



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Procès-Verbal

**Séances publiques
du
Conseil général
des
27 et 30 janvier 2012**

CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE
SEANCES PUBLIQUES DES 27 ET 30 JANVIER 2012

-:-

L'an 2012, le vendredi 27 janvier à 9 h 50, le Conseil général s'est réuni en l'Hôtel du Département sous la présidence de Vincent ÉBLÉ, Président.

La séance est levée à 16 h40 (arrêt des débats après le vote du rapport n° 2/07).

L'an 2012, le lundi 30 janvier à 9 h 15, le Conseil général a repris ses travaux (à compter du rapport n° 3/01) en l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent ÉBLÉ, Président.

1 PRESENCES

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Léo AÏELLO (jusqu'au rapport n° 7/06 inclus)
M. André AUBERT
Mme Lydie AUTREUX
M. Pierre BACQUE (jusqu'au rapport n° 1/13 inclus)
M. Jacques BALLOT
M. Jean-Jacques BARBAUX (jusqu'au rapport n° 2/07 inclus)
M. Arnaud de BELENET (à compter du rapport n° 4/01)
M. Michel BENARD
M. Jean Pierre BONTOUX
M. Bertrand CAPARROY (jusqu'au rapport n° 2/07 inclus, puis à compter du rapport n° 3/03)
Mme Anne CHAIN-LARCHE (jusqu'au rapport n° 5/02 inclus)
M. Christian CIBIER
M. Bernard CORNEILLE
Mme Monique DELESSARD
M. Jean DEY
M. Vincent EBLE
M. Gérard EUDE
M. Nicolas FENART
M. Christian FROT (jusqu'au rapport n° 5/02 inclus)
M. Laurent GAUTIER
M. Jean Pierre GUERIN
M. Jean-Jacques HYEST (jusqu'au rapport n° 6/06 inclus)
M. Claude JAMET
M. Yves JAUNAUX (jusqu'au rapport n° 2/07 inclus)
M. Denis JULLEMIER (jusqu'au rapport n° 2/07 inclus)
M. Jacky LAPLACE
M. Jean Jacques MARION
M. Olivier MORIN (jusqu'au rapport n° 2/07 inclus, puis à compter du rapport n° 4/01)
M. Jean Louis MOUTON (jusqu'au rapport n° 2/07 inclus puis à compter du rapport n° 4/01)
Mme Paule NOURY (jusqu'au rapport n° 1/14 inclus, puis à compter du rapport 3/01)
M. Jean-François ONETO
M. Jean-François PARIGI (jusqu'au rapport n° 1/15 inclus, puis du rapport n° 3/01 jusqu'au rapport n° 7/01 inclus)
Mme Michèle PELABERE
Mme Laurence PICARD
M. Jean-Christophe PIEQUET
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON (à compter du rapport n° 7/04)
Mme Marie RICHARD
M. Jean-François ROBINET (jusqu'au rapport n° 1/14 inclus, puis à compter du rapport n° 3/01)

Mme Maud TALLET (jusqu'au rapport n° 6/06 inclus)
M. Didier TURBA
M. Sinclair VOURIOT
M. Lionel WALKER (jusqu'au rapport n° 6/06 inclus).

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Pierre BACQUE à Mme Anne CHAIN-LARCHÉ (du rapport n° 1/14 au rapport n° 2/07 inclus), puis à M. Christian FROT (du rapport n° 3/01 au rapport n° 5/02 inclus, puis à M. Jean-François ONETO (à compter du rapport n° 5/03)
M. Jean-Jacques BARBAUX à Mme Anne CHAIN-LARCHÉ (du rapport n° 3/01 au rapport n° 5/02 inclus), puis à M. Arnaud DE BELENET (à compter du rapport n° 5/03)
M. Arnaud de BELENET à M. Jean-Christophe PIEQUET (du rapport n° 0/01 au rapport n° 2/07 inclus), puis à Mme Laurence PICARD (du rapport n° 3/01 au rapport n° 3/08 inclus)
Mme Anne CHAIN-LARCHE à Mme Paule NOURY (à compter du rapport 5/03)
M. Christian FROT à M. Nicolas FENART (à compter du rapport n° 5/03)
M. Jean-Jacques HYEST à M. Olivier MORIN (à compter du rapport n° 7/03)
M. Yves JAUNAUX à M. Jean-Christophe PIEQUET (à compter du rapport n° 3/01)
M. Denis JULLEMIER à M. Jean-Jacques HYEST (du rapport n° 3/01 au rapport n° 6/06 inclus), puis à Mme Laurence PICARD (à compter du rapport n° 7/03)
M. Olivier MORIN à Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON (du rapport n° 3/01 au rapport n° 3/08 inclus)
Mme Paule NOURY à Mme Laurence PICARD (du rapport n° 1/15 jusqu'au rapport n° 2/07 inclus)
M. Jean-François PARIGI à M. Jacques BALLOT (à compter du rapport n° 1/16 jusqu'au rapport n° 2/07 inclus), puis à M. Jean-François ROBINET (à compter du rapport n° 7/03)
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON à M. Denis JULLEMIER (jusqu'au rapport n° 0/05)
M. Jean-François ROBINET à M. Christian FROT (du rapport n° 1/15 jusqu'au rapport n° 2/07 inclus)
M. Dominique SATIAT à M. Jean-Jacques HYEST (jusqu'au rapport n° 2/07 inclus), puis à M. Jacques BALLOT (à compter du rapport n° 3/01)
Mme Maud TALLET à M. Jean-Pierre BONTOUX (à compter du rapport n° 7/03)
M. Lionel WALKER à Mme Lydie AUTREUX (à compter du rapport n° 7/03).

ONT ÉTÉ ABSENTS :

M. Léo AÏELLO (à compter du rapport n° 7/07)
M. Bertrand CAPARROY (du rapport n° 3/01 au rapport 3/02 inclus)
M. Jean Louis MOUTON (du rapport n° 3/01 au rapport n° 3/08 inclus).

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté à l'unanimité les délibérations inscrites à son ordre du jour, hormis les délibérations suivantes qui ont été adoptées à la majorité :

- n° 1/02 « Budget 2012 : Développement économique et emploi » (23 voix POUR, 20 voix CONTRE).
- n° 1/05 « Plan Départemental de l'Eau 2012-2016 » (23 voix POUR, 1 voix CONTRE, 19 ABSTENTIONS).
- n° 1/07 « Aides à diverses associations et organismes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement » (41 voix POUR, 1 voix CONTRE, 1 ABSTENTION).
- n° 1/10 « Lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire » (23 voix POUR, 1 voix CONTRE, 19 ABSTENTIONS).

- n° 1/15 « Contribution du Département au débat public sur l'aménagement à grand gabarit de la Petite Seine » (23 voix POUR, 20 voix CONTRE).
- n° 1/16 « Contribution du Département au débat public sur le projet d'aménagement de la Bassée » (23 voix POUR, 20 voix CONTRE).
- n° 2/02 « Budget Primitif : Communication » (23 voix POUR, 20 voix CONTRE).
- n° 5/02 « Budget Primitif : Coopération internationale et affaires européennes » (23 voix POUR, 19 voix CONTRE, 1 ABSTENTION).
- n° 5/03 « Budget Primitif 2012 : Politique Jeunesse, Sports et Loisirs » (23 voix POUR, 20 voix CONTRE).
- n° 6/02 « Budget Primitif 2012 : Culture » (23 voix POUR, 20 voix CONTRE).
- n° 7/01 « Budget Primitif pour l'exercice 2012 (Budget principal) » (23 voix POUR, 20 voix CONTRE).

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

Je vous indique les collègues excusés : Dominique Satiat et Valérie Pottiez Husson retenue dans sa mairie, elle devrait nous rejoindre en fin de matinée.

2 CALENDRIER

M. LE PRESIDENT. La date de la prochaine commission permanente c'est le lundi 6 février 2012 à 10h30.

La prochaine séance publique aura lieu le vendredi 23 mars 2012 à 9h30. Nous n'en aurons pas en février.

Exceptionnellement, en raison des commémorations du 19 mars 1962 qui auront un relief particulier avec le cinquantième anniversaire, les commissions techniques se réuniront dès le vendredi 16 mars et la commission des finances le mercredi 21 mars à 9h.

3 MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION DE LA MDPH

M. LE PRESIDENT. Suite à l'adoption lors de notre dernière séance, d'une délibération portant constitution d'une mission d'information et d'évaluation de la MDPH, la première réunion de cette commission se tiendra le vendredi 10 février à 15h à l'Hôtel du département. Les membres de la commission recevront une convocation individuelle dans les prochains jours. J'ai pour ma part demandé à notre collègue Jean-Louis Mouton qui va nous rejoindre, de bien vouloir coordonner ce dossier, ce qu'il a accepté. Mais c'est la commission qui désignera son président-rapporteur.

4 AGENDA

M. LE PRESIDENT. Je vous indique les dates des manifestations :

- lundi 6 février, Rencontres de la Seine-et-Marne, à Verneuil l'Etang chez notre collègue Christian Cibier ;
- mercredi 8 février à 18h45, soirée des champions à Pontault-Combault ; c'est une organisation conjointe avec nos amis du monde sportif dont le CODS ;
- lundi 13 février à 20h, rencontres de la Seine-et-Marne à Varennes-sur-Seine ;
- vendredi 24 février de 12h à 20h, visite cantonale à Brie-Comte-Robert ;
- mercredi 7 mars à partir de 18h, séance plénière du conseil participatif à l'Hôtel du département ;
- vendredi 9 mars à 20 h, rencontres de la Seine-et-Marne à Lognes ;
- jeudi 15 mars à 20 h, plénière des rencontres de la Seine-et-Marne, récapitulative des 8 réunions que nous avons organisées depuis la fin de l'année dernière, à Chevry-Cossigny.

5 NOUVEAUX ARRIVANTS

M. LE PRESIDENT. Je vous présente de nouveaux arrivants dans les services départementaux depuis notre dernière séance publique :

- Olivier le Ray, nommé directeur adjoint de la direction des moyens généraux le 1^{er} janvier 2012, par mobilité interne ;
- Fabien Reyre, recruté le 3 janvier 2012 en qualité de directeur adjoint de la communication ;
- Sabine de Sagazan, recrutée le 5 janvier 2012 en qualité de sous-directeur de l'administration du personnel ;
- Florence Lemoine, nommée par mobilité interne le 1^{er} janvier 2012 en qualité de directeur de la maison départementale des solidarités de Sénart ; nous mesurons, je l'ai dit hier lors des vœux, l'importance du travail réalisé dans nos services sociaux, singulièrement par l'intermédiaire des MDS. Votre tâche est particulièrement précieuse ce qui ne veut pas dire que celle de vos collègues est anodine. Nous mesurons la charge des responsabilités sociales qui nous incombent.
- Elodie Mérigot, nommée par mobilité interne le 15 janvier 2012 en qualité de directeur adjoint de la MDS de Sénart.

- Anne Dombek, nommée par mobilité interne le 1^{er} janvier 2012 en qualité de directeur adjoint de la MDS de Melun Val-de-Seine.

Gérard Eude va nous présenter une nouvelle stagiaire japonaise au sein de Seine-et-Marne Développement.

M. EUDE. Nous accueillons cette année, Mlle Shoko Takizawa. C'est une véritable aide à qui vous pouvez faire appel si vous avez connaissance de manifestations avec nos amis japonais ou avec des entreprises qui souhaitent effectivement travailler avec le Japon. Elle ne remplacera pas une consultante mais elle peut donner le petit coup de main nécessaire pour aider à une traduction ou dans un contact, ce qui est précieux.

Sa mission ne s'arrête pas là. Chez Laurence il y a des activités liées au Japon avec le lycée. Elle est à votre disposition pour aider dans un certain nombre de contacts. C'est utile.

Recevoir une stagiaire tous les ans du Japon peut ne pas paraître important, mais au bout de 28 ans ça fait beaucoup et ça nous aide bien. Je souhaitais donc qu'elle vous soit présentée. Elle est étudiante à l'université de Marne-la-Vallée.

Mlle SHOKO TAKIZAWA. Bonjour, je viens de Kobé. Je suis attachée à Seine-et-Marne Développement. Je suis très heureuse d'être en France dans le cadre du programme d'amitié entre la Seine-et-Marne et ma région. Nous attendons votre visite au Japon. Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

6 ACCUEIL DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE

M. LE PRESIDENT. Nous aurons le plaisir d'accueillir comme chaque année, en fin de déjeuner, les artisans de la chambre syndicale de la boulangerie de Seine-et-Marne. La délégation sera conduite par Dominique Laird, président de la chambre. Nous dégusterons ensemble les galettes qu'ils ont traditionnellement préparées à notre intention.

Si nous ne parvenons pas aujourd'hui jusqu'au bout de notre ordre du jour, je crains que ce soit difficile compte tenu de son importance, nous reprendrons notre séance lundi prochain à 10h30.

7 ELOGE FUNEBRE DE TINO PETRUZZI

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, avant d'étudier les rapports, je souhaite évoquer avec vous la mémoire de notre ancien collègue Tino Petruzzi que beaucoup d'entre nous ont côtoyé sur ces bancs et qui nous a quittés le 19 décembre dernier.

Maire de Chartrettes de 1989 à 2001, il fut élu conseiller général du canton du Châtelet-en-Brie en 1998.

Tino n'était pas un élu comme les autres car il n'était pas un homme comme les autres. Ses premiers contacts avec ses concitoyens n'étaient pas teintés de séduction politique. Sa vision de la vie l'avait mené à s'engager dans la prêtrise.

Lors d'un voyage aux Pays-Bas, Tino avait rencontré une jeune femme et abandonné la prêtrise. Il s'était marié et était devenu éducateur de prévention en Seine-et-Marne pendant de nombreuses années. Petit à petit, son engagement dans la vie publique et citoyenne l'a conduit jusqu'ici.

Son humour décalé, son très profond humanisme faisaient l'unanimité. Ses fortes convictions qu'il exprimait avec fraîcheur et sympathie, faisaient de lui un collègue fort apprécié. Jean Dey son successeur au sein de notre assemblée, lui doit beaucoup.

Nous avons une pensée émue à cause de sa maladie longue et cruelle et pour sa femme, Margo Petruzzi, aujourd'hui maire de Chartrettes après lui.

Je vous propose mes chers collègues d'observer une minute de silence à sa mémoire.

(*Mmes et MM. les conseillers généraux se lèvent et observent une minute de silence.*)

M. LE PRESIDENT. Nous avons 74 rapports à examiner et deux motions. L'ordre du jour est assez lourd avec les mémoires budgétaires nécessitant un examen approfondi.

8 ADOPTION DU PROCES-VERBAL

N°0/01

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2011 avec vos rapports.

Avez-vous des remarques ou observations ? ...

Je le mets aux voix

Ce procès-verbal est adopté.

9 DECISIONS DU PRESIDENT

N° 0/02

M. LE PRESIDENT. Je vous demande de bien vouloir prendre acte des décisions que j'ai prises du 30 novembre 2011 au 9 janvier 2012 en vertu de mes délégations.

Il n'y a pas d'observations ? ...

Il est donc pris acte.

10 MARCHES PUBLICS

N° 0/03

M. LE PRESIDENT. Je vous dois également des informations concernant la délégation de compétence spécifique en matière de marchés publics entre le 1^{er} et le 30 novembre 2011.

Avez-vous des questions ? ...

Il est donc pris acte.

11 DESIGNATIONS

N° 0/04

M. LE PRESIDENT. Nous devons désigner des représentants pour siéger au sein de la commission locale d'information et de surveillance pour le centre de stockage de déchets non dangereux situé à Isles-les-Meldeuses.

Je suis saisi des candidatures de Jean-Christophe Piequet comme titulaire et de Marie Richard comme suppléante.

Il n'y a pas d'autres candidats ? ...

Je mets aux voix ces candidatures.

Ces personnes sont désignées.

12 MOTION SUR LE 19 MARS 1962

N° 0/05

M. LE PRESIDENT. Nous prenons d'abord la motion présentée par Jean-Pierre Guérin, au nom de la majorité départementale, relative à la demande d'officialisation du 19 mars comme journée de commémoration des victimes de la guerre d'Algérie. Je lui donne la parole.

M. GUERIN. Avant de vous présenter la motion que nous soumettons au vote de l'assemblée départementale, permettez-moi de saluer ici les nombreux représentants d'associations d'anciens combattants présents ce matin, à travers Roger Delporte, vice-président délégué qui représente M. Potier, président de la FNACA départementale qui malheureusement ne peut pas être là.

Je veux leur témoigner notre reconnaissance pour leur engagement et leur détermination pour que des motions comme celle que nous vous soumettons aujourd'hui, puissent être adoptées par de nombreuses collectivités bien au-delà de la Seine-et-Marne.

Je veux également les assurer de notre soutien durable, nous conseil général, que nous manifesterons encore aujourd'hui avec le vote d'un budget en faveur des associations d'anciens combattants, que nous maintenons de façon durable.

Dans quelques semaines, nous célébrerons le cinquantième anniversaire du 19 mars 1962. Nous savons tous combien cette date marque un moment particulier. La guerre d'Algérie dont nous commémorerons la fin, a blessé des deux côtés de la Méditerranée. Nous devons cet hommage à toutes

ces victimes, tués ou blessés, et à toute une génération, celle de mes parents, qui a été durablement meurtrie et marquée par cette tragédie.

Les accords signés à Evian ont fixé la fin des opérations militaires sur le territoire algérien, à la date du 19 mars 1962 à midi. Ces accords constituaient un compromis politique. Ils furent approuvés à plus de 90 % lors du référendum du 8 avril 1962. Cette date du 19 mars cristallise donc la volonté de deux peuples de mettre fin au conflit.

Mais il aura fallu attendre 1999 pour que la loi retienne l'expression de « guerre d'Algérie », plutôt que celle « d'opération de maintien de l'ordre ». Il s'agissait bien sûr d'une guerre. Elle a duré près de 10 ans et a emporté plusieurs centaines de milliers de vies. Elle a meurtri durablement des milliers de personnes. Comme toutes les guerres elle a eu son lot de courages mais aussi son lot d'injustices et d'arbitraires. Le cessez-le-feu n'a pas signifié la fin des violences.

Pour nos compatriotes rapatriés d'Algérie, ce fut l'abandon de leur terre natale. Pour les Harkis ce fut un choix lourd de conséquences pour lequel ils ont payé un lourd tribut. Mais au-delà ce sont aujourd'hui six millions de personnes vivant en France qui ont une part de leur vie liée aux deux côtés de la Méditerranée, Pieds noirs, Harkis, Algériens et Français d'origine algérienne. Cela est vrai aussi en Seine-et-Marne.

Il nous appartient d'assumer notre passé pour mieux travailler à la réconciliation. « Qui n'a pas de mémoire, n'a pas d'avenir. » disait Primo Lévy. Ce n'est pas en niant la date du 19 mars que l'on favorisera ce travail de mémoire et de réconciliation.

Je vous lis la motion relative à la demande d'officialisation du 19 mars comme journée de commémoration des victimes de la guerre d'Algérie :

« Considérant les cérémonies marquant le 50^{ième} anniversaire du cessez-le-feu du 19 Mars 1962,
« Considérant qu'il est de coutume que la commémoration de la fin d'un conflit coïncide avec la date de fin officielle des combats,

« Considérant le combat déterminé des associations d'anciens combattants et particulièrement celui de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Afrique du Nord (FNACA) en vue de faire reconnaître le 19 mars comme journée officielle de commémoration des Victimes de la guerre d'Algérie,

« Considérant la décision incompréhensible prise en 2004, par le gouvernement de l'époque qui, par décret et sans consulter la représentation nationale, a retenu la date du 5 décembre comme journée de commémoration,

« Considérant que cette date du 5 décembre n'a aucune légitimité historique, si ce n'est de correspondre à l'inauguration, en 2002, par le Président de la République de l'époque, du mémorial national de la guerre d'Algérie,

« Considérant la motion votée par notre assemblée le 26 novembre 2004,

« Le Conseil général de Seine-et-Marne,

« Après en avoir délibéré,

« REAFFIRME son attachement à la journée du 19 mars comme journée officielle de commémoration des Victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie. »

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jean-Jacques Hyest.

M. HYEST. Je suis toujours gêné par des motions qui n'ont aucun intérêt départemental et qui relèvent d'un problème national.

Je pourrais être d'accord à 98 % avec ce qu'a dit Jean-Pierre Guérin. Le problème de la commémoration remonte à 50 ans. Il faudra qu'on clarifie cela au niveau national. Je participe tous les ans bien volontiers, à la commémoration, à la demande des associations d'anciens combattants concernés, pour toutes ces victimes militaires et civiles.

L'histoire se fait au long terme. Il y a des traumatismes. C'est bien qu'il ait évoqué les rapatriés et les Harkis qui ont été expulsés de ce qu'ils considéraient être la France. Ce sont des souvenirs douloureux. Il y a eu 30 000 morts et des dizaines de milliers de blessés, des jeunes hommes. On a l'impression qu'on n'a pas voulu reconnaître que c'était des victimes de guerre.

Il y a deux dates nationales de commémoration et le 19 mars. Il faudra un jour qu'on sorte de cette ambiguïté.

Je m'exprime à titre personnel. Beaucoup de mes collègues souhaitent voter la motion. Je ne participerai pas au vote pour une raison juridique.

Au Sénat nous venons de débattre de la commémoration du génocide arménien. Il faut faire très attention aux lois mémorielles.

Je souhaite qu'on reconnaisse par une date ; pourquoi pas le 19 mars puisque c'est la demande des anciens combattants d'Algérie depuis cinquante ans. Il y a eu des victimes, la Nation doit se souvenir de cette période de notre histoire. Je suis d'accord mais le débat doit se dérouler au niveau national. Il y aura peut-être un texte avant la fin de la législature. Comme parlementaire, je prendrai position. Comme conseiller général, je m'y refuse car on va finir au niveau local, par se substituer à d'autres.

Je rappelle qu'il existe des règles. Les collectivités locales n'ont pas à prendre parti sur des sujets nationaux.

Je ne suis pas hostile monsieur le président, vous avez bien compris. Beaucoup de mes collègues voteront la motion. Personne ne votera contre, je pense. Certains ne participeront pas au vote pour des raisons juridiques.

L'autre motion sur les effectifs scolaires nous concerne, nous en discuterons. Mon point de vue est strictement juridique. Je l'ai toujours défendu dans cette assemblée et je continuerai. C'est pourquoi je ne participerai pas au vote avec un certain nombre de mes collègues.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Paule Noury.

Mme NOURY. On sait pertinemment que je suis sensible au monde des anciens combattants. Il est regrettable qu'on prenne au piège les conseillers généraux en présentant cette motion. Comme l'a dit notre président de groupe M. Hiest, ce n'est pas une compétence du conseil général. Je suis d'accord avec lui.

Mais la motion telle qu'elle est présentée, je la voterai pour différentes raisons. Vous savez lesquelles. Je participe à toutes les manifestations comme beaucoup de collègues. Je ne suis pas d'accord avec le principe mais je voterai quand même cette motion.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jean-Jacques Hiest... Je voulais dire Jean-Louis Mouton.

M. MOUTON. Je ne suis pas encore sénateur monsieur le président.

M. BALLOT. Tu en brûles d'envie ?

M. MOUTON. Non, terminé pour moi.

M. LE PRESIDENT. Il ne faut jamais dire jamais.

M. MOUTON. C'est vrai qu'en politique, il ne faut jamais dire jamais.

Cette motion est très importante surtout à l'occasion du cinquantième anniversaire du cessez-le-feu. Nombre de nos familles ont vécu cette période comme moi. Il appartient au Sénat, à l'Assemblée nationale et au gouvernement de prendre ce type de décision.

Néanmoins dans chaque collectivité locale, lorsqu'un sujet touche l'ensemble des citoyens – je me souviens à l'époque des trains entiers de bidasses qui partaient – il est de notre devoir de ne pas oublier et d'aider les associations qui défendent ce type de mémoire, à porter devant les parlementaires notre position d'élus locaux de la Nation. Une motion n'engage nullement notre assemblée mais apporte un soutien à cette demande nationale qui me paraît amplement justifiée.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Lionel Walker.

M. WALKER. L'argument juridique n'a jamais été évoqué en 2004 lorsque nous avons voté notre première motion.

M. HYEST. Si.

M. WALKER. Il y a eu des arguments de fond. On peut reprendre les comptes rendus. On a mentionné les morts après le 19 mars. C'est un des arguments pour ne pas retenir cette date.

Ca nous concerne directement. C'est une des premières motions que nous avons votées lorsque nous sommes arrivés à la tête de ce département en 2004. Une des premières mesures de l'assemblée a été de donner la carte améthyste aux anciens combattants. Nous étions un des seuls départements où ça n'existait pas.

Le président départemental de la FNACA était le président national. Ca justifiait d'autant plus notre implication.

Il s'agit de pousser le gouvernement à sortir de cette ambiguïté. Il rejette le 19 mars comme date officielle et choisit le 5 décembre mais parfois il utilise les deux... Il ne peut y avoir deux dates commémoratives pour un seul événement. L'acte militaro-politique d'un cessez-le-feu, ce n'est pas rien dans l'Histoire.

Il y a trois façons d'arrêter une guerre : un armistice suivi d'un traité de paix comme pour la première guerre mondiale, une capitulation comme pour la seconde guerre mondiale, un cessez-le-feu comme pour la guerre d'Algérie. Deux dates font l'unanimité, il n'y a aucune raison que la troisième ne la fasse pas.

Dans la motion d'origine proposée, il y avait le souhait que l'assemblée demande au gouvernement de sortir de l'ambiguïté dont vous parlez, pour reconnaître ce 19 mars. Si cela peut faire consensus, il ne faut pas hésiter à le mettre.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jean-Jacques Hyest.

M. HYEST. M. Walker se permet de dire que nous n'avions pas pris la même position. J'ai bien relu les débats de 2004, c'est exactement la même. Qu'il lise les comptes rendus et n'affirme pas n'importe quoi ce qui est son habitude.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jean-Jacques Barbaux.

M. BARBAUX. Au-delà de toute récupération de politique politicienne, je voterai cette motion parce que je veux reconnaître la qualité des commémorations qui sont faites sur mon territoire avec les anciens combattants de la FNAC entre autres.

Je souhaite que s'arrêtent définitivement les divisions du monde combattant, pour les jeunes générations. Je ne vois pas comment on va transmettre notre Histoire parfois malmenée si les divisions continuent aussi vives, dans le monde combattant.

Je voterai cette motion car il faut que continue de vivre la mémoire de tous ceux qui sont morts pour notre pays.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Olivier Morin.

M. MORIN. On se demande pourquoi on nous propose cette motion à cette période agitée d'élections futures. Remettre sur le métier peut un jour permettre d'aboutir.

Cette date est entrée dans les mœurs de nos commémorations locales. A Meaux nous avons érigé un monument. On ne peut dire que nous avons été frileux sur le sujet.

Je ne suis pas d'accord avec Lionel Walker qui veut interpeller le gouvernement. On rentre dans la politique politicienne. La motion en l'état réaffirme son attachement à la journée du 19 mars. Un grand nombre d'entre nous peut s'y rallier. Si on mentionne le gouvernement, on rentre dans de la cuisine, ce n'est pas ce que veut la FNACA.

Je voterai cette motion.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Pierre Bacqué.

M. BACQUE. Indépendamment de toute polémique politicienne, je voterai cette motion pour deux raisons.

La première c'est par respect pour la mémoire des combattants, des militaires et des civils revenus blessés ou décédés.

La deuxième c'est parce que pendant près de 30 ans, la FNACA a organisé ses manifestations à cette seule date du 19 mars.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Christian Frot.

M. FROT. Je remercie les collègues qui voteront cette motion.

Je suis un ancien d'Algérie en 1957, 1958 et mi 1959. J'ai la carte d'ancien combattant. Je pense qu'il fallait prendre une décision avant 2004. On a peut-être attendu un peu longtemps car beaucoup de communes ont baptisé des rues et des places 19 mars 1962. Vous voyez les conflits s'il fallait annuler cette date.

Je vous invite à acheter le livre qui sortira le 19 mars 2012 qui marquera le cinquantième anniversaire de cette guerre. Jacques Tribotet ici présent, que je connais bien depuis des années, a réuni 50 anciens combattants de Seine-et-Marne qui ont produit chacun un petit document de quelques pages avec des photos. L'ensemble constitue ce livre qu'il faut acheter et distribuer.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Anne Chain-Larché.

Mme CHAIN-LARCHE. C'est intéressant d'en débattre tous ensemble. Petite fille et fille d'anciens combattants, j'ai le plus grand respect pour toutes ces questions. J'en ai bien souvent parlé avec les anciens combattants d'Algérie dans mon canton pour essayer de comprendre. J'ai échangé avec ma famille pour avoir un point de vue juste.

J'ai compris qu'aucune date ne fait l'unanimité. Certains revendiquent le 19 mars, d'autres considèrent que ce n'est pas la bonne date. A mon échelon local, je suis invitée aux deux commémorations et je suis présente aux deux. Il ne nous appartient pas de reconsidérer cette décision

car ce n'est pas le lieu. Ceux qui sont présents ici et ceux que je rencontre régulièrement, comprendront notre respect car ce n'est pas notre guerre mais la leur. Il nous appartient de respecter leur décision, d'être attentif à leur revendication et nous le sommes. Si un jour cette date devait être reconsidérée, le débat se déroulerait à l'échelon national.

Voilà les raisons pour lesquelles je ne prendrai pas part à ce vote mais j'ai le plus grand respect pour ceux qui souhaitent cette date.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Marie Richard.

Mme RICHARD. Nouvelle élue dans cette assemblée, je suis touchée par la qualité des débats, l'expression de nos collègues Jean-Jacques Hyst, Paule Noury et d'autres. Ces propos donnent toute la valeur à un témoignage local.

Les politiques nationales, heureusement, sont inspirées par l'expérience et l'initiative locale. A travers la convergence des points de vue et les croisements des témoignages, nous avons un bel exemple de débat démocratique tout à fait positif. Le cinquantième anniversaire permet d'avoir ce débat. Comme maire j'ai combattu chaque année les divisions découlant de cet arbitrage entre deux dates pour des associations d'anciens combattants. Pour faire vivre la mémoire, il faut qu'elles soient réunies.

Le terme « interpellation » ne me semble pas agressif. Notre vote doit être transmis à nos élus nationaux. Ca ne peut être qu'un soutien à la prise de décision et un éclairage tout à fait constructif et positif.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Paule Noury.

Mme NOURY. J'ai une pensée pour Ladislas Marek qui s'est battu toute sa vie pour que le 19 mars reste.

M. LE PRESIDENT. Vous avez raison Paule. Il convient de préciser pour ceux qui ne le sauraient pas que M. Marek était un Seine-et-Marnais, président national de la FNACA. Il est décédé l'année dernière.

M. CORNEILLE. Les anciens combattants de la FNACA sont aujourd'hui très présents lors de toutes les commémorations, le 8 mai, le 11 novembre et le 19 mars, dans ma commune ; je pense que c'est pareil ailleurs. Ils font vivre ce devoir de mémoire. Ils transmettent aux jeunes générations leur histoire, leur souffrance et délivrent un message de paix. Ce sont aujourd'hui des militants de la mémoire pour évoquer la guerre d'Algérie. Ils sont aussi les voix qui ont disparu pour évoquer d'autres conflits qui ont ensanglanté le XXème siècle. Par respect pour ces anciens combattants d'Algérie, du Maroc, il serait bon que les élus départementaux répondent à leurs revendications et à leurs demandes réitérées depuis de nombreuses années.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jacques Ballot.

M. BALLOT. Dans cette assemblée, à part les représentants de la FNACA, je devais être le seul en Algérie le 19 mars et on m'a tiré dessus. J'ai un certain souvenir. Je pense que l'instrumentalisation qui est faite de cette date et de la commémoration est méprisable.

J'ai le souvenir de camarades tués près de moi pendant la guerre d'Algérie. Il existait un consensus. Tous ceux qui voulaient commémorer le 19 mars le faisaient. Je suis présent chaque 19 mars à Donnemarie-Dontilly. Il faut poursuivre le combat à un autre échelon pour que le 19 mars soit reconnu. Mais dans cette salle, cette instrumentalisation est méprisable.

Je sais qu'initialement vous aviez en tête, je l'ai entendu, de provoquer une scission au sein du groupe USM. Vous n'y arriverez pas. Mais si monsieur le président, c'était ça l'initiative initiale. Vous n'y arriverez pas. Chacun a sa liberté de vote. Chacun votera comme il l'entend.

Pour ma part, je vote pour la motion avec l'atermoiement prévu par notre collègue Olivier Morin.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jean-Pierre Guérin.

M. GUERIN. Je salue la qualité des débats. On le doit aux représentants des associations d'anciens combattants ici. C'est une marque de respect que nous avons à leur égard.

Je note une évolution dans les expressions par rapport à 2004. A l'époque j'étais derrière le président, j'en ai un souvenir assez fidèle. Les débats que nous avons au sein de cette assemblée peuvent faire évoluer les choses et contribuer à améliorer les dispositifs y compris quand ils sont décidés par la représentation nationale. Ce qui n'a pas été le cas pour le 5 décembre.

Il est rare que dans les débats de cette assemblée, nous ayons autant d'intervenants de tous les bords. Cela montre le véritable intérêt départemental et local que nous portons à cette question. Ca légitime le fait que nous votions, je l'espère à l'unanimité, cette motion proposée aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Bertrand Caparroy.

M. CAPARROY. Moi aussi j'étais en Algérie à cette époque. Le 19 mars 1962 c'était le printemps. Le 5 décembre je n'étais plus en Algérie mais à Compiègne, le froid était abominable. Me faire tirer dessus, cela m'est arrivé aussi pendant plusieurs années.

Le 19 mars 1962 est un moment extrêmement important. J'ai vécu une guerre gagnée. La raison voulait qu'on arrive à un cessez-le-feu et que l'Histoire évolue comme elle a évolué. C'est très important que des citoyens qui étaient sous les drapeaux à ce moment, continuent à manifester ce jour-là. Depuis que je suis conseiller général, j'ai toujours assisté à la cérémonie du 19 mars. Les récupérations politiciennes ne sont pas ici. Cette année c'est le cinquantième anniversaire. On ne sort pas une motion sur ce sujet tous les ans.

J'ai entendu des réflexions devant le monument aux morts à l'arrivée de certains élus... : « On voit qu'il va y avoir des élections... » Il y a deux attitudes. Il faut choisir. Le 19 mars 1962 pour moi c'est la manifestation de la raison et de la conscience que l'on a, qu'il ne faut pas que des événements comme celui-là se produisent.

M. LE PRESIDENT. Je veux m'associer aux propos de beaucoup d'entre vous pour saluer nos anciens combattants victimes de la guerre d'Algérie. Je veux indiquer notre amitié au président départemental Potier, retenu pour une raison médicale. Je m'associe à l'hommage rendu au président Marek.

Je réponds à une des premières interventions, celle de Jean-Jacques Hyst, concernant l'opportunité d'examiner ici cette question. Personne dans notre assemblée ne conteste qu'elle relève d'une problématique nationale. Elle ne s'inscrit pas dans une compétence départementale. La motion présentée par les élus de la majorité n'a pas pour vocation de revendiquer une compétence. Juridiquement ce n'est pas une délibération mais une motion, une adresse, une interpellation.

Est-elle utile ou inutile ? Je pense à l'évidence qu'elle est utile parce qu'aujourd'hui cette question est dans le débat public et qu'elle n'a toujours pas trouvé la solution que nous appelons de nos vœux avec nos amis de la FNACA. Il faut bien utiliser les espaces dont nous disposons dans le moindre conseil municipal de village du pays et dans les assemblées plus importantes, pour exprimer cette nécessité d'une officialisation du 19 mars comme journée de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie.

Je m'inscris totalement en faux par rapport à ce qu'a dit Olivier Morin. Nous ne sommes pas dans une arrière-pensée électoraliste qui s'inscrirait dans le calendrier de l'élection présidentielle. Nous sommes dans les semaines qui précèdent la commémoration du cinquantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie. C'est bien évidemment le motif qui nous a conduits à présenter cette motion lors de la dernière séance avant cet anniversaire, la prochaine sera fin mars.

J'ai entre les mains le livre des commémorations nationales, édité sous l'égide du ministère de la culture par un comité *ad hoc*, chaque année. Je conserve les différents exemplaires.

Pour l'année 2012 vous avez l'octroi du prix Nobel de chimie à Paul Sabatier et à Victor Grignard, le 10 décembre 1912 qui doit être commémoré par notre pays.

L'insurrection communale de Laon dans l'Aisne et l'assassinat de l'évêque Gaudry doivent être célébrés car cela s'est produit le jeudi 25 avril 1112...

Qu'en est-il de la guerre d'Algérie ? La fin y figure sous la simple date millésime de 1962, sans autre précision. Le texte en-dessous de cet intitulé n'est pas signé alors que les autres le sont. Pourquoi ? Vous allez sur internet. Vous verrez qu'un historien français ayant été sollicité pour rédiger et signer une notice, elle n'a pas été jugée digne d'être publiée. Elle a été purement et simplement censurée. La notice insérée suscite des interrogations.

On voit bien que cette affaire n'est pas anodine. Il n'y a pas d'absence de décision. Il y a une décision volontaire de ne pas décider ou de décider le contraire du 19 mars avec le 5 décembre. On peut faire semblant de refuser l'évidence mais cette question est dans le débat public. Il appartient aux acteurs de la vie publique, quel que soit leur niveau de responsabilité, d'affirmer leurs convictions sur cette affaire. Pour ma part je le ferai tant qu'une décision plus conforme à mes vœux ne sera pas prise au plan national. Cette décision doit être prise ailleurs qu'ici, c'est dans la motion que je voterai.

J'indique que la questure met à la disposition de chacune et chacun d'entre vous pour les cérémonies du cinquantième anniversaire du 19 mars 1962, dans vos cantons, une gerbe que vous pouvez demander.

M. BALLOT. J'espère que nos collègues qui iront à cette cérémonie amèneront leur gerbe. Je trouve un peu honteux de nous acheter par ce biais.

M. LE PRESIDENT. Je n'achète rien, je mets une gerbe à votre disposition mon cher Jacques.

M. BALLOT. C'est lamentable.

M. LE PRESIDENT. Vous pouvez trouver ça lamentable. Vous n'êtes pas obligé de la prendre.

M. BALLOT. Je ne la prendrai pas.

M. LE PRESIDENT. Cela a au moins le mérite de la clarté. Ce débat montre quelques évidences qui n'apparaissent pas à tous.

Je mets aux voix la motion.

Qui ne prend pas part au vote ? M. Hyest, Mme Chain-Larché, M. Jullemier, M. Onetto, M. Piequet et M. Fénart.

Qui s'abstient ? ... Personne.

Qui est pour ? Le reste de l'assemblée.

La motion est adoptée.

13 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 7/01

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, comme nous le faisons désormais systématiquement pour la séance budgétaire, je vais donner la parole à Didier Turba pour qu'il nous présente les grandes lignes de l'équilibre budgétaire. Cela permettra ensuite de resituer chaque rapport budgétaire thématique dans la vision d'ensemble.

M. TURBA. Mes chers collègues, l'acte important de cette assemblée c'est bien celui concernant le budget du conseil général. Nous l'avons préparé dans la douleur. Le contexte dans lequel nous évoluons depuis maintenant quelque temps n'est pas facile. Pourtant nous devons faire face à nos missions obligatoires, en étant en capacité de conserver le dynamisme que nous avons toujours voulu impulser en Seine-et-Marne.

Ce budget est responsable, solidaire, au service des Seine-et-Marnais. Malgré un contexte contraint et incertain, notre volonté c'est de ne rien lâcher. L'exigence est de ne pas laisser filer la dette. L'obligation c'est de conserver un bon niveau d'investissement, j'y reviendrai. La priorité c'est la jeunesse.

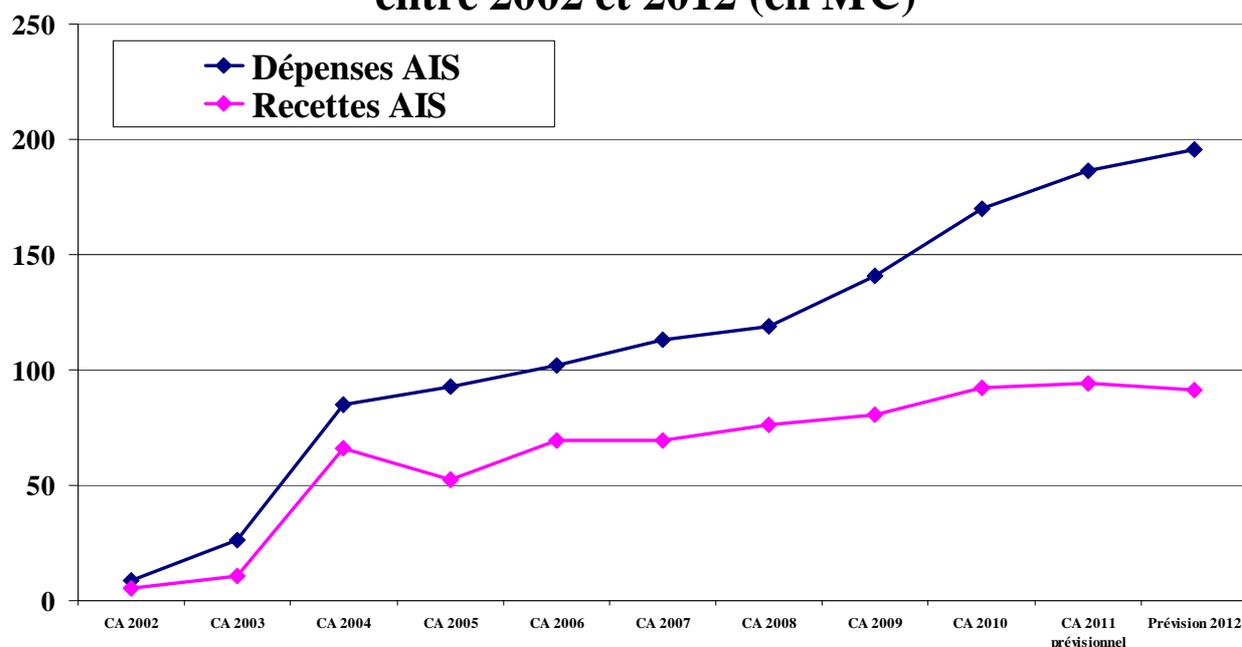
Les dépenses obligatoires, représentées par les allocations individuelles de solidarité, continuent leur croissance et restent sous-compensées.

Au BP 2011 le coût du RSA, de l'APA, de la PCH représentait 180 M€. Les compensations diverses de l'Etat en cumul représentaient 91,5 M€. La charge nette pour les Seine-et-Marnais était de 88,5 M€.

Au BP 2012 le coût du RSA, de l'APA, de la PCH grimpe à 195,4 M€. La compensation de l'Etat reste la même. La charge nette augmente donc mécaniquement et passe à 104 M€. C'est donc cette somme que les Seine-et-Marnais supporteront pour le compte de la solidarité nationale. C'est tout à fait considérable. Ça montre bien les contraintes dans lesquelles nous sommes enserrées depuis 2004 par la décentralisation qui a désormais mis des compétences de l'Etat à la charge des départements.

L'écart s'accroît entre dépenses constatées et recettes transférées

Evolution des Dépenses et des recettes AIS entre 2002 et 2012 (en M€)



Ces courbes le montrent clairement.

Le président a fait remarquer hier lors d'une conférence de presse qu'en 2004 lorsque cette compétence nous a été transférée, le nombre de bénéficiaires était d'environ 11 000, 12 000 en 2008. Fin 2011 c'est presque 21 000. On voit bien toute la difficulté.

Les recettes qui permettent les dépenses :

- La fiscalité directe 413 M€ ;
- La fiscalité indirecte 382,4 M€ ;
- Les dotations et participations de l'Etat 260 M€ environ ;
- L'emprunt 128,47 M€ environ ;
- Les autres recettes 51 M€ ;
- Les recettes 46 M€.

Le total devrait être de l'ordre de 1 281 M€.

Nous voulons une maîtrise de l'endettement par des efforts de gestion permanents :

- Création de postes uniquement par redéploiement ;
- Optimisation des procédures d'achat pour réduire les frais généraux ;
- Sécurisation de la dette et diversification des sources de financement pour maîtriser les frais financiers ;
- Organismes associés à l'action départementale et secteur associatif appelés à participer à ces efforts de gestion.

Les recettes courantes dégagent un excédent sur dépenses de fonctionnement de 89,3 M€.

L'emprunt a été réduit au BP 2012 à 128,4 M€. Pour 100 € de dépenses d'équipement, il faudra 69 € d'emprunt alors qu'il fallait 72 € en 2011. On voit bien l'effort réalisé pour se désendetter.

Malgré les contraintes qui pèsent sur son budget, l'exécutif départemental maîtrise l'endettement du département.

Malgré tout cela, nous demanderons un effort limité aux propriétaires de locaux.

Face aux contraintes, la priorité est aux économies, toutefois pas suffisantes avec la hausse de la sous-compensation des allocations individuelles de solidarité. Le taux de foncier bâti sera donc augmenté de 3 % en 2012 pour un produit supplémentaire d'environ 6,5 M€.

En Seine-et-Marne 49 % des locaux concernent l'habitation et 51 % sont destinés à une activité économique. Pour les locaux d'habitation, la hausse fiscale représentera environ 1 € de plus par mois. Je l'ai déjà indiqué lors du débat d'orientations budgétaires avec des simulations. L'augmentation variait entre 5 et 10 € par an.

Ce budget est au service de tous les Seine-et-Marnais :

- Solidarité 584 M€ ;
- Aménagement et développement du territoire 317 M€ ;
- Développement socio-éducatif, culturel et sportif 181 M€ ;
- Moyens généraux 71 M€ ;
- Remboursement de la dette 110 M€ ;
- Fonds de péréquation sur les droits de mutation 18 M€.

Le total est de 1 281 M€.

Je reviens sur la solidarité, poste le plus important de notre département.

Politiques (en M d' €)	Montant Dépense de Fonctionnement	Montant Dépense d' Investissement	Masse salariale	Total	% du BP
Enfance et famille	112,2	0,4	68,3	181,0	14%
Insertion	129,5	0,0	19,7	149,2	12%
Personnes handicapées	137,5	0,9	1,8	140,1	11%
Personnes âgées	90,4	2,4	3,6	96,4	8%
Habitat	5,3	5,0	3,7	14,1	1%
Santé publique	0,3	0,0	2,8	3,2	0%
Total Solidarité	475,3	8,7	100,0	584,0	46%

En matière de solidarité nous ne lâcherons rien.

Plus de 14 000 familles sont concernées par Bébébonus.

Pour la PCH nous avons enregistré 20 % de bénéficiaires en plus, sur un an.

Plus de 7 000 personnes bénéficient de l'APA.

4 M€ seront attribués à l'OPH 77 pour réhabiliter et construire de nouveaux logements urbains ou ruraux.

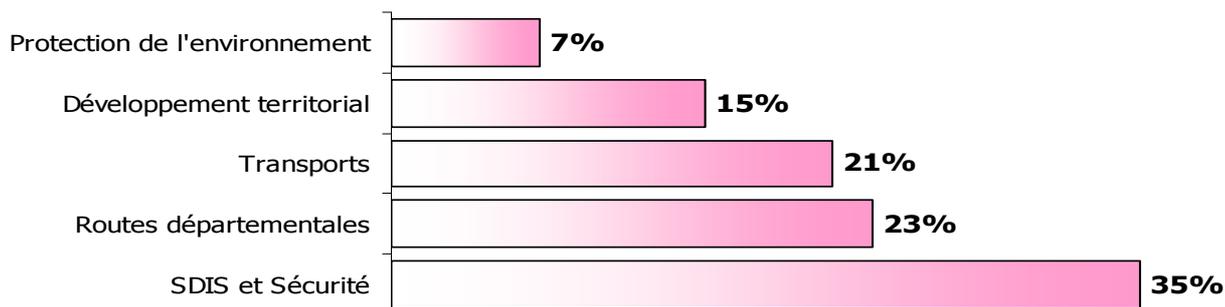
2,3 M€ seront consacrés à la construction de nouveaux établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes (54 places à Combs-la-Ville, 108 places à Conches sur Gondoire, 108 places à Chanteloup en Brie). On voit bien l'effort réalisé qui est nécessaire.

0.8 M€ seront utilisés pour créer de nouvelles structures d'accueil pour les personnes handicapées (Meaux, Chelles, Vaux-le-Pénil).

J'en viens à l'aménagement du territoire.

Politiques (en M d' €)	Montant Dépense de Fonctionnement	Montant Dépense d' Investissement	Masse salariale	Total	% du BP
SDIS et Sécurité	108,4	2,8	0,0	111,2	9%
Routes départementales	9,8	41,4	20,2	71,4	6%
Transports	61,7	2,6	1,3	65,5	5%
Développement territorial	10,9	32,3	3,4	46,6	4%
Protection de l'environnement	4,3	11,6	6,0	22,0	2%
Total Aménagement et développement du territoire	195,1	90,7	31,0	316,8	25%

Répartition des politiques



Vous voyez que le SDIS et la sécurité mobilisent les parts les plus importantes.

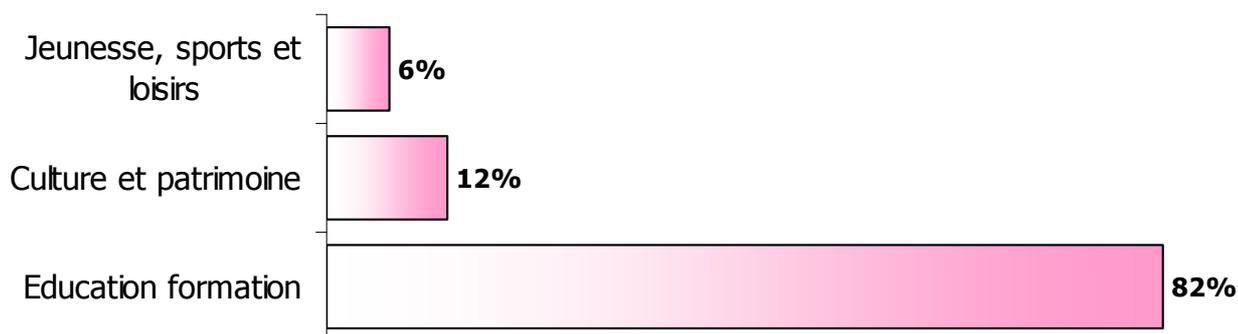
Concernant le développement territorial, nous ne lâcherons rien :

- PAM 77 : + 33% de bénéficiaires sur 2011 et (+ 39% de courses réalisées) ;
- 3 500 Seine-et-Marnais desservis grâce au réseau Sem@for77, soit 53% des clients éligibles au réseau de l'opérateur historique ;
- Développement du pôle de Villaroche : 0,5 M€ ;
- Lancement de l'appel à projet pour le soutien à l'économie sociale et solidaire: 0,5 M€ ;
- Echangeur de Villeparisis : 1,8 M€ ;
- Requalification de la RD 372 à Dammarie les Lys : 0,6 M€ ;
- Liaison Meaux-Roissy: 1,3 M€.

Concernant le développement socio-éducatif, culturel et sportif.

Politiques (en M d' €)	Montant Dépense de Fonctionnement	Montant Dépense d' Investissement	Masse salariale	Total	% du BP
Education formation	34,3	66,5	47,3	148,1	12%
Culture et patrimoine	10,0	3,4	8,1	21,5	2%
Jeunesse, sports et loisirs	6,7	3,3	1,0	10,9	1%
Total Développement socio-éducatif, culturel et sportif	51,0	73,1	56,5	180,6	14%

Répartition des politiques



Pour l'éducation et la jeunesse nous ne lâcherons rien.

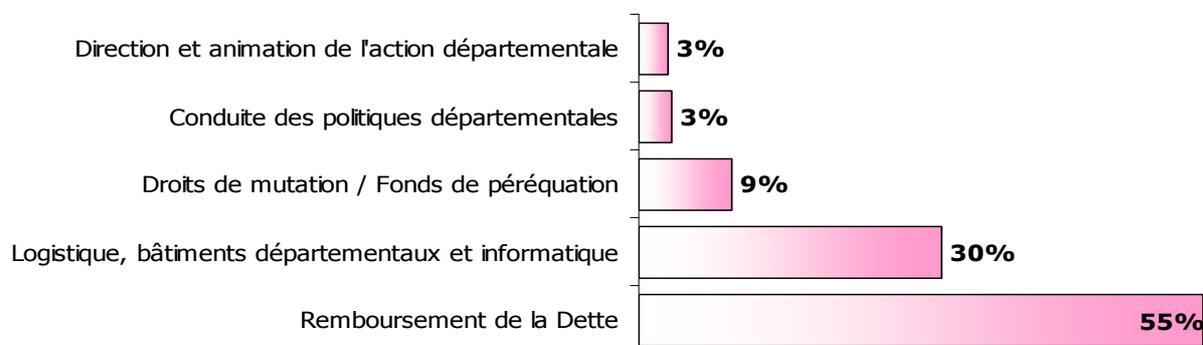
- Mobil 'Etudes : le nombre de bénéficiaires a doublé depuis le début de l'aide => 5 104 sur la dernière campagne ;
- Aide à la restauration scolaire : près de 9 800 collégiens concernés ;
- Aide à la scolarité : 14 600 aides attribuées ;
- Construction du collège de Magny-le-Hongre: 19,2 M€;
- Réhabilitation de la ½ pension du collège Jean de la Fontaine au Mée-sur-Seine: 8,5 M€ ;
- Câblage, équipement et matériels TIC des collèges 7,5 M€.

On voit bien toute l'importance que nous accordons à ce domaine essentiel de l'éducation et de la formation.

Concernant les moyens généraux :

Politiques (en M d' €)	Montant Dépense de Fonctionnement	Montant Dépense d' Investissement	Masse salariale	Total	% du BP
Remboursement de la Dette	32	77,6	0,0	110,0	9%
Logistique, bâtiments départementaux et informatique	28,2	13,6	17,4	59,1	5%
Droits de mutation / Fonds de péréquation	18,2	0,0	0,0	18,2	1%
Conduite des politiques départementales	1,8	0,0	4,6	6,4	1%
Direction et animation de l'action départementale	1,4	0,0	4,4	5,7	0%
Total Moyens Généraux	81,8	91,2	26,4	199,4	16%

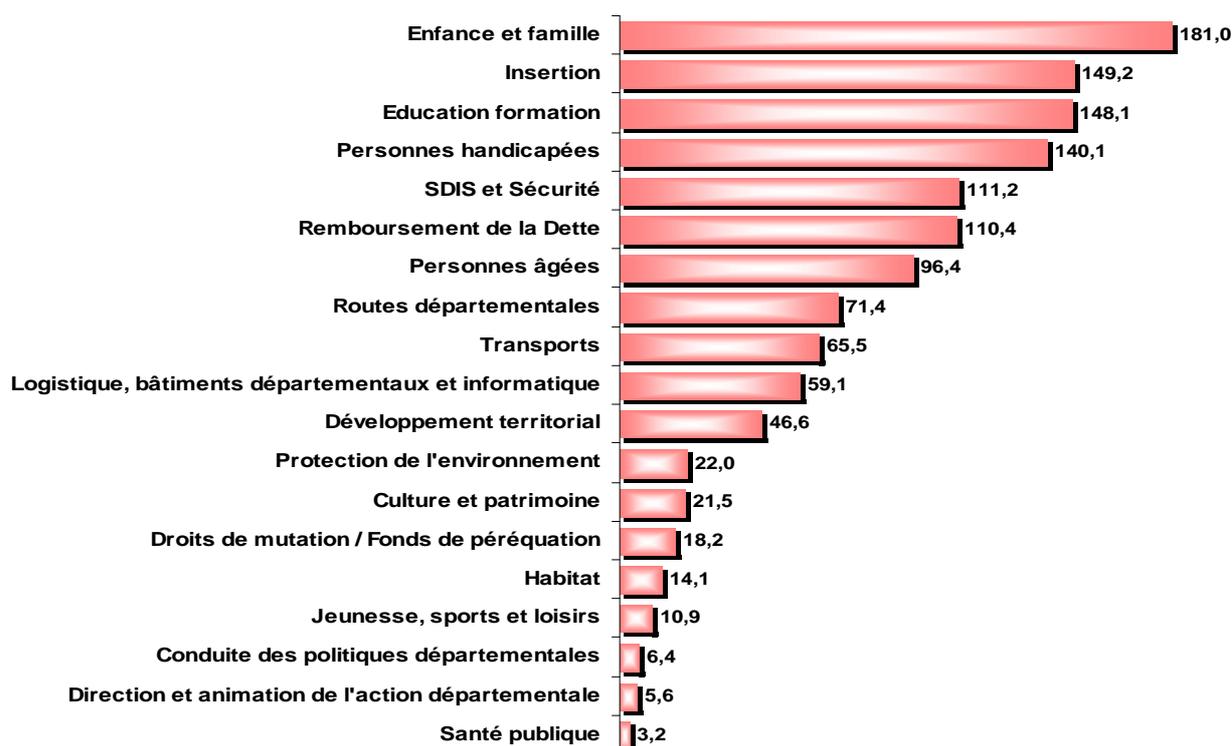
Répartition des politiques



Il y a une nouvelle ligne de dépenses « droits de mutation/fonds de péréquation » 18,2 M€. Nos recettes de droits de mutation seront amputées par la récente décision du gouvernement de péréquation horizontale, d'une somme considérable. C'est le coût d'un collège qu'on nous enlève.

Le budget se présente ainsi :

Budget primitif 2012 (en millions d'euros)



Voilà mes chers collègues comment se présente ce budget qui fut difficile à monter. Il traduit face à la crise qui s'accroît, notre volonté de ne rien lâcher. Ni l'ardente obligation d'une gestion rigoureuse des deniers publics, ni la nécessité d'aller de l'avant en préparant notre territoire aux mutations du 21^{ème} siècle, notamment en matière de formation, de transport, d'équipement.

Ce budget pour tous les Seine-et-Marnais illustre ces volontés et prépare l'avenir.

M. LE PRESIDENT. Je propose que nous n'engagions pas les débats. Nous les aurons en fin de séance au moment du vote. Nous prenons les différents rapports.

N° 7/04

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Nous avons souhaité que cette grave question du financement des allocations individuelles de solidarité soit isolée dans un mémoire pour bien faire apparaître la charge qui pèse sur notre département.

Nous devons faire face à une hausse continue depuis leur mise en place, des trois allocations individuelles de solidarité que sont l'APA, le RSA et la PCH. Le département n'a aucun pouvoir sur ces prestations qui sont normées par l'Etat qui ne lui accorde pas une compensation évoluant comme la dépense. Je l'ai montré avec un graphique dans ma présentation. L'écart entre montant des allocations à servir et recettes accordées ne va qu'en s'aggravant.

Il est proposé à l'assemblée départementale comme ce fut le cas pour le BP 2011, de prendre acte à travers un rapport annexé à la délibération, du constat de l'évolution de la charge nette de ces trois allocations au cours des années passées ainsi que dans le cadre du budget primitif 2012 où la sous-compensation est évaluée à 104 M€ soit un taux de couverture des dépenses par les recettes de 46,8 %.

Il nous est demandé de prendre acte du projet de délibération.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-01

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Mme PICARD. Le résumé explique que ce schéma « prévoit la mise en place d'infrastructures nécessaires au déploiement de la fibre optique jusque chez l'habitant avec un premier objectif à 10 ans (10 Mbps pour tous). » On voit déjà les affiches...

Dans le rapport on précise que ça « consiste à apporter la fibre optique... chez l'habitant à environ deux-tiers de la population sous dix ans et à la quasi-totalité de la population sous vingt ans. » Je voudrais qu'on lève l'ambiguïté, c'est pour tous ou non ? On a déjà eu ce problème avec le haut débit.

M. CAPARROY. Est-ce qu'il y a écrit « pour tous » ?

Mme PICARD. Oui et après il y a deux-tiers.

M. CAPARROY. A mon avis on peut apporter les 10 Mbps à tous. Le problème c'est 100 % de FTTH, ce qu'on ne dit pas.

Mme PICARD. Il y a vraiment une ambiguïté entre le résumé et le rapport.

M. CAPARROY. Soyons clairs, notre objectif c'est dans les dix ans qui viennent, amener 10 Mbps à 100 % des foyers provi... (*Sourires dans l'assemblée.*)

Vous pouvez le dire dans mon canton, que j'y pense, plus particulièrement à Provins dont on pense que je ne m'occupe pas assez.

M. LE PRESIDENT. Quand on sera à ce pourcentage dans le provinois, on y sera partout en Seine-et-Marne.

M. CAPARROY. Je reprends : c'est 100 % des foyers de Seine-et-Marne à 10 Mbps dans les dix ans qui viennent. Sur ces 100 %, il y en a 75 % pour lesquels ça sera de la fibre optique. Les 25 % restants ça sera les points de raccordement montés en débit, le Wi Max qui a la capacité de monter à 10 Mégas à condition qu'il n'y ait pas 100 personnes par station de base et le satellite qui est la solution miracle d'après le gouvernement. Dans des cas extrêmes on aura recours au satellite.

Ce qui nous intéresse c'est un réseau qui soit la propriété du département, hors le satellite on n'aura jamais la main dessus.

Tel est notre objectif. A vingt ans, on vise 98%... ça reste à déterminer. Il y a des cas où la fibre optique chez l'habitant c'est vraiment hors de prix. Par exemple à Chevry-Cossigny on ne peut pas dire qu'il y ait couverture à 100 %. Il reste le golf qui n'est pas desservi en fibre optique parce qu'il existe une disproportion totale de coût. Ce n'est pas rentable. C'est même une dépense inconsidérée. On nous reprocherait de tirer une fibre pour un seul utilisateur pour 160 000 €.

Mme PICARD. Il faut faire attention à l'abus de langage sur ce sujet.

M. CAPARROY. Vous avez entendu.

Mme PICARD. Il a fallu quelques minutes pour l'expliquer. C'est plus facile de dire : premier objectif à dix ans, 10 Mbps pour tous...

M. CAPARROY. Dont 75 % en fibre optique. Je vous mets en garde concernant vos explications à vos concitoyens qui porteraient uniquement sur la fibre, le FTTH. Il s'agit de débit. Le FTTH c'est un moyen pour apporter du débit. On peut l'atteindre par des technologies différentes. Il est bien évident que notre objectif ultime c'est le FTTH.

M. EUDE. Ce que vient de rappeler Bertrand est tout à fait essentiel. Ce qui est important pour les usagers c'est de disposer du débit leur permettant les applications. On a intérêt à mettre de la fibre optique y compris jusque chez l'habitant. Mais dans les dix ans, les technologies vont bouger. Il faut donc qu'on soit vigilant sur l'évolution pour que tous nos concitoyens aient ces débits même si ce n'est pas par le FTTH. Il y a des endroits où c'est très coûteux d'emmener une fibre. Des technologies alternatives permettant d'avoir ce débit de 10 Mbps seront possibles rapidement. Il n'y a pas d'ambiguïté si on veut bien écouter ce qui est dit.

M. CAPARROY. Il ne s'agit plus maintenant d'une action limitée au département. Cette opération ne peut se mener que par une mobilisation générale, en associant les territoires aux choix. Il est hors de question que le département dise à tel endroit, c'est telle solution qui doit être retenue et qu'il demande aux territoires de financer. Ils feront les choix puisqu'ils payeront 50 % de la dépense.

Nous apportons les 50 % restant, peut-être plus si c'est possible. Il faut que tout le monde soit partie prenante.

M. HYEST. La politique suivie est très bien. Nous avons adopté le schéma.

Je pense aux communautés de communes de 20 000 habitants avec peu de potentiel financier...

M. LE PRESIDENT. Je sais à laquelle vous pensez...

M. HYEST. Non, j'en ai parlé avec plusieurs intercommunalités. On se concerte pour essayer de trouver. Les 50 % restant représentent des sommes colossales.

Il y a une rentabilité de ces investissements puisqu'on va faire payer les fournisseurs d'accès pour qu'ils utilisent notre réseau. La facture devrait donc diminuer comme pour nos réseaux électriques loués à EDF.

A une époque, il y avait des grosses difficultés pour le téléphone. Nous avons fait des avances remboursables à France Télécom...

M. EUDE. Les PTT à l'époque.

M. HYEST. Elle avait créé des sociétés de financement avec remboursement en dix ans. Comme ça a bien fonctionné, le remboursement s'est fait en quatre ans. Ça devrait être la même chose avec le retour sur investissement. La difficulté c'est que les opérateurs prennent ce qui est intéressant et nous laissent ce qui est difficile à gérer.

Même à 20 ans, les intercommunalités se demandent comment elles pourront mobiliser entre 4 et 6 M€. Bertrand Caparroy le sait bien avec toutes les réunions qu'il a menées.

Mme TALLET. Je veux souligner le gros travail fait sous l'autorité de Bertrand. Les annonces sont globales et parfois mal interprétées par nos populations qui n'ont pas accès aux mêmes services. Je sais que Bertrand a répondu à certains de mes concitoyens.

On est en plein dans la logique soulignée par Jean-Jacques Hyest. On fait supporter aux collectivités territoriales un aménagement où c'est difficile et peu rentable. On garde pour le monde concurrentiel normal ce qui semble rentable. Mon secteur Champs-sur-Marne et Le Mée ont été exclus. On nous interdit d'intervenir parce qu'il y a plein d'opérateurs privés qui vont se faire plein de bénéfices. La confusion entre le non rentable et le rentable est insupportable. Elle brouille le message que l'on envoie.

M. FROT. En 2006 il y a eu de grandes affiches roses sous les abribus et ailleurs, des pages entières dans les journaux qui annonçaient « 100 % haut débit pour tous les Seine-et-Marnais ». Est-ce que c'est un mensonge ou est-ce que ça sera un jour...

M. LE PRESIDENT. Christian Frot, il ne faut pas dire n'importe quoi. Nous avons parlé de 100 % du territoire en haut débit ; on y est aujourd'hui, soit 512 kb/s partout.

M. FROT. On y est... Non.

M. CAPARROY. Donnez-moi un exemple d'un foyer en Seine-et-Marne qui veut du 512 kb/s, du haut débit, et qui ne l'a pas. Donnez-moi des noms et des adresses. Je vous garantis publiquement qu'on leur apportera. On l'a déjà fait pour 3 500 foyers. Ce n'est pas un marché mais une délégation de service public. Au fur et à mesure que des demandes apparaissent, elles sont satisfaites. Il y a un processus qui est vérifié. Une personne suit constamment, jour après jour. Il y a un calendrier des réalisations. Vous avez voté des pénalités, 35 000 €, à notre délégataire, parce qu'il n'avait pas rempli cette obligation. Après avoir payé, il a trouvé les moyens de raccorder chaque cas.

Dans l'esprit des gens on n'y est pas arrivé. Mais si et on va continuer. La délégation de service public est en excellente santé. Vous le verrez lors de la présentation de l'avenant. Vous avez lu à la dernière séance le rapport d'activités. Ça fonctionne bien.

En commission des finances, il semblerait qu'on se soit interrogé sur les risques du transfert de la DSP au syndicat mixte C'est un véritable cadeau du conseil général car il n'y a rien à payer. Tout l'a été. Maintenant on encaisse. Mieux elle se porte, plus il y aura de retours pour le syndicat mixte quand il portera la DSP. Il y a une clause de retour à meilleure fortune : quand les bénéfices dépassent un certain niveau, il les partage avec le département.

Certes, ça coûte à notre délégataire parce que le haut débit n'est absolument pas rentable mais c'est une obligation qu'on lui a imposée. On veille à ce qu'elle soit respectée. J'ai la liste nominative. Ce n'est pas 512 kb que l'on apporte à ceux qui ont le Wi Max c'est en général au moins 1 Mgb. Avec France Télécom si vous prenez un abonnement à 18 Mégas, vous en avez en réalité 3... sauf à 2 heures du matin quand il n'y a plus personne sur le réseau. C'est comme ça. Les gens ne veulent pas payer un service garanti mais un service grand public. Avec le Wi Max c'est la même chose.

C'est bon pour que vous puissiez répondre à vos concitoyens.

M. GUERIN. Ce qui a été dit par Maud Tallet est une véritable question. Une confusion existe parfois entre les notions de haut débit et de très haut débit. Même si on est à 512 kb, les habitants ont le sentiment de ne pas avoir la pleine puissance pour télécharger ce qui est une réalité. Ce budget qui n'est pas obligatoire pour le conseil général est extrêmement important.

Dans un secteur que je connais bien où on est justement à 512 kb, du haut débit très loin du très haut débit. A Vert-Saint-Denis et Cesson, on vient de voter au mois d'octobre dernier une subvention de 400 000 € pour relier 3 200 foyers. Localement ce n'est pas neutre.

Il existe une véritable incompréhension dans l'esprit des gens y compris dans notre esprit. Je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi deux communes de Seine-et-Marne, Champs-sur-Marne et Le Mée-sur-Seine, ont été placées par l'Etat en zone dense, empêchant le département d'intervenir. J'aimerais qu'un jour, mais je ne suis pas sûr que Bertrand Caparroy lui-même ait les éléments, on puisse m'expliquer pourquoi Le Mée-sur-Seine est plus une zone dense que Melun ou Dammarie. Je n'ai toujours pas compris cette décision qui pose de véritables difficultés localement.

M. ROBINET. Bertrand je veux te rendre hommage pour ton énorme travail. Je fais souvent appel à toi pour des zones d'ombre. Mardi il y aura ici une réunion importante. Un certain trouble s'instaure dans des communautés de communes qui voient des villes voisines ou des opérateurs dire qu'ils vont faire le nécessaire sans le syndicat ni le conseil général car ça coûtera moins cher et ça ira surtout plus vite. C'est plus facile d'équiper une ville que d'aller dans le milieu rural.

Il ne faudrait pas qu'il y ait trop peu d'adhérents au syndicat pour que ça fasse tout échouer. Peut-on les contrer ou négocier avec eux ?

M. HYEST. Ce qui se dit au conseil général a un écho dans la population. Si je répète que tout le monde est doté à la Madeleine, on ne me croira pas parce que ce n'est pas vrai. J'ai le Wi Max à la mairie, ça ne fonctionne pas bien, ça coupe tout le temps.

M. CAPARROY. Merci de le signaler.

M. HYEST. Grâce au fonds européen et à la participation importante de la commune, nous allons avoir un RNAZO. J'ai participé sur Esmans et Montmachoux où c'est le même cas. On va l'avoir en passant sous le canal et la voie de chemin de fer.

Nos administrés nous disent qu'ils ne peuvent avoir Free donc pas les mêmes services que leurs voisins qui ont l'ADSL avec le réseau Orange. Ils croient que c'est mieux. Ceux qui sont isolés dans les bois peuvent passer par le satellite mais ce n'est pas au même tarif parfois. Il y a donc un problème d'égalité même en ADSL.

M. CAPARROY. L'accès à Internet n'est pas un service universel mais commercial. Notre vision est plutôt celle d'un service public. Toute notre démarche vise à établir l'égalité entre les Seine-et-Marnais mais nous sommes dans un champ concurrentiel. Ma très grande inquiétude c'est l'attitude du gouvernement envers les réseaux publics. Des pressions sont faites sur un des actionnaires de notre délégation de service public. Covage qui est le seul qui chapeaute Semafor 77, est composé d'AxiaFrance, un groupe canadien, de Cube un fonds d'investissement de Natixis et de la Caisse des Dépôts et Consignations. C'est quand même inquiétant d'apprendre que des pressions sont exercées par la Caisse des Dépôts pour limiter l'intervention de notre délégataire dans les opérations d'aménagement, pour laisser le champ libre aux opérateurs privés.

Il faudrait que cela cesse rapidement. Non content d'avoir accordé sans aucun engagement, sans aucune obligation contractuelle, les pans les plus rentables de notre territoire à des opérateurs privés qui se sont entendus pour faire ce qu'ils voulaient sur notre territoire, on essaye à l'intérieur de notre délégataire de déstabiliser notre action. Je souhaite que cela cesse rapidement.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1/02

M. LE PRESIDENT. Il est 11 heures 50 et nous venons de finir le rapport n° 1/01... Si on ne veut pas continuer toute la semaine, il faut accélérer un peu le rythme.

M. GUERIN, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. C'est un rapport budgétaire important. Les montants qu'il vous est proposé de consacrer au développement économique et à l'emploi s'élèvent à 4 475 260 € en crédits de fonctionnement, 6 256 000 € en autorisations de programme et 3 495 000 € en crédits de paiement.

Je passe rapidement sur les différentes actions qui vont être menées par le conseil général notamment avec Seine-et-Marne Développement, pour vous détailler un peu les crédits de fonctionnement et leur utilisation.

L'essentiel des sommes va à Seine-et-Marne Développement pour le fonctionnement de la structure ou pour ses actions menées. Le total est de 3 605 000 € : 1 920 000 € pour le fonctionnement de Seine-et-Marne Développement, 1 685 000 € pour ses actions spécifiques.

J'en rappelle quelques-unes : le développement à l'international, l'information économique, des projets collectifs thématiques, des outils pour faire connaître l'action de Seine-et-Marne Développement, l'animation des pôles de compétitivité, l'accueil d'investisseurs pour 400 000 €, le soutien à la création d'entreprises.

Nous consacrons 417 000 € à la compétitivité des entreprises avec le fonds d'aide à l'implantation des entreprises pour 192 000 € et le conseil aux entreprises de Seine-et-Marne Développement pour 225 000 €. Il y a 15 000 € en fonctionnement consacrés au soutien à l'économie sociale et solidaire.

J'en viens aux crédits d'investissement qui s'élèvent à 6 256 000 € en AP et 3 495 000 € en CP.

Je souligne quelques actions qui me paraissent importantes notamment l'économie sociale et solidaire pour laquelle nous ouvrons une AP de 500 000 €. On aura l'occasion d'en reparler un peu plus longuement tout à l'heure avec le rapport n° 1/10.

On compte 7 pôles franciliens de compétitivité. Nous allons leur consacrer 800 000 €.

Pour le fonds départemental « Attractivité » nous avons inscrit 1,5 M€.

Il y a une action extrêmement importante dans les secteurs de Sénart et de Melun, le soutien aux actions du SYMPAV Villaroche. On passe de 100 000 € au BP 2011 à 590 000 € dans ce budget avec une première tranche d'aménagement prévue en 2012.

La requalification des zones d'activités est prévue pour 2 M€, à l'image de ce qui a été fait en 2011 pour le parc d'activités de Savigny-le-Temple/Cesson que mon collègue Jean-Louis Mouton et moi-même connaissons bien.

En conclusion, en cette période extrêmement difficile économiquement et socialement, j'indique que ces actions ont pour objet de renforcer l'attractivité du territoire et de mettre l'accent sur l'économie sociale et solidaire. Lorsque tant de nos concitoyens rencontrent des difficultés d'emploi aujourd'hui, il est important de mettre l'accent sur l'ensemble du panel des activités économiques de notre département.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. PIEQUET. Je veux attirer l'attention comme en commission, sur deux aspects. D'autres seront développés par mon collègue Jullemier.

Je veux souligner la faiblesse des crédits affectés au commerce rural, 50 000 € pour deux communes qui ont déjà candidatées. Je ne pense pas que ce soit à l'échelle du maintien des commerces de proximité.

Concernant le développement économique des franges, on compte 50 000 € pour 17 cantons. C'est absolument dérisoire. Il m'a été répliqué que cette ligne venait en soutien d'une ligne régionale et qu'il y avait très peu de demandes des communes. La région n'affecte pas les crédits nécessaires pour que ce soit efficace. Les communes n'y ont pas recours. Il faut donc d'urgence changer le dispositif, faire évoluer rapidement la politique du département en complément de celle de la région. Je peux vous assurer comme l'ensemble des conseillers généraux des cantons ruraux, que la situation économique est difficile. Le canton de Lizy-sur-Ourcq a connu lors de la mandature précédente 11 % de baisse des emplois salariés. Aujourd'hui le taux d'emploi local est sensiblement inférieur à un emploi pour deux actifs. Nos territoires sont pour vivre, on ne vise pas un emploi pour un actif. En

revanche le taux particulièrement bas d'emplois et d'activités économiques pose des problèmes nombreux. Nous sommes des zones d'ortoir en secteur rural.

Tout cela mérite une politique ambitieuse. Je regrette que cette ambition n'apparaisse pas pour les territoires ruraux dans le budget.

M. JULLEMIER. J'interviens sur la part communication du développement économique. Elle a un rôle important pour l'attractivité notamment avec les actions de Seine-et-Marne Développement. En cette période de crise, cette part devrait être plutôt réduite pour mettre plus l'accent sur les aides véritablement opérationnelles pour les entreprises.

Dans le sud de la Seine-et-Marne, des entreprises souhaitent des aides. On me dit que c'est également le cas dans le nord et à l'est. Je parle de ce que je connais comme chef d'entreprise. Je suis étonné de ce retrait et de la faible part consacrée au commerce rural. On développe de plus en plus la communication dans le domaine économique au détriment de véritables opérations. J'ai participé au groupe sur les fonds d'attractivité qui sont vraiment opérationnels. On devrait diminuer la communication et ne pas oublier les franges et les entreprises qui ont des difficultés et risquent d'en avoir davantage dans la situation de crise.

M. AIËLLO. Non il n'y a pas que de la communication pour les franges. Il y a aussi des actes. Dans mon canton on en a fait la démonstration l'année dernière notamment avec l'accompagnement du département dans une opération privée commerciale, la création de la ZAC du Bréhaut, que la communauté de communes des deux fleuves a accompagnée également. C'est un aménagement lié au développement économique.

Nous avons rapproché deux entreprises à Montereau, Fehr Technologies et Solétanche Bachy. Le département a accompagné à hauteur de 350 000 € pour créer une quinzaine d'emplois chez le deuxième et 75 chez le premier.

M. EUDE. Je ne répondrai pas sur le commerce rural car nous avons déjà eu le débat. Nous avons peu de demandes. Le commerce de proximité se pose dans les zones urbaines et dans les quartiers, au moins autant que dans les zones rurales. Si on voulait engager ce type de politique dont je ne suis pas certain qu'elle soit au cœur du développement économique, ce serait un autre volet. Je ne crois pas que Seine-et-Marne Développement soit très pertinent pour cela. Il faudrait se poser aussi la question du développement du commerce dans certains quartiers de nos villes.

J'en ai un peu assez de cette opposition systématique entre rural et urbain. J'espère qu'on aura assez rapidement des chiffres montrant exactement les efforts du conseil général en fonction des différentes natures de territoires. Il y aura quelques surprises.

Le meilleur exemple c'est le mémoire précédent, facteur d'attractivité économique, le numérique. Dans les zones denses il y a les opérateurs, dans les zones rurales c'est le conseil général. Arrêtons d'opposer les uns aux autres, on fait ce qui est nécessaire.

On m'a rapporté le débat de la commission technique sur les franges. C'est une vraie interrogation. J'ai proposé comme réponse de travailler avec quelques conseillers généraux. Mais comment faut-il faire ? Faut-il des procédés spécifiques dans nos franges ? Faut-il garder une attention particulière avec les dispositifs du conseil général comme les fonds d'attractivité et d'autres aides ?

Lorsque le dispositif pour les franges a été créé, il y a une dizaine d'années, c'était suite aux plaintes des franges d'Ile-de-France en situation défavorable par rapport aux voisins des autres départements en dehors de la région. On a entendu un peu moins cette plainte. Ce n'est pas nécessairement en se positionnant par rapport aux voisins qu'on est en capacité d'être le plus efficace.

Le dispositif pour les franges n'a pas montré une très grande efficacité pour de nombreuses raisons. Je crois qu'il va être remis en cause au niveau de la région. Donc on n'a pas fait une grande promotion durant les dernières années. On ne veut pas avancer dans des dispositifs qu'on ne va pas tenir dans les années qui viennent. Je pense que l'ensemble du territoire doit bénéficier de l'ensemble de nos dispositifs. Il n'y a pas de raison d'avoir un dispositif spécifique pour les franges ; même si je suis naturellement prêt, je vous le propose, à réunir un groupe de travail des conseillers généraux concernés par les franges, pour en parler et voir comment améliorer les choses.

La communication c'est le procès habituel mais assez déplacé. Il n'y a quasiment jamais de communication pour Seine-et-Marne Développement dans le budget de la communication. Ce n'est que de la promotion du territoire, des entreprises, des réseaux, de nos dispositifs. Peut-être faut-il changer le nom et ne plus l'appeler communication, plutôt outil de promotion de notre territoire.

Nous avons la volonté presque quotidienne de réfléchir à nos dispositifs et à notre engagement dans le développement économique en prenant en compte le mieux possible, les évolutions de notre environnement. Dans une situation de crise, il faut probablement faire évoluer un certain nombre de choses. Nous essayons de le faire. Les changements régionaux vont aussi nous faire évoluer. La mise en œuvre de son schéma de développement économique va probablement nous amener à modifier un certain nombre de dispositifs. On n'a aucun intérêt à intervenir sur les mêmes champs que la région, même si on a intérêt que nos entreprises et nos territoires bénéficient du champ d'intervention de la région. Pour ce qui nous concerne, nous devons nous concentrer sur ce qui peut se faire de mieux au niveau départemental et territorial pour nos entreprises. Je parlerai de l'économie sociale et solidaire dans le prochain mémoire.

M. PIEQUET. Mon propos n'était pas d'opposer l'urbain et le rural, je suis dans la complémentarité. Chacun sait qu'il n'y a pas d'équité au niveau territorial. Il y a des spécificités du monde rural qui représente 60 % de la surface du département. Il y a des handicaps particuliers concernant l'accessibilité, le niveau de formation des actifs etc.

Je ne suggère pas une politique totalement spécifique, déconnectée de ce qui est fait dans les zones urbaines ou périurbaines. Je dis simplement qu'une attention particulière et des dispositifs adaptés doivent être mis en œuvre si on veut non pas atteindre la performance de territoires plus urbains, mais au moins disposer d'un dynamisme économique et d'emplois suffisant ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Je retiens dans l'intervention du président Eude, la reconnaissance du manque d'efficacité du dispositif régional et départemental relatif aux franges. Je suis tout à fait d'accord pour participer à un groupe de travail qui associerait les conseillers généraux concernés et intéressés par ce sujet important.

M. EUDE. Le dispositif il y a dix ans avait une certaine efficacité. Au fil du temps, elle s'est réduite. Nous avons la volonté, la capacité et j'espère l'intelligence d'adapter et de modifier. J'engage à une réflexion sur l'adaptation de nos dispositifs. Je pense que nos autres dispositifs départementaux doivent s'appliquer aux franges comme aux autres territoires.

M. LE PRESIDENT. Je ne cesse de dire que la Seine-et-Marne change. Les politiques publiques doivent évoluer et s'adapter.

Mme RICHARD. A l'époque, le dispositif a aussi eu le mérite, en particulier à la région, de dénoncer la réalité de certains territoires que l'on peut qualifier d'excentrés mais ayant une action avec les départements voisins.

Le dispositif a été relayé par les chambres des métiers et les chambres de commerce, dans de bonnes conditions. Il est exact qu'il s'adressait à des entreprises d'une taille supérieure à celles qui s'implantent en général dans nos territoires. Il faut en prendre acte.

Au nom de l'évolution et du contexte économique, il n'y a pas lieu d'avoir un traitement particulier et stigmatisant. Cette notion de frange n'étant pas totalement positive.

Par contre, il faut reconnaître la réalité des problèmes et aussi prendre la question en amont comme dans le canton de Lizy. On ne peut pas développer un territoire quand il n'y a pas de transport ni les logements correspondants à l'accueil des salariés, ni la qualification locale. Le conseil général n'est plus dans des politiques uniques mais dans une stratégie de développement de territoire qui dans les cantons de Lizy, La Ferté, Coulommiers, est caractérisée par la diffusion des nouvelles technologies et par l'accessibilité multipliée par 100 pour les transports. C'est un facteur qui renforce fortement.

Nous devons être en phase avec les travaux des pôles de compétitivité. Quand on a raté une marche du développement, il faut peut-être anticiper l'avenir. J'apprécie les considérations du rapport sur la volonté de faire sortir le pôle Advancity de ses murs pour qu'il travaille avec les territoires concernés. J'ai confiance dans nos relations intelligentes entre nous, dans l'écoute dont font preuve Gérard et Bertrand pour qu'on travaille. L'idée d'un groupe de travail est particulièrement intéressante pour échanger nos ressentis, nos projets et croiser nos informations.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM vote contre.

Il n'y a pas d'abstention.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis favorable.

M. PIEQUET. J'ai deux remarques monsieur le président.

En octobre dernier, l'assemblée, sur votre proposition, a supprimé la ligne relative aux équipements sportifs et socio-éducatifs en renvoyant le financement de ce type d'équipement vers les procédures contractuelles. Je ne vois pas dans la proposition de budget que les contrats communaux ou intercommunaux ont été abondés à due concurrence. C'est donc un véritable abandon de cette politique, pas un transfert.

Ma seconde remarque concerne le fonds E.CO.LE. Nous l'avons évoqué en commission des transports car ça touche à la probable suppression dans deux ans et demi, du financement par le STIF du double transport le midi dans le secteur rural, excusez-moi. Les communes rurales au sein des regroupements pédagogiques intercommunaux ont des problèmes de restauration scolaire. Si on supprime le double transport, vers le domicile où la cantine le midi, pour des raisons d'économie, cela posera un gros problème d'accueil en restauration scolaire des enfants en secteur rural. J'ai suggéré qu'une étude très rapide totalement indispensable soit menée dans ce domaine auprès des regroupements pédagogiques ou des communes concernées. Je suggère qu'un crédit d'étude soit prévu car je doute de la capacité de moyens du service des transports qui est soumis à rude épreuve depuis un an. Il ne peut mener rapidement ladite étude. Les communes ou regroupements auront bien du mal à financer seuls l'extension ou la construction d'espaces de restauration scolaire.

M. BONTOUX. Mon collègue indique que nous abandonnerions l'aide pour les équipements sportifs. C'est faux. Il suffit de se reporter au mémoire n° 5/03 pour voir que cette année on aura un peu plus de 3 M€ en CP et 3 M€ en AP. L'ensemble des dossiers déposé avant le 31 août est pris en charge. A l'avenir ça sera pris dans les politiques contractuelles.

M. PIEQUET. Qui ne sont pas abondés.

M. BONTOUX. Des contrats sont étudiés avec des équipements sportifs. Nous verrons ça l'année prochaine, dans le budget 2013.

M. LE PRÉSIDENT. Très bonne réponse de Jean-Pierre Bontoux.

Mme TALLET. Je comprends l'émoi de nos collègues quand ils s'aperçoivent que les collectivités territoriales de base sont de plus en plus sollicitées et ont de plus en plus de mal à joindre les deux bouts surtout lorsqu'elles ne veulent pas augmenter les impôts locaux de leur population qui est souvent en difficulté en milieu rural comme en milieu urbain. Je les invite à partager l'opinion du front de gauche qui dit que la dette n'est pas le résultat des dépenses publiques, c'est autre chose qu'il faut complètement changer. Alors leurs demandes deviennent légitimes.

On ne peut pas insulter les conseils généraux en disant qu'ils ne sont pas sérieux, qu'ils ne s'associent pas correctement au combat contre la dette publique, qu'ils sont dispendieux, qu'ils embauchent à tour de bras, qu'ils dépensent à tort et à travers pour des politiques qui ne seraient pas de leurs compétences. Je ne comprends pas ce double discours.

Je devrais hurler à chaque fois qu'on baisse une politique publique car je demande qu'il y en ait partout, dans tous les domaines pour assurer l'égalité territoriale. Je ne comprends pas que ceux qui nous accusent d'être dispendieux, demandent dans chaque politique des interventions supplémentaires sans efforts. On ne peut pas faire plus avec moins Comment donner plus aux collectivités territoriales ? C'est fondamental.

M. BALLOT. On note dans ce mémoire pour l'école d'architecture de Marne-la-Vallée, 15 000 € pour une exposition. On a indiqué que cette somme pouvait être prise sur le budget du CAUE qui participe à l'opération.

M. DE GUIBERT, *directeur général adjoint de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire*. C'est un partenariat qui implique le CAUE. C'est un dispositif où le département apporter une petite part, le CAUE également.

M. BALLOT. Ca nous paraissait entrer dans le budget du CAUE.

M. LE PRÉSIDENT. Nous avons une convention avec l'école d'architecture de Marne-la-Vallée qui nous accompagne dans des réflexions et des projets. Il nous a semblé opportun d'apporter

notre concours à cette initiative, en complément de ce que fait le CAUE qui n'est pas le conseil général.

M. BALLOT. Vous dites que nous avons de nombreux partenariats avec l'école d'architecture de Marne-la-Vallée. Ce qui est désagréable c'est que ça soit essaimé partout. On n'a pas une notion d'ensemble très visible de nos participations. Ce n'est pas un cas unique. On s'aperçoit que pour de nombreux cas, on finance petit bout par petit bout et au final on se demande si ce n'est pas la même chose. Il y a l'exemple de la plate-forme de Roissy où quatre ou cinq subventions arrivent. Gérard Eude a déclaré qu'il allait essayer de rassembler Datagora et la pépinière d'entreprises.

M. EUDE. Je ne peux laisser dire des choses pareilles. Différentes associations ont des fonctions définies par vous. Il y en a une pour chaque fonction et je vais essayer des gains par mutualisation sur ces différentes associations, en les regroupant. Ca ne signifie pas qu'on paye plusieurs fois la même chose. Il s'agit de faire des économies sur les moyens généraux mais ça n'a rien à voir avec ce qui vient d'être dit.

Mme RICHARD. J'attire l'attention de M. Ballot sur la rédaction du rapport qui prévoit bien que cette action s'inscrit dans le cadre de notre coopération avec le pôle de recherche universitaire de l'est parisien et avec l'université de Marne-la-Vallée. Nous sommes fiers et satisfaits que l'école d'architecture soit implantée à Marne-la-Vallée. C'est un véritable levier de développement comme l'école des ponts. Le conseil général a noué des relations de coopération pour soutenir des travaux d'étudiants et leur territorialisation. Ces écoles prestigieuses ne sont pas déconnectées de leur territoire. Elles s'intéressent à leur environnement.

Nous allons intégrer toutes ces coopérations pour leur donner plus de lisibilité dans un projet de convention avec les instances universitaires. C'est en cours de travail. Je ne peux en dire plus. J'attire l'attention sur l'intérêt d'apporter un soutien. Le secteur de Gérard Eude est très actif, je l'en remercie. Il soutient les laboratoires et les écoles.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

(M. Piequet s'abstient.)

Le projet de délibération est adopté.

N° 1/04

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Nous pouvons passer en revue assez rapidement les différents éléments de ce mémoire car il a été exposé en détail en commission. Il atteste notre volonté de poursuivre notre démarche en faveur de la politique de l'eau, pour l'assainissement et l'eau potable, auprès des communes et des syndicats.

En 2012 9 M€ seront consacrés à l'eau par notre collectivité. On a commencé à enregistrer un certain nombre de résultats probants après la mise en plan du plan de l'eau I. Si des solutions techniques ont déjà été trouvées pour 93 % des communes de Seine-et-Marne, il reste encore à financer d'où la nécessité de continuer nos investissements dans ce domaine.

Le soutien à l'activité agricole est également dans nos priorités. Si le partenariat avec la chambre d'agriculture de notre second plan de l'eau reste entier, il se verra également renforcé.

Le plan climat territorial est une démarche que je tiens à souligner. Nous sommes rejoints par un certain nombre de collectivités territoriales seine-et-marnaises qui s'engagent dans une démarche de même type. Nous devons accompagner. En dehors du volet environnemental, cette démarche recouvre aussi un certain nombre de réalités et de difficultés sociales. Un des enjeux est la précarité énergétique.

Je salue la création dans les mois prochains du périmètre de protection des espaces agricoles naturels périurbains, le fameux PPEANP de Marne et Gondoire. Pour répondre à l'enjeu de préservation du cadre de vie rural et aux exigences de développement d'une population de plus en plus importante, nous avons travaillé avec la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire pour élaborer ce PPEANP. Il permettra de renforcer notre agriculture, de protéger nos espaces naturels tout en garantissant la pérennité des grandes continuités écologiques et en ménageant une qualité d'interface entre l'urbain et le rural. Nous pourrions être le premier département français à exercer cette compétence. Ça prouve que nous sommes extrêmement concernés par cette activité fondamentale de notre département.

Cela relève des domaines de l'environnement et de l'eau. Ça reflète parfaitement nos préoccupations avec les niveaux d'investissement que nous désirons garder dans le volet assainissement, dans le domaine de la qualité de l'eau potable et dans le domaine de l'environnement. Notre action est toujours soutenue pour l'entretien de nos espaces naturels sensibles et pour aider la chambre d'agriculture.

Avis favorable de la commission.

Mme PICARD, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Nous reprendrons à 14 heures.

La séance est suspendue.

(La séance est suspendue à 12 heures 30.)

(INSERER LA LISTE DE PRESENCE)

(La séance est reprise à 14 heures 20)

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Nous nous inscrivons dans la continuité du premier plan de l'eau 2006-2011. Nous voulons nous engager dans un deuxième plan 2012-2017. Aujourd'hui nous avons des résultats extrêmement probants puisque 93 des collectivités concernées par des problèmes de qualité d'eau distribuée, ont une solution bien identifiée.

Nous avons un résultat formidable concernant le volet préventif dans le domaine non-agricole. Plus de 300 communes sur les 514 se sont engagées dans la réduction de l'utilisation des phytosanitaires.

Le volet préventif dans le domaine agricole a des résultats inégaux. Sur un territoire d'expérimentation, environ 30 % des agriculteurs sont engagés avec au bout de cinq ans des résultats extrêmement prometteurs.

Les autres actions plus traditionnelles en faveur de l'assainissement et des cours d'eau continuent d'être dynamiques. On l'a vu tout à l'heure en votant le budget de l'environnement.

Faut-il poursuivre cette démarche ? Un des intérêts c'est qu'une des actions est toujours d'actualité, que d'autres sont à poursuivre ou à renforcer. De nouvelles thématiques se faisant jour, il faut les prendre en compte à l'échelle départementale. Il est bien nécessaire d'entrer dans un nouveau plan.

En plus des objectifs du plan précédent, il y a l'amélioration du patrimoine naturel qui est dans la directive cadre européenne et dans le dixième plan de l'agence de l'eau. Il faut prendre en compte aussi les quantités alors que notre premier plan était essentiellement qualitatif.

Nous devons gérer les économies d'eau d'une manière générale, en particulier les eaux pluviales. Plus on s'en occupe près de l'endroit où elles se collectent, moins elles sont polluées. Un traitement au plus près s'impose. Il est nécessaire d'optimiser la gestion de ces eaux pluviales pour la prévention des pollutions qu'elles génèrent qui sont importantes, et de renforcer les actions contre les pollutions diffuses.

Il est nécessaire de reconquérir à terme la qualité de la ressource en eau avec la lutte contre les pollutions localisées par l'assainissement collectif et individuel qu'on va poursuivre. C'est dans le domaine agricole que se situe le chantier le plus important et le plus difficile dans sa mise en œuvre. Nous ne sommes plus maîtres comme dans le cadre du premier plan de l'eau car viennent se greffer des décisions et des orientations nationales comme le plan éco-phyto 2018 et les objectifs du Grenelle de l'environnement. La lutte contre les pollutions localisées doit être également renforcée en prenant en compte en particulier le milieu industriel qui ne l'était pas à sa juste valeur dans le premier plan de l'eau.

Pour rendre possible ce plan de l'eau, l'ensemble des acteurs a travaillé pour rédiger le document en annexe qui comporte en particulier les fiches actions.

Avis favorable de la commission.

M. FENART. Nous avons tous reçu il y a quelque temps un courrier de la profession agricole qui nous explique le ressenti de ce plan départemental de l'eau. On trouve beaucoup de points positifs partagés par la profession agricole.

Le problème, même si cela représente un trait de crayon comme il nous a été dit en commission, c'est la fertilisation. Sans remettre en cause la nécessité de limiter les impacts de la fertilisation sur l'environnement, des organismes tels que l'INRA ne l'ont pas encore reconnue scientifiquement. Il ne s'agit pas d'ouvrir cette mesure à titre expérimental mais d'évaluer les conséquences environnementales et économiques. La pérennité de nos exploitations est en jeu.

Passer de 180/200 unités à 130 sur un blé aura forcément des incidences sur le rendement mais aussi sur la qualité de la récolte. Depuis quelques années, les acheteurs regardent les taux de protéine. On commercialise donc plus difficilement. Ca sera plus difficile pour nos coopératives et nos négociants si le taux de protéine n'est pas au top.

Ces questions sont certes volontaires mais n'oublions pas que dans ce cadre naissent les obligations de demain. S'il n'y a pas d'amélioration, cette mesure deviendra obligatoire dans l'ensemble de la Seine-et-Marne. L'agriculture seine-et-marnaise sera anéantie. La Seine-et-Marne est un département qui compte dans la balance exportatrice de la France.

En conclusion président, si ce plan départemental de l'eau n'est pas signé par les partenaires, que va-t-il se passer ?

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a d'autres interventions avant de demander à Jean Dey d'apporter les éclairages techniques ? ... Jean va éclairer l'assemblée et Nicolas Fénart sur ce point particulier de la fertilisation.

M. DEY. La fertilisation n'a pas été parachutée dans le plan. Il y a eu avec l'ensemble des acteurs des négociations. Je n'y ai pas toujours assisté parce qu'elles étaient très techniques. Cela a duré pendant 12 à 18 mois. Lorsque les acteurs s'engagent, ils prennent un risque en principe contrebalancé par les subventions contractuelles définies.

Chacun est conscient que s'engager dans un changement de pratique avec la réduction des phytosanitaires et des amendements, représente une prise de risque. Au départ l'agence et la région voulaient des réductions extrêmement importantes de phytosanitaires en particulier les désherbants que l'on pensait diviser par deux comme le préconise la loi éco-phyto 2018. Sensible à l'argumentation de la profession agricole, cette position a été largement assouplie. Nous avons joué les entremetteurs dans cette démarche. Je remercie les services qui ont contribué à faire le lien entre des positions pas toujours conciliables, pour que le dialogue avance.

L'ensemble des payeurs a convenu qu'il était possible d'abaisser ces seuils. Les concessions ont été faites, de 50 on est passé à 40 et dans certains cas à 35 ou 30 % de réduction. Il existe une vraie volonté de dialogue des commanditaires qui sont prêts à payer. En contrepartie, la région et l'agence de l'eau ont demandé que des expérimentations se mettent en place sur des petits territoires, concernant la réduction ponctuelle de l'emploi de nitrates.

Où on est plus tout à fait d'accord, c'est que personne ne veut compromettre la rentabilité économique des exploitations agricoles en Seine-et-Marne ou ailleurs. C'est pourquoi la mesure préconisée par la région, l'agence de l'eau et le conseil général, est proposée sur la base du volontariat. Des agriculteurs sont directement au-dessus des captages sans argile, sans calcaire de Brie. On leur demande s'ils sont volontaires à titre expérimental car l'action peut être interrompue à tout moment. S'ils ont le moindre doute sur leur perte de compétitivité en s'engageant dans cette démarche, personne ne les force.

La ferti 01 ne sort pas de la tête des uns ou des autres. C'est une mesure agro-environnementale validée par l'Europe, acceptée par l'Etat et par l'organisme régional.

Des chercheurs ici ou là, disent que ce n'est pas aussi efficace que ça, qu'il faut continuer les expérimentations. Si l'INRA veut faire de la recherche, qu'elle en fasse, c'est son boulot. Mais aujourd'hui la réglementation européenne c'est ça. On peut toujours faire des recherches sur toutes les limites. La vitesse limite est de 90 km/h, on peut toujours faire des recherches pour savoir si à 91 on est plus dangereux... Mais la réglementation s'applique. Elle est européenne, nationale, régionale.

Ce genre de contrat est signé en Picardie, en Bourgogne. Les agriculteurs de ces régions ne sont pas des gens qui ne comprennent pas. Ils connaissent bien les enjeux et les affrontent en étant rémunérés.

C'est à titre expérimental, sur la base du volontariat, sur certaines zones très fragiles. Si vous pensez que ça ne peut pas marcher, que vous perdez votre compétitivité, ne signez pas. Mais qu'est-ce qui empêche de mettre ça dans le plan puisque c'est la condition pour avoir les crédits de la région ? Vous ne voulez pas les 10 M€ pour installer l'eau dans le provinois ? C'est libre à vous. *(Quelques applaudissements sur des bancs des groupes de la majorité.)*

M. BALLOT. On lira dans le compte rendu « applaudissements peu nourris... »

(Suite à cette remarque de M. Ballot, on note des applaudissements plus importants sur des bancs des groupes de la majorité.)

M. BALLOT. Les applaudissements sont plus nourris.

M. LE PRESIDENT. Cela vous convient mieux, cher Jacques Ballot. Si vous demandez, vous obtenez. *(Sourires.)*

M. FENART. Si c'est sur la base du volontariat et qu'il n'y a pas de résultat, il faudra étendre le périmètre pour améliorer l'eau. L'ensemble de la Seine-et-Marne peut être confronté au problème. Il n'y aura pas de royalties pour permettre l'équilibre financier des exploitations agricoles. Aujourd'hui avec le volontariat, des subventions peuvent venir du département et de la région pour pallier cet équilibre financier de l'exploitation. On est bien d'accord, je ne me trompe pas. Si on élargit le

périmètre, il y aura moins de subventions et on mettra en péril les exploitations agricoles de Seine-et-Marne.

M. DEY. Je n'ai pas d'exemple d'une expérience qui, quand elle ne marche pas, est étendue. On étend une expérience qui marche. Je ne comprends pas votre raisonnement.

M. FENART. On veut absolument gagner en qualité d'eau. Si ça ne marche pas sur le périmètre du captage, on dira qu'il faut prendre plus large.

M. LE PRESIDENT. Je veux bien qu'on écrive l'histoire à l'avance. Moi je n'ai pas de boule de cristal donc je ne sais pas de quoi demain sera fait, dans l'hypothèse où ce qui nous est proposé est réglementé, aujourd'hui comme Jean l'a fort bien expliqué, aux différents échelons européens, nationaux et régionaux, et ne fonctionne pas. Comment la Seine-et-Marne, village gaulois, pourrait-elle s'inscrire dans une logique contraire ou dans un refus d'apporter le concours territorial assez dynamique ?

La fertilisation c'est un point dans un ensemble de mesures qui concourent à une reconquête de la qualité de l'eau qui jusqu'à présent a permis une considérable reconquête. Sous quelques cris d'orfraies, ce que nous avons engagé depuis 2004 permet à 50 % des 250 000 Seine-et-Marnais qui recevaient une eau non-conforme d'avoir la qualité. Jusqu'à présent, le processus a été vertueux dans sa globalité. Je nous vois mal renoncer à l'instant, à poursuivre l'effort. Dans la démarche, aucun acteur ne sera contraint de s'engager s'il estime que la mesure lui est préjudiciable. C'est sur la base du volontariat.

Le dispositif de ce plan départemental de l'eau n° 2 a été présenté hier au conseil régional d'Ile-de-France. Il a fait l'objet d'une approbation unanime, tous groupes politiques confondus, y compris par l' élu venant de la profession agricole, siégeant sous l'étiquette UMP. Ca montre que les craintes ne semblent pas partagées.

Par contre, il existe évidemment un risque, à partir du moment où nous n'avancerions pas dans ce dossier, pour les financements venant de l'agence de bassin et de la région. Je ne prendrai pas personnellement un tel risque. Avec les garanties apportées qui sont substantielles et qui ne contraignent pas, nous sommes en situation d'adopter cette étape qui poursuit notre politique active pour la qualité de l'eau.

M. PIEQUET. Monsieur le président, il n'y a pas de désaccord sur le fond. L'ensemble des agriculteurs reconnaît bien volontiers que l'enjeu de l'azote sur l'eau est réel. C'est sur la méthode que le problème se pose. Plutôt qu'une mesure à caractère expérimental, les agriculteurs préféreraient une véritable évaluation des conséquences environnementales, économiques et techniques, d'une base d'apport azoté sur les cultures et les conséquences sur les exploitations agricoles. A ce titre, ils ont proposé une démarche concrète avec évaluation, consensuelle, qui permettrait, pour aller dans votre sens, d'avoir plus de volontaires probablement au sein de la profession agricole pour mettre en place ce protocole d'expérimentation.

L'idée est de ne pas accepter a priori tel ou tel dogme relatif à la baisse des apports azotés mais plutôt d'avoir une démarche concrète, sur des bases partagées évaluables qui permettraient au bout de deux ans, des conclusions communes pour valider ou non la démarche de façon très rationnelle.

M. LE PRESIDENT. Je veux bien vous entendre Jean-Christophe mais j'observe que nous ne sommes pas dans ce dossier, dans un rapport dual entre la profession agricole seine-et-marnaise et le conseil général. Il y a à nos côtés, deux partenaires financeurs à très haut niveau, l'agence de bassin Seine-Normandie et le conseil régional d'Ile-de-France. Il me semble difficile que nous infléchissions un dossier qui fait l'objet de négociations depuis un an et demi. A un moment, il faut trancher. Nous vous proposons de le faire devant un dispositif qui ne présente aucun caractère coercitif. Chaque agriculteur qui souhaite s'exempter de la mesure pourra le faire.

Il y a un peu urgence. Donc on est plutôt d'avis de faire avancer le train. Ceux qui ont une inquiétude particulière, qui ne veulent pas s'engager dans ce dispositif, qui préfèrent perdurer dans des méthodes anciennes, prendront leurs responsabilités. Collectivement nous aurons pris la nôtre, nous inscrire dans un chemin de reconquête de la qualité de la ressource en eau parce qu'il y a des enjeux environnementaux, de santé publique, extrêmement prégnants y compris pour nos concitoyens. On ne contraint personne. On attire en Seine-et-Marne des subsides extra-départementaux, de la région et de l'agence de bassin, pour la reconquête de la qualité et de la quantité de l'eau souterraine et de surface.

Cela se traduit par un dispositif particulier relatif à la fertilisation. Les agriculteurs volontaires auront peut-être des pertes pour leur exploitation mais elles seront compensées par le dispositif. Je ne

vois pas bien ce qui peut faire perdurer la moindre inquiétude pour les uns ou les autres. Je continue à penser qu'il nous faut désormais avancer Je propose que nous adoption ce plan départemental de l'eau comme la région hier.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Jacques Ballot vote contre.

L'ensemble du groupe USM s'abstient.

Les groupes de la majorité votent pour.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Il s'agit d'attribuer d'une part, une aide aux associations intervenant dans le domaine de l'environnement : Seine-et-Marne Environnement, AQUI'Brie, Laboratoire Régional de Suivi de la Faune Sauvage et Maisons du Bornage de la Forêt de Fontainebleau et d'autre part, une aide à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique, au Syndicat du Chemin des Roses, à la Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais et à l'Agence des Espaces Verts de la Région d'Ile-de-France pour les actions à la Chambre d'Agriculture, dans le cadre du partenariat relatif à l'atlas des sols.

Les crédits sont prélevés sur les enveloppes de subventions des actions "Autres environnement", "espaces naturels sensibles - Autres", "espaces naturels sensibles - Département" et "Agriculture". Cette délibération concerne l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de partenariat entre le Département et SEME.

Vous avez le détail dans le rapport qui a été examiné par la commission. Le conseil général applique des règles pour le budget de fonctionnement. Pour les organismes associés du domaine de l'environnement, ce sont les mêmes règles. On a diminué les crédits de fonctionnement cette année comme les précédentes.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. ROBINET. Je n'ai rien contre l'ensemble de ces subventions sauf que je ne peux cautionner celle accordée à la biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais qui est diminuée, c'est déjà ça. On se demande comment de telles associations composées pour la majeure partie d'aréopages parisiens peuvent se permettre de venir casser le développement économique de nos communes et de nos secteurs sans vraiment les connaître.

Il y a deux ans nous avons voté ici à l'unanimité, un projet d'hôtel lodge en bois à Samois. Nous avons voté l'appellation HQE et la subvention qui allait avec. Ce projet venait du comité départemental du tourisme. Nous l'avons accepté à Samois avec joie parce que nous avons besoin de nous développer.

Vous avez tous dans vos communes des associations un peu extrémistes, écologistes. Elles se sont déclarées contre, malgré toutes les études d'impact qui étaient favorables etc. Le terrain est en zone U constructible. Un recours a été fait au tribunal administratif.

J'ai demandé l'avis de la zone de Biosphère pour moduler le projet. Un stagiaire a rédigé un rapport qui a donné lieu à une lettre qui démolissait tout, alors que ce rapport ne prend absolument pas partie. Cette lettre est signée par le président de l'association Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais qui est un des nôtres, M. Jean Dey qui avait voté la HQE... et qui m'a interrogé à plusieurs reprises sur mon projet pour savoir où il en était. Le dossier qui accompagnait la lettre signée par le président, s'est retrouvé chez l'association opposée, avant d'être transmise à la mairie. Si le président estimait que son comité scientifique avait peut-être raison, il aurait pu se rapprocher de la commune où on allait sabrer. Depuis, ce document a été ajouté il y a quinze jours, au recours au tribunal administratif.

On a beaucoup de mal à développer nos communes. On trouve un bon projet. Tout Fontainebleau recherche des hôtels. Il y avait 60 lits que le président du château attend. Il n'y a rien dans la région de Fontainebleau pour faire coucher l'équivalent d'un car. C'est dramatique pour nos communes qui n'ont que le tourisme pour se développer.

Je trouve assez anormales les deux casquettes.

M. DEY. C'est dit. J'assume complètement. Si on repropoait aujourd'hui un projet d'hébergement touristique bien adapté, ce n'est pas mon collègue Lionel Walker qui me contredira, on signerait tous. On sait bien que la Seine-et-Marne est sous-équipée en accueil touristique surtout correspondant à une certaine demande non satisfaite à ce jour.

Vous avez demandé l'avis de la réserve de Biosphère. Ce n'est pas un aréopage de parisiens. Ils sont du territoire essentiellement de la Biosphère de Fontainebleau et du Gâtinais. Pour donner l'avis le plus objectif possible, le conseil d'administration de cette association s'est retourné vers son conseil scientifique présidé par Jean-Paul Amade, sommité nationale. Il a fait mettre en œuvre à l'intérieur de son service, une étude par un de ses étudiants dont il a l'entière responsabilité en mémoire de Master.

Le comité scientifique a rendu un avis qui ne démolit pas le projet mais qui est défavorable sur ce qu'il a pu voir. Le conseil d'administration a examiné les conclusions de son conseil scientifique. Le président a signé la décision du conseil d'administration. C'est le fonctionnement démocratique.

Une des raisons pour lesquelles le conseil scientifique n'a pas du tout apprécié, c'est justement la consultation tardive. Il y avait déjà un recours sur votre projet. Vous pensiez qu'en ayant l'appui de la réserve de Biosphère ça aurait pu vous y faire échapper. Il aurait fallu nous associer dès le début, on aurait défendu votre projet ; mais pas attendre un rattrapage pour bénéficier de la caution de l'UNESCO sur ce type de projet.

Par contre, je vous demande publiquement d'accepter mes excuses sur le fait que des documents aient pu sortir de notre association, qu'ils aient pu être répandus dans la nature alors que vous n'étiez pas au courant. Publiquement je vous en fais mes excuses. Vous pourrez voir dans le dernier conseil d'administration la directive que j'ai donnée : je tiens absolument à ce que ce genre de chose ne se reproduise pas. C'est INADMISSIBLE !

M. ROBINET. Je ne veux pas polémiquer. Je n'avais pas d'avis à demander à la réserve de Biosphère dans la mesure où ça ne se situe ni dans une zone de biosphère ni en espace naturel. J'ai pensé que c'était bien et qu'on pouvait me donner quelques conseils. Malheureusement ça n'a pas été ça.

M. WALKER. Sur le fond, le besoin de cet équipement n'est pas remis en question. Dans le cadre du schéma on s'oriente de plus en plus vers l'éco-tourisme. Cette inflexion il faut qu'on l'accompagne. Comme je l'ai dit en commission, le fait qu'il y ait un équipement pertinent n'exonère en rien les obligations environnementales qui l'accompagnent.

Je propose de réunir la commune et les représentants de la réserve de Biosphère pour voir où ça pêche, pour amender le projet et le réaliser. Il me semble qu'il n'y a pas d'opposition majeure dans cette affaire.

M. LE PRESIDENT. Merci pour cette proposition.

Je comprends l'irritation de Jean-François Robinet qui apporte un projet et qui voit des obstacles surgir. C'est le lot de beaucoup de projets.

Il s'agit d'accorder une subvention de fonctionnement récurrente à un certain nombre d'associations et d'organismes. Il ne faut pas penser que nos subventions sont à géométrie variable selon que les associations épousent ou non les visions du conseil général. La véritable question à se poser c'est : cette association dans la globalité de son activité et de ses interventions présente-t-elle un intérêt public ou non qui justifie de l'accompagner ? Jean-François Robinet est d'accord.

M. ROBINET. Tout à fait.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix les projets de délibérations.

Jean-François Robinet s'abstient.

Jacques Ballot vote contre.

Les projets de délibérations sont adoptés.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. La vigueur d'une DSP peut se mesurer au nombre d'avenants proposés. Il s'agit d'évoluer autant que nécessaire pour s'adapter aux conditions du terrain. Ca montre que notre délégataire est très attentif à l'évolution.

Cet avenant a comme objectif de préciser au délégataire les modalités de construction, d'exploitation et de subventionnement du réseau départemental de communications électroniques expérimental FTTH. Semafor rémunèrera ses frais d'exploitation en percevant des recettes liées à la commercialisation de location de lignes de maintenance des services ou des lignes du réseau départemental selon la grille définie à l'annexe II. Les recettes de commercialisation de type IRU iront au département. Ce sont les retombées économiques pour le département de la DSP.

Il convient de déterminer le complément de subventionnement pour le déploiement FTTH de Chevy-Cossigny suite à un nombre de prises supplémentaires à desservir. Ce matin on a parlé de l'intervention des collectivités locales dans le déploiement du réseau téléphonique. Voilà un exemple type puisqu'on va avancer à notre délégataire des sommes qu'il percevra ensuite des fournisseurs d'accès, au fur et à mesure de la commercialisation des prises, 50 € par raccordement qui nous reviendrons.

Il convient de préciser les conditions de réalisation de nouveaux raccordements et d'extensions du réseau départemental de communications électroniques concernant de nouveaux sites publics et zones d'activités dont la desserte interne et la préparation des dossiers de labellisation par l'Etat des zones d'activités très haut débit. Je vous invite à consulter la liste des zones d'activités qui vont faire l'objet de l'intervention de Semafor 77 en vue de les faire bénéficier de ce label ZATHD attribué par l'Etat. Il est substantiel et vous en trouverez le détail.

Il convient enfin de modifier la grille tarifaire du contrat de D.S.P. en particulier la grille tarifaire NRA ZO et de créer un nouveau contrat de service pour les points de raccordement mutualisé pour la montée en débit PRM MED et la grille tarifaire pour la desserte FTTH pour répondre aux besoins des usagers. Notre délégataire se met en ordre de marche pour répondre aux demandes des collectivités et du syndicat mixte pour l'aménagement numérique envisagé.

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. MORIN. On ne peut que se féliciter des extensions dans le cadre de la DSP qui ira jusqu'à son terme pour que l'on n'oublie aucune des zones qui n'ont pas été encore reliées. Je m'aperçois que sur les deux zones d'artisanales du pays de Meaux, il y a une petite erreur rectifiée dans un autre tableau. On mentionne la ZI les Platanes de Meaux alors que c'est une ZA. A Poincy ce n'est pas une ZA mais une ZI. C'est très attendu pour faire avancer ce secteur.

M. CAPARROY. Pour ceux qui sont concernés, je rappelle que la fibre optique arrivait dans ces zones d'activités mais qu'elle n'allait pas à la limite séparative des entreprises. L'opération ZATHD c'est pour amener la fibre à la limite de la parcelle de l'entreprise.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1/09

M. MARION, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. La convention de partenariat entre le département de Seine-et-Marne et l'association Seine-et-Marne Développement a été approuvée par l'assemblée départementale le 20 novembre 2009 pour une période de trois ans (2010-2012). Dans ce cadre, une convention annuelle particulière qui fixe les modalités notamment financières, pour la mise en œuvre des actions conduites par l'agence économique pour l'année 2012 doit être conclue entre le département et l'association Seine-et-Marne Développement. La contribution départementale globale proposée pour l'année 2012 s'élève à 3 830 000 € dont une subvention globale de fonctionnement de 1 920 000 € et une subvention de 1 910 000 € pour éaliser les opérations et actions spécifiques. Elles ont été détaillées ce matin lors de la présentation du projet de budget 2012.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. GUERIN, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Il s'agit d'amplifier notre action en matière d'économie sociale et solidaire avec une nouvelle initiative évoquée ce matin dans le cadre du budget sur le développement économique et l'emploi. Il s'agit du lancement d'un appel à projet à titre expérimental, avec l'accord de la région en direction des acteurs de l'économie sociale et solidaire. Le public visé serait tous les acteurs qui appartiennent à l'économie sociale et solidaire. Les actions éligibles seraient les projets visés concernant des créations de structures ou le développement de nouvelles activités ou bien encore des actions de coopération et de mutualisation entre structures. C'est relativement large.

Les dépenses éligibles concernent les études préalables à la mise en place du projet de développement, l'aide au démarrage d'activité ainsi que les frais d'investissement.

Pour sélectionner les projets, serait mis en place un comité de sélection composé de cinq élus du conseil général et de techniciens.

Nous avons ouvert une autorisation de 500 000 € ce matin. Ce montant pourrait permettre de financer 50 % des dépenses inhérentes à un projet de développement dans la limite de 50 000 € par dossier.

Des partenaires privés se sont d'ores et déjà associés à cette initiative. Nous espérons que d'autres pourront s'y joindre.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Jacques Ballot.

M. BALLOT. Je voterai contre. Puisqu'il s'agit d'un appel à projet, je souhaite que l'on diminue la somme de 500 000 € à 100 000 €.

M. EUDE. Je vois bien l'appétit de certains sur ces questions d'économie sociale et solidaire. Ca ne doit pas parler à certains de nos collègues.

On est en autorisation de programme. Bien entendu, les crédits de paiement seront liés au résultat de cet appel à projet. Je suis absolument opposé à l'idée de considérer qu'il y a là un vivier important de créations d'emplois, pour avoir des activités pour lesquelles aujourd'hui le marché ne répond pas. Pour cela il faut marquer une ambition. Je souhaite que notre assemblée la marque avec force.

J'ai déjà eu un certain nombre de contacts avec des porteurs de projets qui me laissent penser que nous devrions avoir plus de projets. Les 500 000 € risquent d'être insuffisants.

Nous essayons de travailler avec un certain nombre d'entreprises. Air France vient abonder notre appel à projets de 30 000 €. Ca sera aussi le cas de la MACIF. J'espère bien qu'il y en aura d'autres. Ca montre que nous avons la capacité d'utiliser les fonds du conseil général mais aussi de faire levier pour que des entreprises nous accompagnent dans cette initiative exemplaire et décisive pour le nouveau modèle de développement que nous voulons.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Jacques Ballot vote contre.

Le groupe USM s'abstient.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

N° 1/11

M. MARION, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme de la commission des finances et très positif du conseiller général concerné...

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1/12

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. L'association des communes du Bocage gâtinais composée de Thoury-Ferottes, Noisy-Rudignon, Flagy, Montmachoux, Diant, Voulx, Chevry-en-Sereine, Blennes, a un contrat d'aménagement communal et rural approuvé le 24 septembre 2010. Elle a élaboré un projet de territoire qui se décline en une programmation sur les cinq ans qui viennent. Ce programme d'actions 2012-2016 s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe du conseil général de 508 300 €.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1/13

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Il s'agit du contrat C.L.A.I.R. de la communauté de communes Vallées et Châteaux. Le rapport nous détaille l'analyse de territoire et la stratégie de développement envisagée ainsi que le premier programme d'action. L'ensemble a été examiné en commission qui a donné un avis favorable.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1/14

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Cette association qui regroupe 21 communes est devenue communauté de communes par arrêté préfectoral du 2 décembre 2010. Elle a élaboré un projet de territoire se déclinant en une programmation pour les 5 ans du contrat. Dix-huit actions sont proposées. Ce programme d'actions 2012-2016 s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe globale de subventions de 1 573 500 €.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. En application de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 dite loi Grenelle 1, un débat public est organisé du 2 novembre 2011 au 17 février 2012 sur l'aménagement à grand gabarit de la Petite Seine entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. Comme toutes les collectivités concernées, le département est appelé à contribuer au débat en formulant un avis sur le projet.

Il vous est donc proposé d'exprimer un avis défavorable quant au projet d'aménagement au grand gabarit de la Petite Seine entre Bray et Nogent, tel que présenté par Voies Navigables de France lors du débat public en cours, en raison :

- d'enjeux économiques très limités pour le département,
- d'un projet renforçant des filières économiques peu durables,
- d'un impact environnemental très conséquent sur le territoire Bassée-Montois, par ailleurs identifié comme une destination éco-touristique devant être préservée, habitée et valorisée,
- d'un coût prévisionnel élevé et d'un montage financier incertain.

Il vous est donc proposé de n'apporter aucune contribution financière à ce projet et de demander, en cas de réalisation, des compensations pour les territoires concernés et plus particulièrement l'aménagement d'un vrai port à Bray-sur-Seine ainsi que le renforcement du port de Montereau-Fault-Yonne

Avis favorable de la commission à ce projet de délibération.

M. DEY, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie et de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis conforme.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je ne doute pas qu'il va y avoir des interventions.

M. BALLOT. Je pense que l'on peut lier ce mémoire et le suivant. Monsieur le président, vous êtes le parangon de démocratie dans cette assemblée mais pour les deux mémoires 1/15 et 1/16, vous êtes une nouvelle fois pris les doigts dans le pot de confiture.

Comment nous les élus – je parle de l'ensemble des élus de droite ou de gauche ici – pouvons-nous accepter de délibérer sur ces deux mémoires qui reprennent pratiquement mot à mot, les deux cahiers d'acteur que vous avez commis au mois de décembre ? Sauf à admettre les uns et les autres, que nous ne sommes qu'une chambre d'enregistrement et que nous ne servons à rien.

Pour ma part, afin que nous traitions du problème, je suggère que par une déclaration à cet instant, monsieur le président, vous admettiez que ces deux cahiers d'acteur ne sont pas la contribution du conseil général comme il est écrit, mais celle de Vincent Eblé, sénateur, président du conseil général.

J'aimerais pouvoir vous donner connaissance des cahiers d'acteur des élus des deux cantons concernés, la Bassée et le Montois, qui auraient dû être pris en compte dans ce débat. Je regrette vivement d'ailleurs monsieur le président, qu'au cours de votre visite qui m'a paru un peu improvisée, dans les cantons de Bray et de Donnemarie, vous vous soyez arrêté sur le caisson du port de plaisance de Bray inauguré il y a quelques mois, à la bibliothèque de Donnemarie Dontilly inaugurée il y a quelques années, plutôt que de rencontrer les élus locaux sur les problématiques qui nous occupent aujourd'hui.

Ils vous auraient fait connaître en leur qualité de représentants élus des habitants, des commerçants, des travailleurs, des agriculteurs, des industriels et des utilisateurs du territoire, comment ils appréhendaient ces deux projets et ce qu'ils en attendaient en retour.

Si vous me le permettez, même si ça risque de durer un peu, je veux vous donner lecture des cahiers d'acteur des élus locaux.

Le premier est sur la mise à grand gabarit à 2 500 tonnes. Elle est prioritairement retenue sous réserve de certaines conditions, en complète opposition avec ce qu'on nous demande de voter.

Il faut que soient clarifiées les solutions techniques retenues.

On demande :

- une évaluation précise et conséquente : du projet sur l'environnement et sur les zones humides, des impacts pendant les travaux sur la réserve naturelle, les noues, les zones humides ;

- le respect des méandres naturels actuels de la Seine dans la zone concernée ;
- l'utilisation des casiers existants (SEDA) entre Nogent-sur-Seine et Villiers-sur-Seine ;
- la protection des berges et le renforcement des rives non par des palplanches mais par le système utilisé au Vezoult lors de l'élargissement de la Seine. Actuellement les berges subissent des détériorations extrêmement importantes avec seulement des péniches de 1000 tonnes. On peut imaginer ce que ça donnera avec 2500 tonnes.
- que la vieille Seine et les noues continuent à se jeter dans la Grande Seine.

Vous pouvez rire monsieur le vice-président chargé de l'environnement. Les élus locaux qui sont les représentants de ceux qui vivent sur le territoire ont le droit d'être écoutés. On ne doit pas protéger que les petits oiseaux et la nature, mais aussi les humains qui sont sur le territoire.

Les noues et les rus non domaniaux doivent être conservés pour préserver le maintien des zones humides.

Il faut obtenir des garanties quant à la neutralité hydraulique du projet et une confirmation du niveau moyen de la nouvelle Seine par rapport au niveau moyen actuel. Le flou subsiste par exemple, à propos à la fois du relèvement du niveau global de la Seine, de l'érosion des berges ou encore de l'impact du grand gabarit sur la vitesse de propagation des crues.

Il faut également prévoir la création d'ouvrages permettant de réguler le niveau des zones humides.

Il faut limiter au maximum les nuisances ce dont les élus locaux sont conscients. Elles seraient induites par les travaux, notamment la dégradation des voiries qui doit être prise en compte.

Il faudra utiliser de manière préférentielle les ressources locales. Si durant la durée des travaux, le projet génère des nuisances, il y a lieu aussi de considérer que le secteur est économiquement défavorisé. Il convient donc en contrepartie que ces travaux profitent à l'économie des deux cantons. Pour ce faire, la main d'œuvre et les entreprises locales sont à solliciter en priorité.

Vous estimez que la mise à grand gabarit n'aura aucune retombée sur le secteur de Bassée-Montois. Il faut que ce projet soit indissociable du désenclavement du territoire. Cette mise à grand gabarit poursuit des objectifs de développement durable, de progression de l'exploitation et du transport des ressources notamment locales. Ce projet devra donc prendre en compte la mesure de ces enjeux économiques et environnementaux en œuvrant pour le désenclavement local.

Comme il y a une volonté de développer le transport fluvial, je rejoins ce qui a été demandé tout à l'heure et nous insistons pour la création d'un véritable port à Bray-sur-Seine. Suivant une étude faite par le cabinet C.T.S. mandaté par Port de Paris, il pourrait se situer à un endroit qui s'appelle Choyau en amont de Bray-sur-Seine. Il permettrait de desservir en même temps la zone artisanale et industrielle en train de se créer à Bray-sur-Seine.

Il faut également une contribution du grand gabarit au projet de territoire Bassée-Montois. Les élus locaux se déclarent attachés à la mise en œuvre de ce projet axé sur le développement économique et touristique et sur l'offre d'emplois et de services pour les habitants. L'attractivité de ce territoire passe par le développement d'internet à très haut débit et la mise en place prioritaire du réseau de fibres optiques.

Dans le cadre du SDRIF en train de se remouliner, il a été prévu une espèce de rocade est-seine-et-marnaise qui serait abandonnée. Les élus locaux insistent beaucoup pour qu'elle soit maintenue pour irriguer les friches des franges.

La contribution du grand gabarit au projet de territoire est impérative.

En conclusion, il ressort de ce cahier d'acteurs établi par les maires des communes concernées, les présidents des communautés de communes et les conseillers généraux de la Bassée et du Montois, qu'ils sont favorables au projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray et Nogent-sur-Seine. Ce projet est nécessaire au développement du transport fluvial mais doit impérativement prendre en compte l'implantation et la réalisation du port de Jaulnes important pour le développement de l'économie du territoire Bassée-Montois.

Personnellement je voterai contre votre projet de délibération qui propose un avis défavorable sur ce point.

M. LE PRESIDENT. Jean Dey souhaite répondre.

M. DEY. Je réponds parce que j'ai été interpellé. J'ai un peu souris à l'idée de lire pendant la séance les 17 autres cahiers d'acteur déposés.

M. BALLOT. Je vous ai lu celui de nos élus ce qui me paraît normal.

M. LE PRESIDENT. Le débat public est ainsi organisé qu'il nécessite de fournir assez en amont les éléments constitutifs des cahiers d'acteurs sinon ils ne sont pas diffusés lors des réunions publiques. J'ai cru utile dans ma responsabilité exécutive, de fournir mon éclairage qui n'est pas celui de notre assemblée puisque ce sujet est inscrit aujourd'hui à l'ordre du jour pour que nous puissions délibérer. La délibération d'aujourd'hui n'est absolument pas contrainte. Notre assemblée est libre d'amender la proposition. Le CGCT dit que le président prépare les délibérations de l'assemblée. Je vous propose un texte que j'ai transmis à la commission du débat public pour être publié sous forme d'un cahier d'acteur. C'est raisonnablement normal sauf à me placer en contradiction avec moi-même. C'est ma proposition de délibération. Je vous confirme que l'assemblée est parfaitement libre de l'approuver, de l'infléchir, de la refuser comme elle le jugera utile.

Il eût été assez dommageable que nous ne soyons pas présents dans l'ensemble du processus du débat public au motif que l'ordre du jour pour inscrire ce point était aujourd'hui et donc qu'on s'interdise toute expression de l'institution départementale durant ce laps de temps pour pouvoir réunir l'assemblée.

J'ai pris ma responsabilité de président. J'invite l'assemblée à confirmer si elle partage ma vision des choses où si elle a une analyse différente. Il n'y a rien de plus normal et rien d'anti-démocratique.

Sur le fond, je ne suis pas certain d'avoir bien mesuré tous les éléments constitutifs de votre déclaration Jacques, en une seule et rapide écoute. Sans doute avons-nous des points de divergence mais peut-être pas tant que ça. Trouver les meilleures conditions du point de vue de la protection environnementale et des populations et de l'activité de ce territoire pour réaliser cette infrastructure. Pour ma part je crains que ça ne soit pas possible. L'intérêt économique que cette infrastructure peut représenter est insuffisant pour justifier l'impact qu'il y aura forcément sur cette région extrêmement précieuse et fragile de notre est seine-et-marnais.

C'est pourquoi je vous propose une position plutôt réservée quant à la réalisation de cette infrastructure. C'est le sens de la présente délibération. Je ne reviens pas sur le fond qui a été présenté longuement par Jean Dey.

M. AIELLO. Je rappelle à mon collègue Jacques Ballot que le grand gabarit va quasiment jusqu'à Bray. Les retombées économiques d'un tel projet pour le territoire sont relativement limitées. Jusqu'à l'écluse de la grande bosse, on peut aujourd'hui aller avec du grand gabarit, pratiquement aux portes de Bray.

La grande bosse Bray-sur-Seine, la distance est de 4 kilomètres. Et Bray-sur-Seine jusqu'à Jaulnes c'est 4 kilomètres. L'incidence sur la Seine-et-Marne de ce projet de mise au grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent c'est surtout pour la région.

Mon cher collègue, je vous invite à visiter la Seine canalisée entre Marolles et Bray-sur-Seine. La totalité des berges est en train de s'effondrer. Elles ont été réalisées dans les années 60-70. On n'entretient déjà pas le canal ancien entre Marolles et Bray et on veut aujourd'hui réaccélérer. Vous demandez des garanties sur le potentiel hydraulique. Il faut associer le rapport n° 1/16. S'il faut faire des digues à la hauteur de Montereau pour contenir les futures crues, c'est une des conséquences de la mise au grand gabarit de la Seine entre Marolles et Bray. Il y a accélération de la vitesse de l'eau qui ne se répartit plus dans les différents méandres de la petite Seine. La coupure des boucles de Jaulnes et de Beaulieu fait que les eaux pluviales ne vont plus dans les méandres de la Seine. Elles ne sont plus réparties équitablement dans la nappe phréatique.

Le grand risque de cette mise au grand gabarit de la Seine entre Bray et Montereau, c'est d'avoir encore une conséquence sur l'accélération des crues mais également une perte de puissance de nos nappes phréatiques.

M. BALLOT. Je ne peux laisser dire au collègue Aiello que ça a augmenté les crues. Ce n'est pas vrai. Je peux vous assurer que dans la Bassée il n'y a plus de crues depuis un certain nombre d'années. La dernière doit remonter à 1978. Je voudrais bien savoir quand vous avez eu de l'eau dans les noues à Montereau ?

Je réponds au président qu'il ne faut pas mettre l'environnement avant l'homme, mais plutôt l'homme avant l'environnement dans notre secteur. On entend des paroles sur le développement économique etc. mais vous ne l'encouragez pas du tout dans la Bassée.

M. LE PRESIDENT. J'ai pour ma part bien des difficultés à dissocier l'un de l'autre. Je pense que ça va ensemble.

M. AÏELLO. Ce qu'on cherche à protéger avec les digues du rapport suivant ce n'est pas Montereau ou Melun mais Paris. On va noyer la Bassée pour empêcher que Paris ait les pieds dans l'eau. Là encore c'est une problématique qui ne concerne pas les Seine-et-Marnais. On a tous les inconvénients de ces ouvrages sans en avoir les avantages. Les élus de Montereau ne sont pas favorables à ce projet. Un projet de containers sur la zone industrielle de Montereau est mis en péril par le grand gabarit. La communauté de communes des deux fleuves n'est pas favorable à ce projet. Il faut faire attention à ce qui va se passer économiquement dans notre secteur. Si on avait la garantie d'équipements conséquents à Bray-sur-Seine et que ça n'aura pas d'incidence au plan environnemental ; mais il n'y a rien de tout ça dans ce projet.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM vote contre.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Dans le cadre du Grenelle 1 un débat public est organisé du 2 novembre 2011 au 17 février 2012 sur le projet d'aménagement de la Bassée. Il s'agit de réaliser des casiers destinés à stocker l'eau de la Seine en période de crue, afin de protéger des inondations les zones urbanisées de l'agglomération parisienne situées en aval. Le débat public offre à chacun l'occasion de s'exprimer sur le projet, avant que sa mise en œuvre ne soit décidée par l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs. Dans ce cadre, le département est appelé à contribuer au débat en formulant un avis sur le projet.

Le conseil général demande que les impacts environnementaux du projet d'aménagement de la Bassée conduit par l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs soient réduits au maximum, que les effets bénéfiques du projet en matière de reconquête des zones humides soient renforcées et que les impacts résiduels du projet soient compensés par la réalisation d'un projet de territoire ambitieux à la charge de l'établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs visant la valorisation touristique du territoire Bassée-Montois.

Avis favorable de la commission.

M. DEY, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie et de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis favorable.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme à la majorité.

Je souhaite m'exprimer à titre personnel.

M. LE PRESIDENT. Vous avez la parole.

M. BALLOT. Je vous en remercie. Je ne reprends pas mon début expliquant que nous sommes mis devant le fait accompli.

Dans la mesure où toutes les protections locales contre les inondations situés en aval ayant été optimisées, il subsiste un risque avéré. Les élus de la Bassée et du Montois ne peuvent négliger les conséquences d'une inondation sur les biens ou les personnes situés en aval. Toutefois cette solidarité ne peut être tolérée et acceptée que si le projet et les aménagements qui le supportent viennent conforter le projet de territoire et œuvrent pour l'emploi à travers le développement économique.

Tout d'abord les élus tiennent à faire remarquer que les inondations écologiques se sont invitées dans le projet de prévention des crues. Ces inondations écologiques seraient annuelles alors qu'actuellement elles viennent tous les cinq ou six ans. Ils sont donc hostiles à cette partie du projet qu'ils estiment antiéconomique.

Les élus locaux ont émis quatre souhaits :

- que soient clarifiées les solutions techniques retenues ;
- que soient appréhendées les mutations agricoles ;
- que l'accès à l'eau puisse être maintenu et qu'il n'y ait pas d'interférence avec les casiers et les forages du syndicat des eaux ; les agriculteurs déjà fortement indisposés le seraient encore plus si on leur imposait des restrictions d'eau avec des inondations écologiques à côté.

- que ce projet soit indissociable de celui de mise au grand gabarit de la Petite Seine.

Il faut évaluer l'impact économique et la dépréciation du foncier. Des hommes habitent et travaillent dans cette zone. Ils doivent recevoir une juste indemnisation de leur propriété. Depuis 2001 que les études de faisabilité sont lancées, il y a une dépréciation certaine des patrimoines.

L'aménagement des casiers peut induire une modification des documents d'urbanisme. Les communes auront des dépenses conséquentes qui devront être assurées par le projet. On devra prendre en compte les frais de réparation induits. On n'est pas certain que les inondations de casiers ne généreront pas au-delà de ceux-ci, des phénomènes de capillarité qui viendraient détériorer les bâtiments ou les nappes phréatiques.

Les élus attendent des compensations qui s'inscrivent dans une perspective de solidarité et de contrepartie à un service majeur rendu non seulement au bassin parisien mais également au nord de la Bourgogne et à la capitale. La préservation des territoires des inondations et de leurs conséquences humaines et financières est importante. On parle de 4 ou 5 milliards en cas de crue, jusqu'à 17 milliards d'euros de réparation pour une inondation de l'ampleur de celle de 1910.

Il paraît donc fondé que les bénéficiaires de cet équipement prennent la mesure de la solidarité qui ne doit pas fonctionner dans un seul sens. Il faudra régler l'indemnisation des propriétaires et une contribution financière à la mise en place du projet qui doit être demandée. Il faut que les travaux qui seront entrepris utilisent toutes les ressources locales.

Du cahier d'acteur des élus locaux, il ressort que l'effort demandé aux cantons de Bray et de Donnemarie-Donville pour préserver le bassin parisien de crues majeures de la Seine, est considérable. Il justifie assurément que le maître d'ouvrage et ses partenaires soient attentifs aux enjeux du territoire Bassée-Montois et aux demandes de solidarité formulées par les élus afin de conforter et développer l'économie du territoire.

Pour ma part je voterai contre le projet de délibération car nous ne pouvons tolérer ce projet d'inondation écologique.

M. AÏELLO. Je ne suis pas sûr que dans l'interrogation de Jacques Ballot, la création de ces casiers soit forcément à lier avec la mise au grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent. Une des préoccupations aujourd'hui du bassin Seine Grands Lacs c'est l'éventualité imminente, on en parle depuis 20 ans, d'une crue comme celle de 1910. On est passé très près de ce niveau il y a quelques années, plusieurs fois. Le projet de construction de 58 kilomètres de digues pour 2 300 hectares n'intègre pas la mise au grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent. On répond à la problématique de la Seine existante.

58 kilomètres de digue entre 1,50 m et 4,50 m de haut c'est 10 millions de m³ de matériaux. Où les trouve-t-on, si ce n'est dans des opérations de terrassement en région parisienne ? Attention à nos nappes phréatiques. Avec quoi va-t-on remblayer ces digues pour ne pas mettre en péril le potentiel de nos nappes ? Comment va-t-on réguler les différents casiers ? On parle de mettre des écluses qui ne fonctionneront que tous les cinq ans... Noyer 2 300 hectares de la Bassée, je ne sais pas si c'est la bonne solution.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM votre contre.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

M. LAPLACE, rapporteur de l'administration générale et du personnel. Ce budget primitif s'inscrit dans la démarche de rationalisation des dépenses affectées aux ressources humaines tout en développant de nouvelles politiques en faveur de l'emploi des jeunes, du développement durable et de la modernisation de l'administration destinée à apporter aux Seine-et-Marnais un service public performant.

Les propositions budgétaires qui figurent au projet de budget primitif 2012 relatives aux ressources internes s'élèvent à 205 071 154 € en CP de fonctionnement et à 13 582 616,47 € en crédit d'investissement. Il est proposé à l'assemblée d'approuver la création en AP de 38 opérations d'investissement pour un total de 11 524 130 € et de créer 6 enveloppes de subventions pour un montant de 1 604 345 €.

Monsieur le président, je saisis l'opportunité de l'examen de ce mémoire pour saluer le travail des services et des agents du département. Comme nous le savons tous, nos agents doivent travailler avec des budgets contraints ce qui se traduit par des tensions sur les moyens. Les efforts consentis par tous, nous permettent de limiter les dépenses de fonctionnement, augmentant aussi nos marges d'investissement. Cette année encore, aucune création de poste ne sera inscrite au budget démentant ainsi le mauvais procès intenté par certains contre les collectivités territoriales singulièrement contre les départements.

Je rappelle que les coûts de fonctionnement de notre assemblée départementale sont de 38 € par habitant contre 71 € au plan national.

Malgré ces contraintes budgétaires, nous sommes en mesure en 2012 d'initier de nouvelles politiques en faveur des jeunes avec notamment l'accueil de volontaires du service civique et l'augmentation notable du nombre d'apprentis. Dans le même temps et conformément au contrat de mandature que nous avons présenté aux Seine-et-Marnais, nous poursuivons nos actions de modernisation de l'administration départementale facilitant ainsi les démarches de nos concitoyens en améliorant l'accès à tous les services qui leur sont proposés, à l'exemple de la plate-forme téléphonique unique qui sera prochainement mise en place.

Je conclurai en insistant sur notre recherche constante d'un dialogue social de qualité qui dans le contexte particulier que nous traversons actuellement, permet le maintien d'un haut niveau de service public dans notre collectivité.

Je remercie donc chaleureusement toutes les directions, tous les agents et leurs représentants dans les instances paritaires.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. HYEST. On fait des synthèses de plus en plus importantes. Il faut rechercher à quoi s'appliquent toutes les opérations. Il y a des efforts pour l'affranchissement et les sommes ne sont pas négligeables. Je reconnais les efforts de rationalisation.

J'ai deux questions.

La vente de la sous-préfecture de Meaux entraîne l'acquisition d'un logement pour le sous-préfet. Est-ce que la recette est inscrite au budget ?

Mme FLORENCE LABIGNE, *directrice générale des services*. Elle ne figure pas car on ne sait pas exactement le montant et s'il sera sur l'exercice de cette année.

M. LE PRESIDENT. Compte tenu de la valeur du bien, la vente doit couvrir et même dépasser l'acquisition sinon nous ne le ferions pas. C'est tout l'intérêt de l'opération. On n'a pas de garantie absolue tant que ce n'est pas vendu. Céder en partie et garder le reste était assez coûteux. La cession du bien dans son entier et l'acquisition pour reloger le sous-préfet peut être pour nous relativement rémunérateur. Je ne peux garantir le montant tant que la vente n'est pas signée mais on l'a fait estimer.

M. HYEST. Vous l'avez estimé à 3 M€ et ça coûte 800000 €. La recette serait de 2,2 M€.

M. LE PRESIDENT. On a une dizaine de candidats potentiels. Peut-être qu'on pourra vendre dans l'année. On inscrira la recette à une DM.

M. TURBA. Nous logions le sous-préfet. Il a des exigences qui me paraissent un peu importantes...

M. LE PRESIDENT. Le prédécesseur ne souhaitait pas quitter cette résidence. Le préfet ne voulait pas intervenir. L'actuel sous-préfet est dans un autre état d'esprit. C'est pour ça qu'on a immédiatement engagé le processus.

M. TURBA. Parfait sinon j'aurais émis quelques réserves.

M. HYEST. Deuxième question : pourquoi l'ADF demande-t-elle une augmentation de cotisation de 4 % ? Tout le monde fait des efforts. Les associations d'élus aussi.

M. LE PRESIDENT. J'avais en mémoire qu'il n'y avait pas d'augmentation.

M. HYEST. On passe de 101 000 € à 107 000 €.

M. LE PRESIDENT. Ca vient de notre augmentation de population. Quand je dis que nous sommes privés de recettes dynamiques par le biais des dotations, dans le cadre de la réforme de la TP par exemple, on le mesure là. Notre croissance génère des charges d'équipement et de fonctionnement mais aussi de cotisations calculées avec le nombre d'habitants. On va vérifier.

M. CAPARROY. Je n'ai pas l'habitude d'être polémique. Mes collègues de Meaux devraient communiquer ce rapport au député maire. L'autre soir, je l'ai entendu à la télévision déclarer que les collectivités locales embauchaient à tout va. « Regardez le conseil général de Seine-et-Marne que je connais bien.. » J'ai été scotché. C'est une méconnaissance de notre fonctionnement.

M. LE PRESIDENT. Il est bienveillant Bertrand de parler de méconnaissance.

M. BONTOUX. L'intervention de Jacky Laplace me fait réagir ainsi que celle de Bertrand. Se satisfaire de ne pas faire évoluer les effectifs alors qu'on connaît chacun dans nos territoires, les fortes demandes de services publics, collèges, MDS et autres, c'est quand même difficile à digérer. Je le dis très sincèrement. Ce n'est pas un satisfecit de gestion. C'est un constat de la réalité. Il va nous manquer des agents ou des personnels ce qui me soucie beaucoup alors que nous sommes dans la quatrième année de crise et qu'on ne voit pas le bout du tunnel. C'est le souci aussi du groupe communiste et de la gauche républicaine. Va-t-on pouvoir continuer longtemps comme cela ? C'est une question d'actualité.

On ne peut pas continuer ainsi. Je ne veux pas me retrouver dans la situation de la Grèce, de l'Italie ou de l'Espagne avec des fermetures entières de services publics. On ne peut tout entendre dans cette assemblée sinon j'y perdrais un peu de mon âme. (*Murmures sur des bancs du groupe USM.*)

M. MORIN. Bertrand Caparroy a parlé de Meaux de manière très feutrée. Je reconnais sa modération. Il a cru entendre des remarques...

M. CAPARROY. Je les ai bien entendues.

M. MORIN. Ca dépend quand ça se situe. Il y a effectivement eu une augmentation du personnel, peut-être pas la dernière année. Nous donnerons à M. le maire de Meaux la dernière version qu'il ne connaît pas. Depuis 2004 le personnel a augmenté dans notre maison. Il ne faut pas s'en offusquer lorsqu'on le dit.

M. LE PRESIDENT. Et les compétences ?

M. TURBA. C'est un vrai scandale.

M. MORIN. Les scandales ne sont pas à l'aulne de votre virulence monsieur Turba.

Je ne suis pas les questions d'urbanisme à Meaux. Je ne sais pas si le bâtiment du sous-préfet à Meaux est à l'inventaire des monuments historiques. Ce lieu a une histoire. Il va être démoli pour une opération privée pas sociale. Si c'est le cas, le conseil général n'aura pas une bonne image pour son patrimoine.

M. GAUTIER. On peut s'émouvoir d'un projet mais la ville de Meaux a une partie des solutions. Il faut regarder ce qu'il est possible de faire dans votre collectivité avant de rejeter certaines choses vers le conseil général. Voyez avec le service d'urbanisme de la ville ce qu'il est possible de faire.

M. MORIN. Je sais très bien ce que je dis. On verra le prochain épisode. C'est une crainte qu'on peut avoir. La ville de Meaux peut s'y opposer en refusant le permis de démolir et le permis de construire. Il y a des bonnes relations entre le conseil général et la ville de Meaux pour que ce genre de difficulté n'arrive pas.

M. ONETTO. Concernant l'association des départements de France, j'ai une question tout à fait candide : quelle est la recette venant des différents départements de cette association ? Je l'évalue à 5 ou 6 M€.

M. LE PRESIDENT. Ca doit être de cet ordre.

M. ONETTO. N'est-ce pas excessif ?

M. LE PRESIDENT. Je ne le pense pas. Elle nous rend des services éminents. Elle articule beaucoup de politiques départementales. C'est tout à fait comparable aux sommes de l'association des maires de France, infiniment plus puissante en salariés et en accompagnement des collectivités. Réduire la voilure ne serait pas opportun pour les départements. C'est un partenaire tout à fait précieux. On peut avoir une autre vision.

M. TURBA. Je réponds à l'interpellation de nos collègues de l'opposition concernant l'augmentation des effectifs du conseil général. Je trouve assez scandaleuses, je n'ai pas d'autre terme qui me vient à l'esprit, ces allégations parfaitement fallacieuses de certains de nos collègues de l'opposition et de leurs mentors départementaux ou nationaux. J'ai dit mentors pas menteurs... parce que je veux rester convenable.

Notre institution depuis 2007 voire 2006 n'a pas pourvu un seul poste sans redéployer des moyens. Les créations de postes en 2004 et 2005 que vous nous reprochez, l'ont été parce que nous étions largement en retard de dotations notamment dans les services sociaux, je peux le prouver. Toutes ces allégations sont parfaitement mensongères.

Les coûts d'administration du conseil général de Seine-et-Marne comparés à ceux de départements voisins sont de la moitié. Cela prouve bien qu'il n'y a pas chez nous d'effectifs pléthoriques, tout au contraire.

Je remercie les cadres de notre administration ici présents ainsi que l'ensemble des fonctionnaires territoriaux qui travaillent à nos côtés pour mettre en œuvre nos politiques publiques d'autant plus importantes par ces temps difficiles.

Ces critiques permanentes des collectivités locales qui seraient la cause des difficultés de la France sont un rideau de fumée de la majorité gouvernementale actuelle pour cacher ses turpitudes durant ces cinq dernières années.

M. HYEST. Explication de vote. La somme est extrêmement importante, plus de 200 M€ pour fournir les moyens aux services, entretenir les bâtiments, assurer le fonctionnement. Il y a eu des efforts de rationalisation.

Je ne peux être suspecté de ne pas avoir de la considération pour les fonctionnaires territoriaux. Chacun fait ce qu'il peut et ce qu'il doit pour assurer les missions de service public. Je n'ai jamais critiqué systématiquement le nombre d'agents. Il faut voir à quoi sont utilisés les personnels. C'est moins une question de recrutement que d'affectation.

A la région on m'a déclaré que les chargés de mission du développement rural ne pouvaient venir à Château-Landon... Sont-ils au service des collectivités ? Pourtant il y en a plein.

On globalise. Je connais des collectivités, pas forcément la nôtre, où il y a surabondance de personnels dans certains services.

M. TURBA. Dans le département ?

M. HYEST. Dans des communes, des intercommunalités.

M. TURBA. On examine le budget du département.

M. HYEST. Parle-t-on du discours global sur le problème des effectifs ?

M. EUDE. Pas ici...

M. HYEST. C'est vous qui l'utilisez. Vous reprochez les discours de certains hommes politiques.

Rappelez-vous ce qu'on a fait hier au Sénat monsieur le président, pour diminuer les contractuels de la fonction publique territoriale. C'est positif pour les agents. Ça prouve combien la représentation nationale est consensuelle et attentive à l'amélioration des conditions de travail de nos agents.

L'ADF est une machine de guerre contre le gouvernement. Ce n'est plus une association d'élus. Pour moi c'est le cas.

Pour ces raisons nous ne voterons pas ce budget. Nous ne voterons pas contre parce que ça serait ridicule, mais nous nous abstenons à cause de cette subvention.

M. LE PRESIDENT. Dont acte. Je ne veux pas rallonger les débats car nous devons avancer dans notre ordre du jour.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM vote contre.

Il est adopté à la majorité.

N° 2/02

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le budget 2012 relatif aux dépenses gérées par la direction de la communication s'élève à 1 464 000 €. Il présente une diminution de 3,7 % pour participer à la maîtrise des dépenses de fonctionnement du département. Vous avez la liste des différents postes.

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM vote contre.

Dans *Le Figaro Magazine* du 15 octobre 2011, on trouve une étude sur les dépenses comparées des collectivités territoriales qui place la Seine-et-Marne en 94^{ième} rang pour les dépenses de communication. C'est une performance intéressante.

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

N° 2/03

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. On nous propose de créer un emploi pour la délégation de service public téléassistance pour les personnes âgées et handicapés, un autre pour la gestion du fonds solidarité logement. Cela n'a aucun impact sur le budget du département puisqu'il y a des compensations financières du délégataire de le DSP et de la CAF.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Le projet de délibération est adopté.

N° 2/04

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Il est proposé de créer 108 emplois non permanents afin de répondre d'une part à des besoins occasionnels (28) pour accompagner les services dans l'organisation d'activités ponctuelles, et d'autre part à des besoins saisonniers (80) destinés à renforcer les services au cours de la période estivale.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Le projet de délibération est adopté.

N° 2/05

M. BENARD, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le conseil général a voté une enveloppe de 1 439 045 € au titre de l'année 2012 pour l'octroi de subventions à diverses associations à caractère social, culturel ou sportif, agissant au bénéfice des agents du département. Il est proposé d'attribuer, sur cette enveloppe, une subvention de 1 327 216 € au comité des œuvres sociales.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Le projet de délibération est adopté.

N° 2/06

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Cette délibération a pour objet de permettre le remboursement au département par le STIF, des frais liés aux indemnités d'astreinte et de régisseur versées aux agents exerçant la compétence transports scolaires, par délégation du STIF. A cette fin, il convient de conclure un avenant à la convention de délégation de compétence en matière de transports scolaires en date du 4 juin 2010. Il est joint au présent mémoire.

Avis favorable de la commission.

M. AIELLO, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Le projet de délibération est adopté.

N° 2/07

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Chaque année, le département de Seine-et-Marne signe une convention avec le centre départemental de gestion, par laquelle il lui confie l'organisation de concours et examens professionnels relevant de sa compétence. Ce conventionnement permet au département d'ouvrir ses postes vacants aux concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion et de disposer ensuite d'un choix de recrutement élargi. Il est donc proposé de reconduire cet accord pour l'année 2012. Le montant est de 50 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Le projet de délibération est adopté.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Dans le cadre du budget primitif pour l'exercice 2012, l'ensemble des moyens financiers que le département envisage de mettre en place pour répondre aux attentes des Seine-et-Marnais en matière de mobilité relève de cinq domaines d'interventions distincts : l'aménagement du réseau routier, les aménagements routiers et les liaisons douces (au titre du développement territorial), l'entretien et l'exploitation du réseau routier, les transports publics et enfin les transports scolaires.

Pour les routes départementales, l'année 2012 sera marquée principalement par :

- la conservation du patrimoine routier y compris les ouvrages d'art avec notamment la nécessaire étude de réparation d'un pont transféré par l'Etat avec des désordres structurels) ;
- la sécurisation du réseau au travers notamment de l'aménagement de traverses d'agglomération jugée prioritaire par rapport au développement de nouvelles infrastructures ;
- le maintien des moyens consacrés à l'accompagnement des collectivités locales (Contrats Triennaux de Voirie et liaisons douces) ;

Pour les trois domaines afférents aux routes, la synthèse financière du budget primitif 2012 peut se traduire ainsi :

- en investissement, les autorisations de programme de dépenses proposées s'élèvent à 39,36 M€ les crédits de paiement à 45,29 M€ ; les recettes attendues s'élèvent quant à elles à 12,17 M€.
- en fonctionnement, l'enveloppe de dépenses ressort à 9,83 M€ et les recettes attendues s'élèvent à 1,24 M€.

Dans le domaine des transports publics, l'année 2012 se caractérise, par un budget de dépenses de 22,68 M€ en fonctionnement par la poursuite des politiques volontaristes du département (lignes conventionnées, PAM et cartes Améthyste et Rubis). Pour l'investissement, les crédits de paiements proposés permettront la poursuite des engagements du département tant pour les opérations TZen que pour les projets relevant du PDUIF et également pour les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt.

En matière de transports scolaires avec un montant de dépenses de 38,97 M€ et de 17,83 M€ de recettes prévisionnelles, ce budget, qui se traduit par une charge nette de 21,14 M€, marque une année civile de pleine et entière responsabilité du département sur cette compétence (fin de l'année scolaire 2011/2012 et début d'année scolaire 2012/2013).

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. PIEQUET. S'agissant des transports scolaires, il est difficile d'apprécier le budget puisqu'un règlement départemental amendé sera proposé en avril à l'assemblée délibérante, suite aux diverses contributions des conseillers généraux.

Je souhaite parler des contrats triennaux de voirie. J'ai participé aux deux réunions des comités de pilotage des politiques contractuelles de juillet et de fin décembre. Aujourd'hui plus de 160 communes sont en liste d'attente soit près d'un tiers des communes de Seine-et-Marne. En 2011 23 contrats triennaux ont été approuvés. A ce rythme il faudra 7 ou 8 ans pour « éponger » le stock de candidats. Lundi le groupe aura l'occasion de faire des propositions d'économies sur certaines lignes qui permettraient d'abonder cette ligne importante des contrats triennaux. C'est une demande forte des communes.

Les services dont je ne mets pas du tout en cause l'efficacité et la compétence, sont contraints sur le terrain de préciser aux communes candidates d'agir seules car la liste d'attente ne permettra pas de prendre en compte leurs travaux avant un délai supérieur à une mandature. Ce point essentiel devrait être traité autrement au sein de cette assemblée.

M. AUBERT. Cela s'est fait dans la plus grande transparence puisqu'un comité de pilotage gère ce dossier. Nous avons maintenu les crédits à la hauteur qu'ils avaient depuis plusieurs années. Dans la liste on trouve un nombre non négligeable de demandes d'intention. Les délais annoncés avec de l'exagération parfois, seront certainement beaucoup plus courts. Dans la conjoncture actuelle, compte tenu des difficultés des communes pour obtenir de l'argent, je ne suis pas du tout certain que cette année on va épuiser les capacités du contrat.

M. LE PRESIDENT. Merci pour cette réponse d'une grande clarté.

M. AIELLO. Je n'interviendrai pas sur les contrats triennaux. Comme nous nous y sommes engagés en commission, nous allons vous faire parvenir assez rapidement, avant la prochaine commission, le nouveau règlement départemental. J'espère qu'il répondra à toutes vos interrogations. On a essayé d'y intégrer l'ensemble des observations des RPI, de l'inspection académique, des collègues conseillers généraux, de nos pratiques dérogatoires. Nous pensons l'adopter lors de la prochaine séance.

M. CIBIER. Il est évident que si les collectivités locales n'ont pas les fonds propres pour les investissements, nos subventions ne serviront à rien. Au mois de décembre, la banque centrale européenne a débloqué 498 milliards d'euros pour nos banques. Elles ont emprunté mais ne mettent pas l'argent sur le marché. Elles refusent aux collectivités territoriales les emprunts dont elles ont besoin. Les contrats triennaux de voirie peuvent durer longtemps bien que le département a la volonté de donner des subventions.

M. ONETO. Monsieur le président, je ne peux pas admettre ce type de raisonnement. On ne peut préjuger la capacité de financement propre des communes. Dans les 160 dossiers on peut imaginer que des communes ont fait des propositions raisonnables en fonction de leur capacité d'investissement. Ce n'est pas en ne les aidant pas, par les subventions du contrat triennal qu'on va arranger les choses. C'est un argument totalement fallacieux. Il ne faut pas entrer dans cette pratique. Il faut abonder cette ligne. S'il s'avère que les dossiers ne tiennent pas la route, ça restera en réserve. Ça m'étonnerait que les 160 dossiers ne tiennent pas la route.

M. LE PRESIDENT. Nous n'avons pas vocation à financer, en plus de nos compétences, celles de l'ensemble des collectivités territoriales françaises. Nous maintenons ces politiques de tradition. Nous soutenons les territoires mais arrive le moment où nous ne pouvons pas répondre à la demande. Si vous vous intéressez au débat public national, vous verrez que certains de vos amis politiques disent qu'il faut interrompre les financements croisés. Chacun doit assumer une batterie de compétences mais pas celles de son voisin. Ici on apporte des subventions sur recettes départementales pour des compétences communales. Comme si nous n'avions pas nous-mêmes notre propre responsabilité routière.

Je vous rassure, nous poursuivons la politique des contrats ruraux mais nous ne pourrions pas monter jusque dans le feuillage du cocotier. A un moment on risque de tomber. Nous avons des charges dans le domaine social. Nous en avons parlé. Il arrive un moment où « à l'impossible nul n'est tenu ».

M. CAPARROY. Actuellement 10 % des contrats triennaux de voirie ont été accordés que les maires ne peuvent lancer car les banques ne leur prêtent pas. On n'enlève pas ces 10 % ; ils restent dans le circuit. Tous les maires sont actuellement confrontés à ce problème. Ils n'ont pas la trésorerie. Le département ne peut pas jouer le rôle des banques.

On peut accélérer le versement des subventions quand les travaux sont effectués mais on ne peut avancer la trésorerie des communes. C'est le rôle des banques.

M. LE PRESIDENT. Essayons d'éviter les débats à n'en plus finir.

M. ONETO. 10 % des contrats ne sont pas dans les clous, il suffit de transférer sur les autres. Avec 160 dossiers il n'y a pas de problèmes.

Monsieur le président, je comprends mal votre véhémence par rapport à ma remarque. Les contrats triennaux sont ancrés dans les aides du conseil général. Un budget c'est un choix. Ne vaut-il pas mieux certains transferts pour appuyer davantage une politique directement pour les usagers du département, qu'ils soient en voiture, en vélo, à pied, dans les transports en commun ? Ca devrait être une de nos priorités. C'est simplement un choix de conforter une ligne plutôt qu'une autre.

M. LE PRESIDENT. Le choix d'assumer les compétences des autres.

M. ONETO. Pourquoi les compétences des autres ?

M. LE PRESIDENT. Parce que la voirie communale est une compétence communale, pas départementale, Jean-François. Ne vous faites pas plus idiot que vous n'êtes ! Vous avez parfaitement compris.

M. ONETO. L'étranger ce n'est pas une compétence départementale... Là il s'agit de Seine-et-Marnais qui pratiquent tous les jours leur quotidien.

M. LE PRESIDENT. C'est sans commune mesure du point de vue des montants.

M. ONETO. On ne peut pas s'exprimer librement ici, sans se faire retoquer.

M. TURBA. Tout cela n'a pas de rapport. Les crédits consacrés aux contrats triennaux de voirie sont les mêmes que ces dernières années. C'est déjà une belle performance, croyez moi. Alors que la plupart des départements de France et de Navarre diminuent l'aide aux communes parce qu'ils ne peuvent plus. C'est la réalité que vous ne voulez pas voir. Vous vous cachez les yeux et vous bouchez les oreilles mais c'est la réalité monsieur Oneto. Vous n'y pouvez rien. Ceux qui ont dirigé le pays pendant cinq ans, nous ont abreuvés de compétences nouvelles sans nous mettre les moyens à disposition. Je vous l'ai démontré tout à l'heure dans ma présentation. Les 105 M€ pour abonder l'APA, le RSA, la PCH, il faut bien les trouver quelque part. Le reste c'est de la littérature.

Au niveau national vous ne cessez de dire que la dépense publique doit diminuer. Ici vous ne cessez de demander qu'elle augmente ! (*Murmures de protestation sur des bancs du groupe USM.*)

M. LE PRESIDENT. Cela ne vous semble pas invraisemblable.

M. MORIN. Je vois que les esprits s'échauffent. Vous avez eu un mot malheureux président. On demande une suspension de séance. Traitez un collègue d'idiot... Si : « ...plus idiot que vous n'êtes ! » Vous l'avez dit président. Ça veut dire qu'il est idiot. On demande une suspension de séance de cinq minutes pour décider.

M. LE PRESIDENT. Ne vous faites pas plus idiot que vous n'êtes, c'est plutôt un compliment. Ça veut dire exactement le contraire. Ça veut dire que je sais très bien l'intelligence de notre collègue Oneto. C'est la réalité.

La séance est suspendue jusqu'à lundi matin 9 heures.

(*La séance est suspendue à 16 heures 45.*)

SOMMAIRE

--

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

n° 1, commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture ;

n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;

n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;

n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;

n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;

n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;

n° 7, commission des finances.

--

1 PRESENCES

2 CALENDRIER

3 MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION DE LA MDPH

4 AGENDA

5 NOUVEAUX ARRIVANTS

Interviennent : MM. le président, Eude, Mlle Shoko Takizawa, *attachée à Seine-et-Marne développement*.

6 ACCUEIL DE LA CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOULANGERIE

7 ELOGE FUNEBRE DE TINO PETRUZZI

8 ADOPTION DU PROCES-VERBAL N°0/01

9 DECISIONS DU PRESIDENT N° 0/02

10 MARCHES PUBLICS N° 0/03

11 DESIGNATIONS N°0/04

12 MOTION SUR LE 19 MARS 1962 N° 0/05

Interviennent : MM. le président, Guérin, le président, Hiest, le président, Mme Noury, MM. le président, Mouton, Ballot, Mouton, le président, Mouton, le président, Walker, Hiest, Walker, le président, Hiest, le président, Barboux, le président, Morin, le président, Bacqué, le président, Frot, le président, Mme Chain-Larché, M. le président, Mme Richard, M. le président, Mme Noury, MM. le président, Corneille, le président, Ballot, le président, Guérin, le président, Caparroy, le président, Ballot, le président, Ballot, le président, Ballot, le président.

Adoption de la motion.

13 EXAMEN DES RAPPORTS

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
7/01	Budget primitif pour l'exercice 2012 (Budget principal). Intervient : M. le président.	7 – TURBA Didier
7/04	Budget Primitif 2012: Financement des allocations individuelles de solidarité (APA, RSA, PCH). Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 - TURBA Didier

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
1/01	<p>Budget primitif 2012 : Aménagement et services numériques.</p> <p>Interviennent : Mme Picard, M. Caparroy, Mme Picard, M. Caparroy, Mme Picard, M. Caparroy, MM. le président, Caparroy, Mme Picard, M. Caparroy, Mme Picard, M. Caparroy, MM. Eude, Caparroy, Hyst, le président, Hyst, Eude, Hyst, Mme Tallet, MM. Frot, le président, Frot, Caparroy, Guérin, Robinet, Hyst, Caparroy, Hyst, Caparroy.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>1 - CAPARROY Bertrand</p> <hr/> <p>7 – EUDE Gérard</p>
1/02	<p>Budget 2012 : Développement économique et emploi.</p> <p>Interviennent : MM. Piequet, Jullemier, Aiello, Eude, Piequet, Eude, le président, Mme Richard, le président.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>1 - GUERIN Jean-Pierre</p> <hr/> <p>7 - TURBA Didier</p>
1/03	<p>Budget primitif 2012 : soutien au développement local.</p> <p>Interviennent : MM. Piequet, Bontoux, Piequet, Bontoux, le président, Mme Tallet, MM. Ballot, de Guibert, <i>directeur général adjoint chargé de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du territoire</i>, Ballot, le président, Ballot, Eude, Mme Richard.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>1 - CORNEILLE Bernard</p> <hr/> <p>7 - BALLOT Jacques</p>
1/04	<p>Budget primitif 2012 : politique relative à la protection de l'environnement.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	<p>1 - DEY Jean</p> <hr/> <p>7 - PICARD Laurence</p>
1/05	<p>Plan Départemental de l'Eau 2012-2016.</p> <p>Interviennent : MM. Fénart, le président, Dey, Ballot, le président, Fénart, Dey, Fénart, le président, Piequet, le président.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	<p>1 - DEY Jean</p>

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
1/07	Aides à diverses associations et organismes intervenant dans le domaine de la protection de l'environnement.	1 - DEY Jean
	Interviennent : MM. Dey, Cibier, Robinet, Dey, Robinet, Walker, le président, Robinet, le président. Adoption des projets de délibérations.	7 - CIBIER Christian
1/08	Aménagement numérique de la Seine-et-Marne : avenant N° 6 à la D.S.P.	1 - CAPARROY Bertrand
	Interviennent : MM. Morin, Caparroy. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 - AUBERT André
1/09	Convention annuelle d'objectifs 2012 entre Seine-et-Marne-Développement et le Département de Seine-et-Marne.	1 - MARION Jean-Jacques
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 - TURBA Didier
1/10	Lancement d'un appel à projets en faveur de l'économie sociale et solidaire (ESS).	1 - GUERIN Jean-Pierre
	Interviennent : MM. le président, Ballot, Eude. Adoption du projet de délibération.	7 - EUDE Gérard
1/11	Dispositif départemental de requalification des zones d'activités économiques : candidature du Syndicat d'agglomération nouvelle de Marne-la-Vallée/Val Maubuée.	1 - MARION Jean-Jacques
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 - EUDE Gérard
1/12	C.L.A.I.R. du Bocage Gâtinais : approbation du projet de territoire, du contrat local d'aménagement intercommunal et du programme d'actions 2012.	1 - AIELLO Léo
	Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	7 - BALLOT Jacques
1/13	C.L.A.I.R Vallées et Châteaux : approbation du projet de territoire, du	1 - DEY Jean

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
	contrat local d'aménagement intercommunal et du premier programme d'actions. Adoption du projet de délibération.	7 - BALLOT Jacques

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
1/14	CLAIR de la Brie des Morin : projet de territoire, contrat et programme d'actions pour l'année 2012. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	1 - CORNEILLE Bernard
		7 - EUDE Gérard
1/15	Contribution du Département au débat public sur l'aménagement à grand gabarit de la Petite Seine. Interviennent : MM. le président, Ballot, le président, Dey, Ballot, le président, Aiello, Ballot, le président, Aiello, le président. Adoption du projet de délibération.	1 - AIELLO Léo
		3 - DEY Jean
		6 - DEY Jean
		7 - MOUTON Jean-Louis
1/16	Contribution du Département au débat public sur le projet d'aménagement de la Bassée. Interviennent : MM. le président, Ballot, Aiello, le président. Adoption du projet de délibération.	1 - AIELLO Léo
		3 - DEY Jean
		6 - DEY Jean
		7 - BALLOT Jacques
2/01	Budget primitif 2012 : Ressources Internes.	2 - LAPLACE Jacky

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
	<p>Interviennent : M. Hiest, Mme Labigne, <i>directrice générale des services</i>, MM. le président, Hiest, le président, Turba, le président, Turba, Hiest, le président, Hiest, le président, Caparroy, le président, Bontoux, Morin, Caparroy, Morin, le président, Turba, Morin, Gautier, Morin, Oneto, le président, Oneto, le président, Turba, Hiest, Turba, Hiest. Turba, Hiest, Eude, Hiest, le président.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	7 - TURBA Didier
2/02	<p>Budget primitif 2012 : Communication.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	2 - AIELLO Léo
		7 - AUBERT André
N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
2/03	<p>Personnel Départemental : création d'emplois permanents.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	2 - AUTREUX Lydie
		7 - CIBIER Christian
2/04	<p>Personnel départemental : Créations d'emplois non permanents.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	2 - AUTREUX Lydie
		7 - CIBIER Christian
2/05	<p>Action sociale en faveur du personnel : attribution de subventions.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	2 - BENARD Michel
		7 - CIBIER Christian
2/06	<p>Régime des astreintes et indemnisation des régisseurs d'avances et de recettes, et de leurs mandataires suppléants à la Direction des Transports.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	2 - LAPLACE Jacky
		3 - AIELLO Léo
2/07	<p>Renouvellement de la convention conclue avec le Centre de gestion de Seine-et-Marne portant sur l'organisation de concours et examens professionnels pour l'année 2012.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	2 - LAPLACE Jacky
		7 - PARIGI Jean-François suppléé par TURBA Didier

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs
3/01	Budget Primitif 2012 : Mobilités. Interviennent : MM. Piequet, Aubert, le président, Aiello, Cibier, Oneto, le président, Caparroy, le président, Oneto, le président, Oneto, le président, Oneto, le président, Oneto, Turba, le président, Morin, le président	3 - AIELLO Léo 7 - AUBERT André

(Suspension de la séance jusqu'au lundi 30 janvier 2012 à 9 heures.)

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

2 EXAMEN DES RAPPORTS

N° 3/01

M. LE PRESIDENT. Nous avons suspendu la précédente séance pendant l'examen du rapport n° 3/01. Léo Aiello nous avait présenté le rapport au titre de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. André Aubert nous avait donné l'avis de la commission des finances qui était conforme à l'avis favorable de la commission technique.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? André Aubert.

M. AUBERT. Un mot pour revenir sur les contrats triennaux tant convoités. En 2004 nous avons porté notre contribution à hauteur de 50 % pour tout ce qui était agencement de sécurité et qualitatif. On est aujourd'hui à 95 % ce qui n'a pas empêché un certain nombre d'élus de dire qu'on subventionnait moins qu'avant ce qui est quand même curieux.

Certains se plaignent de ne pas avoir leur contrat alors qu'ils l'ont déposé le lendemain de leur plainte... ce qui est un petit peu fort.

Il y a une politique au travers des décisions qu'on a prise. Elles ont été codifiées par une réglementation adoptée à l'unanimité.

Je remercie nos services qui enregistrent ces dossiers avec beaucoup de sérieux et d'opportunité.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

M. Piequet s'abstient.

Le projet de délibération est adopté.

M. GAUTIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Il est proposé de prendre acte des principales caractéristiques du projet de ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon proposant quatre scénarios contrastés de tracés pour la partie province et une option de passage commune pour l'arrivée en Ile-de-France, et d'émettre l'avis officiel du département sur ce projet dans le contexte du débat public qui se déroule du 3 octobre 2011 au 31 janvier 2012.

Cette ligne consiste à relier Paris à Lyon par une ligne nouvelle de près de 500 kilomètres passant par les régions auvergne, bourgogne et centre. Ce projet est né du constat récent des limites de capacité ponctuellement perceptibles sur la ligne à grande vitesse Paris-Lyon. Sa saturation étant programmée après 2020.

Ce nouveau projet permettrait de répondre à une meilleure accessibilité des territoires du centre de la France et de désaturer la ligne à grande vitesse Paris-Lyons existante.

Le projet soumis au débat public comprend quatre scénarii dont les caractéristiques principales sont décrites dans les cartes contenues dans ce dossier. Ils représentent les grandes options de passage pour la ligne à grande vitesse et pour chaque option des variantes locales sont possibles.

Il s'agit globalement d'un projet au coût élevé et au taux de rentabilité restreint.

A ce stade de la concertation, il est donc proposé à l'assemblée départementale de se prononcer favorablement sur l'intérêt du projet dans la mesure où il répond à deux enjeux majeurs du réseau ferroviaire national, le doublement de la ligne à grande vitesse Paris-Lyon dans la perspective de sa saturation annoncée et offrir un accès à la grande vitesse au territoire du grand centre.

Concernant le passage en Seine-et-Marne, au vu des contraintes techniques fortes, des coûts qui pourraient impacter les collectivités locales, des enjeux environnementaux majeurs et de l'intérêt limité en terme de desserte que constituerait le passage par la gare de Lieusaint, il est proposé à l'assemblée départementale de demander à RFF de ne pas donner suite à la variante exploratoire cinq de passage en Ile-de-France.

Avis favorable de la commission.

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions particulières sur ce dossier qui a une certaine importance mais qui est quand même dans une perspective encore lointaine ?

M. AÏELLO. Après les différentes réunions auxquelles nous avons participé, je précise que cet avis est également partagé par le SAN et l'EPA.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3/03

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.
(*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT suppléant M. DE BELENET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3/04

M. AÏELLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.

Ce dossier concerne trois projets d'avenants aux conventions partenariales relatives aux lignes Seine-et-Marne Express « La Ferté-Gaucher – Chessy », « Château-Landon/Egreville – Melun », « Montereau – Melun », « Provins – Nangis ». Il a pour objet d'intégrer les renforcements d'offre apportés à ces lignes à compter du mois de novembre 2011. Ces modifications n'ont pas d'incidence financière pour le département.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3/05

M. PIEQUET, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Le premier avenant concerne le réseau du Grand Morin autour de Crécy-la-Chapelle. Il consiste en la restructuration de l'offre sur deux lignes « Bouleurs-Villiers-sur-Morin » et la ligne 18 « Crécy-Meaux ». Après déduction des recettes prévisionnelles, cette restructuration a une influence de 98 000 € HT. Le STIF s'est engagé à financer à hauteur de 75 % ce surcoût, les 25 % restants étant à la charge de la communauté de communes. Cet avenant n'a donc pas d'incidence financière pour le département.

Le second concerne le réseau de La Bassée dans le secteur de Bray-sur-Seine. Il s'agit d'adapter l'offre sur deux lignes. Le surcoût est estimé à 26 000 € HT par an. Le STIF s'est engagé à le prendre en charge intégralement. Il n'y a donc pas d'incidence financière pour le département.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3/06

M. MARION, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce rapport concerne un projet de convention d'une année relative au soutien financier apporté par le département, au service de transport à la demande « Proxi'bus Apolo+ » du syndicat intercommunal des transports du bassin chellois et des communes environnantes. La participation financière annuelle du département est estimée à 80 032 €. Elle est en augmentation par rapport à la précédente convention, en raison de l'élargissement de la plage horaire de fonctionnement de la centrale de réservation.

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 3/07

M. PIEQUET, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.
(*Procède à la lecture du rapport.*)

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT suppléant M. DE BELENET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-il intervenir ? ...

Je mets aux voix les projets de délibérations.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

N° 3/08

M. PIEQUET, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.
(*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-il intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. JAMET, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Monsieur le président, chers collègues, je veux exprimer la fierté qui est la mienne de présenter ce projet de budget 2012 relatif aux politiques départementales d'insertion. Pour la majorité départementale, ces politiques ne se résument pas aux compétences obligatoires. Ce budget traduit l'ambition forte qui est la nôtre, de continuer malgré nos contraintes financières, à agir au-delà du versement d'allocations, à lutter véritablement contre l'exclusion et à accompagner efficacement les publics en insertion vers l'emploi durable.

Bien souvent les dispositifs d'insertion professionnelle et sociale que nous mettons en œuvre de manière volontaire, sont la cible des critiques de certains collègues qui y voient un soutien injustifié à une cause qui serait perdue d'avance. Nous pensons au contraire, que les efforts que nous avons entrepris depuis plusieurs années maintenant, pour favoriser l'insertion des Seine-et-Marnais, en particulier des bénéficiaires du RSA, ont largement fait la preuve de leur utilité.

Lorsque nous accompagnons un bénéficiaire du RSA vers l'emploi durable, nous ne lui permettons pas simplement de retrouver une activité professionnelle. Nous l'aidons également à retrouver son autonomie en reprenant confiance en ses capacités, en retrouvant l'estime de soi qu'il a parfois perdu en chemin et en contribuant à son niveau, à la vie de la collectivité. Nous réduisons par là même les dépenses occasionnées par le financement de l'allocation RSA par le département ce qui est une démarche vertueuse.

Avant d'exposer les mesures principales prises en faveur de l'insertion professionnelle et sociale des Seine-et-Marnais, je veux rappeler avec force que la croissance du RSA est la plus lourde de toutes les allocations individuelles de solidarité dont nous avons la charge. Avec plus de 114 M€ inscrits au BP 2012, c'est une hausse de 13 % de BP à BP que nous sommes contraints d'inscrire. Cette charge est toujours sous-compensée par l'Etat alors que c'est lui qui définit cette politique au niveau national. Nous payons sans pouvoir décider, alors même que ces millions d'euros dépensés de manière contrainte, pourraient servir à développer davantage de services en faveur des Seine-et-Marnais.

Cette attitude érigée en système par l'Etat depuis plusieurs années, ne nous fait pas pour autant baisser les bras face aux besoins croissants de nos concitoyens touchés durablement par la crise. Nous agissons en utilisant de la manière la plus inventive possible, les marges de manœuvre qui nous restent.

Dans une tentative désespérée de dernière minute, pour masquer aux yeux des Français son bilan catastrophique en matière d'emploi et d'insertion professionnelle, le gouvernement revient furtivement sur son désengagement en matière d'emplois aidés en demandant tout récemment à ses services déconcentrés de signer à la hâte un maximum de contrats aidés au premier semestre 2012.

Le département de Seine-et-Marne assume lui, ses engagements en consacrant plus de 4,6 M€ à cette politique et en assurant le financement de 1 000 contrats aidés en 2012.

Au-delà de ce dispositif essentiel, nous poursuivons en 2012 les actions qui ont fait leur preuve, qui profitent aux personnes en insertion mais aussi aux entreprises seine-et-marnaises ce qui favorise le dynamisme de notre territoire.

Il s'agit : du soutien de notre opérateur Initiatives 77 à hauteur de 2,6 M€, des actions d'insertion par l'activité économique soutenues à hauteur de 1,6 M€, du parrainage de bénéficiaires du RSA par les chefs d'entreprise que nous développerons en 2012, de l'accompagnement à la création de son propre emploi à travers le financement de différents dispositifs adaptés à la diversité des projets pour près de 360 000 €, du doublement du nombre d'embauches de demandeurs d'emploi et de personnes en insertion via la clause dans les marchés publics du département.

Nous resterons bien sûr au côté des plus fragiles, des associations qui les accompagnent au quotidien et accomplissent un travail remarquable. Nous consacrons ainsi plus de 2,25 M€ à l'insertion sociale et médico-sociale dont 161 000 € pour le fonds de secours et le fonds d'aide aux jeunes et près de 500 000 € aux associations caritatives.

La politique d'insertion n'est pas, comme certains voudraient le faire croire, une politique d'assistantat par laquelle certains profiteraient des fruits du labeur des autres. Nous pensons au contraire que la solidarité en faveur de ceux qui connaissent des difficultés, c'est le soutien d'un

besoin passer qui profite à tous, lorsqu'elle est construite de manière responsable. C'est le défi que nous parvenons à relever aujourd'hui.

Nous vous proposons d'approuver la création sur l'autorisation d'engagement 2012 et les opérations suivantes :

- Les actions d'accompagnement vers l'emploi des bénéficiaires pour un montant de 2 060 000 € ;
- Les actions d'insertion par l'activité économique 2 280 000 € ;
- Les actions insertion et emploi 2 290 000 € ;
- Fonds d'aide aux projets d'insertion 100 000 € ;
- Actions d'insertion sociale et médico-sociale 965 335 € ;
- Actions d'accompagnement vers l'emploi 2,6 M€ ;
- Actions d'insertion caritative et de cohésion sociale 705 000 € ;
- Actions d'insertion sociale et médico-sociale 211 000 € ;
- AFILE 77 80 000 € ;
- Dispositif local d'accompagnement 72 000 € ;
- Emploi des jeunes 272 000 € ;
- Fonds d'aide aux projets d'insertion (emploi) 116 000 € ;
- Initiatives emploi et formation 1 020 000 € ;
- Lutte contre les violences faites aux femmes 44 000 € ;
- Missions locales 140 000 € ;
- Autos écoles associatives 140 000 € ;
- RSA, (personnes morales de droit privé), ateliers et chantiers d'insertion 1 352 00 € ;
- Structures d'insertion par l'activité économique (hors RSA) 95 000 € ;
- Structures d'insertion par l'activité économique (RSA) 1 000 000 € ;
- Structures d'insertion pour l'accompagnement des créateurs d'entreprises (RSA) 154 000 € ;
- Observatoire national de l'action sociale décentralisée 5 000 €.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Mme PICARD. Je ne ferai pas un grand discours président. Je veux juste souligner deux points.

Je suis interpellée comme présidente d'équipe pluridisciplinaire sur les prestations d'accompagnement spécialisé. On nous a dit en fin d'année dernière, par mail, qu'on ne pouvait plus envoyer des bénéficiaires du RSA vers ces accompagnements spécialisés au motif qu'il y avait des listes d'attente effectivement très importantes pour AFILE, Prométier et I.D. On a identifié le problème mais dans le budget je ne vois pas de réponse.

Nous sommes soumis à une procédure de marché public mais peut-être devrions-nous trouver des solutions concernant les accompagnements dont nous avons vraiment besoin pour les bénéficiaires du RSA. Ca nous intéresse de savoir comment on aide les gens. On nous dit pour l'instant qu'on n'a plus les outils qui pourraient nous permettre d'accompagner les bénéficiaires du RSA vers l'emploi. C'est très dommageable. Je suis très étonnée qu'il n'y ait pas de réponse dans le budget.

Deuxième point, pour les missions locales on reste au même niveau d'intervention. On nous a expliqué que ce n'était pas nous mais la région. Dans le rapport n° 5-03, on nous propose une nouvelle opération d'aide à l'emploi des jeunes pour soutenir des projets portés par les partenaires de la formation, de l'emploi etc. Pourquoi ne pas aider les missions locales qui ont déjà tous les outils ? Je ne comprends pas qu'on ajoute un nouveau dispositif alors qu'il en existe qu'on n'aide pas suffisamment. Soyons concrets, essayons d'être efficaces.

M. AIËLLO. Je représente le conseil général au conseil d'administration de Prométiers devenu Seine-et-Marne Cap Emploi. Je suis un peu surpris par ce type de réponse car on est loin d'avoir atteint les chiffres d'une année sur l'autre. Le mandat à cet organisme court toujours. La convention est toujours en cours. Même si on a eu quelques difficultés de réorganisation des services puisque Seine-et-Marne Cap Emploi résulte de la fusion de Prométiers et d'ACI, nous sommes un peu en retard par rapport à l'année dernière. Donc il y a encore de la place.

Mme PICARD. Avez-vous une explication ? Tu es président de l'équipe pluridisciplinaire Léo. Tu n'as pas reçu le même mail que nous ?

M. AIËLLO. Si.

Mme PICARD. Je suis disciplinée. Quand on me dit : « N'envoyez plus. Ca ne sert à rien. On n'arrivera pas à faire face. » Je ne les envoie pas.

M. LE PRESIDENT. Nos services ont peut-être un éclairage.

VERONIQUE CHETANO (VERIFIER L'ORTOGRAPHE DU NOM ET AJOUTER SON TITRE) Deux marchés sont cofinancés par le fonds social européen : un pour l'accompagnement des travailleurs indépendants qui restent dans le dispositif RSA, remporté par l'association AFILE 77 ; un marché spécifique pour accompagner les travailleurs handicapés, remporté par Prométiers. Ces deux marchés en 2011 ont été au maximum de leur capacité. Il y a eu une forte demande et une forte mobilisation des publics que l'on ne constate pas pour les autres actions que nous menons.

On travaille sur 2012 avec les structures, pour étudier une possibilité d'extension par un avenant sur les marchés en cours prévus pour une troisième année.

M. LE PRESIDENT. Concernant les missions locales, il s'agit de l'appréciation de la pertinence de dispositifs autonomes. On n'est pas contraint de passer par ces opérateurs dont le travail est assez différencié selon les territoires. Si on veut un dispositif fonctionnant de façon homogène partout en Seine-et-Marne, passer par un subventionnement mission locale n'est pas forcément la meilleure formule. Elle nécessiterait des négociations avec chacune des structures territoriales qui ne conduisent pas aux mêmes politiques selon les analyses territoriales qu'elles portent.

M. CAPARROY. Je suis président d'équipes pluridisciplinaires. A une époque, on versait une subvention aux missions locales. On s'est aperçu qu'elle servait au fonctionnement. Elle n'était pas fléchée vers des actions concrètes pour les jeunes accueillis par les missions locales. Elle s'était fondue dans le chauffage etc.

Si mes souvenirs sont exacts, on a décidé et c'est en place actuellement, d'une convention avec les missions locales. On subventionne l'intervention des missions locales en direction des bénéficiaires du RSA. L'argent que verse le conseil général est affecté effectivement à l'accompagnement et à l'insertion des jeunes. Je ne me suis pas penché spécifiquement sur le dispositif que tu viens d'évoquer. Je crois savoir que l'action du conseil général en direction des missions locales va toujours dans ce même sens. On aide des actions concrètes au bénéfice des jeunes. Ce n'est pas une subvention globale pour n'importe quoi. On reste le plus près possible de nos compétences.

M. LE PRESIDENT. Jean-Pierre Bontoux souhaite compléter également.

M. BONTOUX. Chacun connaît ma position ici, plus proche de celle de Laurence Picard que de Bertrand Caparroy. On n'a pas du tout la même vision des missions locales. Ce sont nos partenaires vraiment privilégiés.

Des gens siègent dans des missions locales. On voit le travail effectué tout au long de l'année pour les jeunes. La plupart d'entre vous participe au comité de pilotage de la prévention spécialisée, connaît l'apport des éducateurs spécialisés dans les FAJ, dans le travail de prévention, l'interpénétration des services dans différents domaines. Je n'arrive pas à saisir cette réticence à l'égard des missions locales qui n'attendent qu'une chose, que ce soit une de nos compétences. Je ne parle pas des présidents élus mais des gens du terrain, les conseillers. Nous faisons un travail d'insertion dont nous pouvons être fiers. Eux-mêmes sont fiers de leur propre travail et ils ont raison de l'être. Ils aimeraient bien avoir la compétence politique ad hoc dont personne ne veut. La région ne l'a pas prise. L'Etat a voulu la garder sans la prendre réellement car il n'a pas mis de fonds.

On se retrouve devant un problème un peu au-delà de l'épicerie politique, plutôt éthique : est-ce que les conseillers des missions locales font un véritable travail d'insertion, d'éducation, de prévention ? Je pense que oui donc ils devraient être normalement dans notre giron. C'est pour ça que j'étais pour le maintien d'une subvention à chaque mission locales, évidemment au regard des règles nouvelles qui régissent les relations entre les partenaires.

Il y a maintenant des conventions d'objectifs et de moyens pour les clubs de prévention spécialisée. Il pourrait très bien y avoir des conventions pareilles avec les missions locales. Elles pourraient porter les politiques jeunesse du département. Elles seraient d'accord. Celles qui ne le voudraient pas, le diraient à leur population. Il se peut qu'une ou deux missions locales ne soient pas d'accord. C'est qu'une affaire de politique. Ca signifie que la présidente ou le président refusent de mettre en avant des politiques jeunesse qui ne lui conviennent pas. Qu'ils le disent publiquement, pas beaucoup oseront le faire, surtout dans cette période.

Je suis très gêné par ce débat qui traîne dans cette assemblée. Il y a des modifications très lourdes. L'Etat maintenant impose chaque année un audit, un travail avec la définition d'objectifs et de

moyens. Le président doit venir devant les responsables de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle. C'est une demi-journée de travail. Des gens conseillent et ne savent pas comment ça fonctionne. C'est très strict. Les élus locaux, les directeurs et directrices sont obligés de rendre des comptes. C'est extrêmement précis. Ce travail est souvent fait en commun avec les directrices et les directeurs de MDS. C'est comme ça que ça fonctionne chez nous. Il y a des documents financiers obligatoires extrêmement précis où nous avons la portion de plus en plus congrue.

Le conseil général qui joue un rôle essentiel et fondamental dans le travail social, n'apparaît pas. On est membre du conseil d'administration. On met en valeur telle ou telle politique mais on pourrait avoir la main. C'est attendu.

On ne peut donner des sommes délirantes mais on pourrait soutenir un peu mieux et pas simplement ne rentrer que dans le projet. Pour élaborer un projet, il faut du personnel et embaucher. Demander toujours plus au même nombre de personnes, ce n'est pas possible.

Dans les missions locales, l'accueil de nos jeunes est absolument fondamental. C'est le premier travail des missions locales d'accueillir les jeunes en rupture scolaire ou qui n'ont pas d'emploi, pas de formation. Il faut mieux avoir les jeunes dans les missions locales qu'à la MDS, en déshérence, en grande difficulté, sans aucun statut.

M. ONETO. Comme président de mission locale, je confirme la position de notre collègue qui vient d'être exprimée à l'instant, sur la valeur de l'action des missions locales, très pointue. Plutôt que de superposer des budgets, il serait bon d'augmenter les subventions aux missions locales qui ont tous les outils et savent travailler au plus près sur le terrain.

M. VOURIOT. Je suis tout à fait en phase avec ce que vient de dire M. le vice-président. Je témoigne pour la mission locale des boucles de la Marne. L'Etat demande des conventions par objectif, on le voit partout. En revanche chez les jeunes, ils font un travail formidable dans l'insertion des handicapés. Dans mon canton, c'est souvent les communes qui viennent aider la mission locale. On met à disposition nos moyens techniques voire administratifs. Le conseil général a un rôle essentiel à jouer.

M. CAPARROY. On se tromperait si on pensait une seule seconde que je minore l'importance des missions locales. Bien au contraire, c'est évident qu'elles jouent un rôle extrêmement important pour l'insertion des jeunes. Mais attention, les missions locales sont de la compétence de l'Etat. Ce n'est pas nous qui l'avons voulu. L'attention du conseil général en direction des missions locales est permanente. Comme président d'équipe pluridisciplinaire, je n'ai pas une réunion sans quelqu'un de la mission locale. Au fonds d'aide au jeune, il y a toujours l'équipe de prévention. La mission locale est le référent. On s'appuie sur elle. On amène les fonds qui lui permettent de mener son action mais ce n'est pas notre compétence. Si nous l'avions, on le résoudrait comme les autres. On est en appui dans tous les domaines où il y a un croisement, le RSA et ce cas précis. Mais c'est l'Etat et les communes. Je ne suis pas sûr que dans bien des secteurs, les communes acceptent que le conseil général pilote. J'en connais où la mission locale est un relais de la politique communale.

Mme RICHARD. Tout le monde dans cette assemblée reconnaît la qualité et le service rendu par les missions locales. Dans le fonctionnement, pour notre collectivité, il peut être peu opportun ou disqualifiant de participer à un renflouement des dépenses de fonctionnement alors que l'Etat s'est progressivement désengagé, même s'il affirme des principes et entend conduire les politiques de ces missions locales. L'activité est très largement maintenue par la qualité, la compétence, le militantisme des professionnels qui sont à la disposition des jeunes. C'est le seul service qui appréhende toutes les problématiques des jeunes, logement, santé, travail.

On ne peut être que partie prenante mais l'initiative ne peut pas venir de nous. Sur le terrain, grâce à la mise en place des conférences territoriales de solidarité, nous arrivons à conforter une cohérence déjà largement entretenue par les contacts entre les acteurs sociaux de terrain. C'est notre véritable rôle de rendre plus utiles nos fonds d'aides aux jeunes, par rapport aux besoins qui évoluent. C'est à ce niveau aujourd'hui qu'on peut envisager notre action.

Je comprends tout à fait Jean-Pierre parce que le besoin de renforcement de ces structures est criant. Il faut avoir une discussion plus partenariale avant d'apporter des réponses.

Mme PICARD. J'ai l'impression de ne pas avoir bien posé le problème. On nous a expliqué l'an dernier que les missions locales n'étaient pas de notre compétence donc il n'était pas question qu'on intervienne davantage. Ce qui m'étonne c'est qu'aujourd'hui, on nous propose une action axée sur

l'emploi dans le rapport n° 5-03. On met 300 000 € pour amplifier notre action en faveur des jeunes seine-et-marnais et l'accès au marché du travail. Avec cette somme que va-t-on faire d'extraordinaire alors que les missions locales ont des tas d'outils ? Ne peut-on être plus efficace en mettant cet argent où des gens travaillent dans ce sens ?

M. LE PRESIDENT. Les 300 000 € sont prévus dans le cadre d'un appel à projets pour toutes sortes d'initiatives. Rien n'interdit aux missions locales, si elles ont des dispositifs qui concernent l'accès à l'emploi, d'émarger sur cette ligne. C'est tout à fait l'état d'esprit des équipes qui travaillent avec Jean-Pierre Bontoux, le vice-président délégué à la jeunesse. On verra ce mémoire dans un moment. Les choses sont étroitement imbriquées même si pour examiner nos rapports, ce n'est pas la même commission.

Nous avons un travail de partenariat étroit et ancien avec les missions locales. Nous les accompagnons tout en observant de façon différenciée selon les territoires, la façon dont elles agissent. Il n'est absolument pas exclu d'accompagner des initiatives particulières au titre de ces crédits d'accès à l'emploi, les 300 000 € que vous évoquez. Je souhaite que ce dispositif nouveau soit accepté.

Il n'y a pas dans ce domaine un désengagement. Il y a bien un effort supplémentaire par redéploiement sur le secteur jeunesse et prévention qui doit permettre d'agir de façon plus active et peut-être avec des missions locales ; le déroulé de l'appel à projets le dira.

C'est bien ouvert à des candidatures de missions locales, Jean-Pierre.

M. BONTOUX. Si elles ont les moyens d'assumer ça.

Le droit communautaire s'impose à nous, pour tous les marchés. Ça pose un vrai problème. Moralement, je trouve cela insupportable depuis des années. Chacun connaît mes positions et celles de mon groupe sur ces questions de droit communautaire. C'est scandaleux. Pour les routes, faire appel à la concurrence, c'est normal ; pour du social, ça me paraît incongru ! Cette année c'est même choquant quand on voit les difficultés de toutes les associations caritatives, le Secours populaire, le Secours catholique etc. Quand je vois toutes les structures locales à l'œuvre, les missions locales, les MDS, les CCAS qui lancent des appels aux politiques et qu'il y a ces règles imposées de mise en concurrence, d'appel à projets, de performances... dans le social... Qu'est-ce que ça veut dire ?

Mes vieilles traditions judéo-chrétiennes mélangées à mes traditions communistes me font réagir. Si le politique n'est pas capable de dire d'arrêter... Il faut des projets et des contrôles, aucun problème. Mais essayons de changer.

La performance est professée au Canada depuis 20 ans. Ils viennent de s'apercevoir qu'il fallait mettre l'humain, l'enfant, au milieu de tous leurs projets... C'est une révision importante à faire avec les missions locales.

Les travailleurs sociaux sont en très grande souffrance aujourd'hui parce qu'on leur demande de la performance, on leur colle des contrats d'objectifs, tout ce qui est antinomique avec le social. Je ne m'étends pas car la séance est longue.

M. LE PRESIDENT. On examinera le rapport n° 5/03 à son heure.

M. HYEST. On s'aperçoit qu'il y a toujours des problèmes de compétences des uns et des autres. La multiplication des organismes fait que la lisibilité des politiques n'est pas évidente. On a des efforts à faire mais surtout que le travail soit bien fait. Tous les raisonnements ont leur valeur.

Le conseil général a toujours été extrêmement favorable aux missions locales alors que certains élus n'y étaient pas. Elles sont toujours intercommunales, pour des bassins assez vastes, pour permettre une équipe minimum.

Monsieur le président, nous voterons bien entendu ces crédits. Je ne sais pas de qui parlait Claude Jamet quand il disait que certains critiquaient la politique d'insertion, le RSA etc. Nous l'avons votée car c'est extrêmement utile. Il faut remercier tous ceux qui participent à ces missions, nos services et toutes les associations. Un immense travail est réalisé.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. GAUTIER, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le département s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontaire en faveur du logement et de l'habitat seine-et-marnais. En tant qu'élus et citoyens, nous pouvons mesurer combien le logement est important et a des implications dans la vie quotidienne de nos concitoyens.

Répondre à la question du logement nécessite une vraie prise de conscience et un engagement dans une politique nationale que nous attendons toujours.

La politique volontaire de l'habitat du département comprend deux domaines d'intervention.

D'une part le développement et l'amélioration de l'offre de logement, d'autre part l'insertion par le logement. Elle représente une dépense prévisionnelle de 10 346 847 € dont 5 046 084 € d'investissement et 5 300 763 € en fonctionnement

En matière de développement et d'amélioration de l'offre, la subvention (4 M€) à l'office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77) représente 83,4 % des crédits proposés, qui s'élèvent au total à 4 796 084 €. Les crédits restant permettront au département de poursuivre l'attribution de subventions aux travaux réalisés par des propriétaires occupants notamment dans le cadre du fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie voté en juin 2009.

5 550 763 € de crédits de paiement sont consacrés à l'insertion par le logement, crédits en augmentation de près de 4 % par rapport au budget primitif voté en 2011 du fait d'une augmentation des crédits prévus au titre du fonds de solidarité logement (F.S.L.). Au-delà du F.S.L., les crédits 2012 permettront au département de maintenir le soutien aux associations qui mènent des actions d'insertion par le logement, à l'échelle du territoire départemental mais aussi à une échelle plus locale pour certaines d'entre elles.

Dans ce cadre, 378 663 € de crédits de paiement 2012 sont consacrés au soutien des actions à destination des gens du voyage.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Maud Tallet souhaite intervenir.

Mme TALLET. Il est important de saluer les efforts du département depuis plusieurs années pour une politique volontaire. Elle n'est pas obligatoire du point de vue des compétences mais obligatoire vis-à-vis des responsabilités envers nos concitoyens. On compte 480 000 demandeurs de logement en Ile-de-France pour 80 000 attributions par an. Le délai d'attente est donc de 5,4 ans. Devant ces chiffres, on peut considérer l'engagement du département comme faible. On le ressent tous les jours dans nos contacts avec les populations. Nombreux sont les concitoyens qui vous interpellent monsieur le président, pour que vous les aidiez à trouver un logement.

Avec ce budget, nous avons gagné en crédibilité mais le chemin est encore long. Ce n'est pas les nouvelles télévisuelles qui permettent des espoirs dans ce domaine. Malgré les efforts de tous, il y a énormément de travail pour les constructions, pour accompagner les familles avec le FSL, pour accompagner les ménages pour qu'ils puissent avoir accès aux besoins primaires que sont l'énergie, l'eau. Il y a les subventions pour les travaux de propriétaires occupants dont les moyens sont limités.

Des associations nous appellent au secours même quand ce n'est pas nos domaines de compétences. On intervient dans l'hébergement d'urgence, compétence de l'Etat mais il n'y a pas d'abonné au n° 115 demandé...

Nous sommes face à des vraies problématiques, sociales, humaines, familiales, éducatives pour lesquelles nous avons fait l'effort. Si nous voulons être un jour cohérents, il nous faudra obtenir des moyens pour être encore plus offensifs.

M. LE PRESIDENT. Je partage cette vision des choses.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

(Bertrand Caparroy n'a pas pris part au vote.)

N° 4/03

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Notre politique volontaire en matière de santé publique est marquée cette année encore, par notre engagement pour favoriser l'implantation de médecins généralistes et d'étudiants en médecine sur notre territoire déficitaire en la matière.

Nous consacrerons 300 000 € au financement des 17 bourses déjà signées avec des étudiants de troisième cycle de médecine pour assurer leur installation dans des zones sous-dotées du département et à la prévision de l'octroi de 7 nouvelles bourses en 2012.

Nous continuerons de soutenir les étudiants en médecine stagiaire à l'hôpital de Lagny-Marne-la-Vallée, en finançant une partie de leurs frais de transport à hauteur de 15 000 €.

Nous soutiendrons également des projets de maisons de santé pluridisciplinaires via notre politique contractuelle.

Au-delà de ces mesures salutaires, nous poursuivrons le travail mené avec l'agence régionale de santé qui détient la responsabilité sur ces questions afin que le schéma qu'elle prépare en la matière, puisse concorder avec le plan en faveur de la démographie médicale que le département a lancé en 2009 pour répondre de la meilleure manière aux besoins des Seine-et-Marnais.

Les aides accordées aux associations menant des actions au titre de la solidarité, inscrites jusqu'en 2011 dans le budget de la santé publique sont, par volonté de cohérence, intégrées au sein du rapport budgétaire, « insertion à compter de 2010 ».

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Malgré les fortes contraintes, le département a quand même choisi de poursuivre sa politique volontaire en faveur de l'accueil de la petite enfance et de sa qualité au service des familles seine-et-marnaises. Soutenir un accueil de qualité, c'est permettre aux partenaires locaux de concrétiser leurs projets en étant accompagnés de professionnels du département et favoriser ainsi le développement d'un service essentiel destiné à toutes les familles seine-et-marnaises, quel que soit leur niveau de vie.

Ces politiques mobilisent une enveloppe globale de crédit de fonctionnement qui s'élève à 16 313 600 €.

Je vous indique les mesures.

L'allocation d'aide à la famille, « Bébébonus » se poursuivra. 14 000 familles en bénéficient aujourd'hui. Le montant est de 4 317 000 € en augmentation de 4,13 % car la Seine-et-Marne compte beaucoup de jeunes enfants.

Il y a les R.A.M. et l'aide aux projets innovants. 46 R.A.M. sont actuellement financés, 8 projets sont budgétés pour 2012. Il y aura le renforcement des frais de formation des assistants maternels pour une somme de 743 500 € et des fonds d'aide aux projets innovants pour 20 000 € ; intervention ponctuelle également pour la CDAJE 10 000 €.

Pour la planification et l'éducation familiale il est prévu 370 800 € avec des consultations et des planifications dans les centres de plannings familiaux ; la prévention infantile et la périnatalité pour 1,9 M€ avec des remboursements à la CRAMIF et à la CAF et des participations aux dépenses de fonctionnement des centres d'actions médicosocial précoce.

Il y aura également des subventions et participations aux associations pour 258 000 € avec l'aide à la parentalité et à l'enfance et le soutien financier de 15 lieux d'accueil qui participent à la prévention précoce.

Des associations qui œuvrent dans cette thématique recevront également des subventions.

Il est prévu des subventions et participations pour l'accueil de la petite enfance, 8,4 M€ avec 6,5 M€ versés aux communes ou syndicats intercommunaux, 500 000 € aux CCAS, des investissements et des CP pour 439 000 € pour les 1000 places pour les enfants.

Dans le cadre de la prévention infantile, en recette de fonctionnement il est prévu 745 000 € qui proviendront de la contribution au contrat jeunesse enfance de la CAF et des remboursements pour des organismes de maladie.

C'est un budget important de politiques volontaires.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La protection de l'enfance est une compétence obligatoire du département. Le schéma départemental de l'enfance, de l'adolescence et de la famille pour la période 2011-2015 voté par l'assemblée départementale le 17 décembre 2010 a permis de réaffirmer pleinement, à la fois le rôle de chef de file du département et l'intérêt à mettre en œuvre des modalités d'action partagées portant des évolutions essentielles. L'enveloppe des crédits de fonctionnement proposée est d'un montant de 127,6 M€.

Les crédits alloués à la protection de l'enfance se répartissent en deux domaines :

Le domaine « Prévention et Protection en hébergement ASE » d'un montant de 114,3 M€ : ces crédits financent le placement des enfants en établissement ou en accueil familial, en exécution d'une mesure judiciaire ou administrative. Des inscriptions budgétaires différentes dans leur répartition par rapport aux années antérieures traduisent les choix politiques pour concrétiser les orientations du schéma de l'enfance, de l'adolescence et de la famille.

Le domaine « Protection et prévention des enfants à domicile » d'un montant de 13,3 M€ : ces crédits financent l'ensemble des dispositifs axés sur le maintien de l'enfant dans sa famille, telles que les mesures d'aide éducative en milieu ouvert ou les aides financières aux familles.

Le plan est lancé. Vous pouvez le constater dans les journaux et sur des affiches pour recruter des assistants familiaux.

Nous voulons favoriser les alternatives aux placements en permettant des mesures d'accompagnement à domicile pour soutenir les familles dans l'exercice de leur fonction parentale et donc diminuer les accueils de l'ASE.

Tous ces objectifs sont partagés avec les maisons des solidarités.

Le contrat autonomie jeune majeur veut favoriser l'autonomie des jeunes.

Il convient de rappeler tout le travail conséquent effectué par l'ensemble des équipes. Depuis un an que M. le président m'a donné cette délégation, j'ai découvert un travail énorme avec des responsabilités très importantes. Je remercie l'ensemble des professionnels de tous les services.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-il intervenir ? ...

Je mets aux voix les projets de délibérations.

Ils sont adoptés à l'unanimité.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Ce budget affirme l'engagement du département en faveur de l'autonomie des personnes âgées et handicapées. Cette ambition est malmenée par la montée en charge et par la sous-compensation du financement des allocations individuelles de solidarité que sont l'allocation personnalisée d'autonomie et la prestation de compensation du handicap.

L'APA connaît une forte augmentation à hauteur de 12 % alors que le taux de compensation ne devrait plus couvrir que 20 % de la dépense en 2012 contre 61 % en 2002. L'APA versée aux bénéficiaires demeurant à domicile représente 16,5 M€ et l'APA en établissement plus de 7 M€.

S'agissant de la PCH près de 23,5 M€ seront nécessaires dont 63 % devront être financés par le département en l'absence d'une juste compensation.

Au regard de ces contraintes et afin d'apporter des réponses toujours plus adaptées aux besoins des Seine-et-Marnais en perte d'autonomie, nous lancerons au premier semestre 2012 les travaux d'élaboration du prochain schéma de l'autonomie. De nouvelles orientations et des mesures innovantes seront adoptées afin de promouvoir davantage l'autonomie des personnes en priorisant le maintien au domicile et l'accueil de qualité en établissement dans des conditions respectueuses de leur projet de vie. Cet objectif constitue déjà une priorité pour le département qui consacrera en 2012 plus de 3,2 M€ en investissement soit une hausse de 32,5% de BP à BP.

Ainsi au cours de l'année 2012, quatre nouvelles structures ouvriront leurs portes pour accueillir 152 personnes adultes handicapées. L'extension de deux établissements d'accueil pour personnes âgées dépendantes permettra d'héberger 69 nouveaux résidents.

C'est un effort important que nous souhaitons réaliser, alors même que l'agence régionale de santé avec laquelle nous partageons cette responsabilité assure ne disposer que de très peu de moyens voire pas du tout, pour développer de nouveaux projets d'établissements médico-sociaux sur notre territoire qu'elle estime bien doté.

Je tiens à vous assurer de la détermination du département pour défendre les intérêts des Seine-et-Marnais. Nous consacrons un million d'euros pour le maintien de jeunes adultes handicapés dans des établissements pour enfants faute de places adaptées.

Le département consacrera également 230 M€ qui permettront en particulier le maintien du soutien important du département au fonctionnement de la maison départementale des personnes handicapées qui s'élève à 4,1 M€ pour l'année 2012, quand dans le même temps l'Etat ne règle toujours pas ses dettes.

Il est prévu la mise en œuvre à l'automne 2012 d'un service départemental de téléassistance, la poursuite du soutien important au service d'aide et d'accompagnement à domicile aux CCAS et aux associations qui œuvrent quotidiennement pour le bien-être des personnes dépendantes, à hauteur de 1,7 M€.

Pour les CLIC nous avons inscrits 620 000 € et leur déploiement sera accru comme nous nous y sommes engagés dans notre contrat de mandature. Deux nouveaux CLIC verront ainsi le jour sur les territoires des maisons départementales des solidarités de Chelles-Mitry-Mory et de Roissy-en-Brie.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4/07

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre de ses compétences légales, le département assure le financement de certaines structures d'accompagnement à la vie sociale pour les personnes adultes en situation de handicap. Il a ainsi volontairement couvert la totalité du territoire départemental avec des services spécialisés en fonction de la nature du handicap (mental, psychique, moteur ou sensoriel). Ces services sont financés par dotation globale dont les modalités de versement sont fixées par voie de convention.

Par décret du 3 février 2011, l'association "Les Amis de l'Atelier", qui gère un service d'accompagnement médicosocial pour adultes handicapés (SAMSAH) est devenue une fondation. Il est donc nécessaire de modifier la convention financière d'habilitation à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, conclue le 17 novembre 2008, avec cette association, pour la gestion de son SAMSAH, de façon à prendre en compte cette évolution de statut.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. GAUTIER, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le département souhaite poursuivre son action pour une meilleure participation des usagers. Cette volonté passe à la fois par une définition claire de la place accordée à ceux-ci, mais aussi par une prise en considération des contraintes, principalement financières, supportées dans le cadre de leur participation.

Actuellement les participants aux instances en cours ne sont pas indemnisés de leurs frais de transport alors qu'ils sont dans des situations de précarité sociale. Les autres participants à ces réunions ont la possibilité d'être défrayés dans le cadre de leur institution respective.

C'est pourquoi il est proposé d'instituer, pour l'année 2012, une compensation financière aux frais de transports des usagers dans le cadre d'une participation de leur part, aux réunions au sein des maisons départementales des solidarités. Ce forfait de compensation s'élèverait à 15 € par participation, constituant ainsi un budget de 12 180 € pour l'ensemble des 14 maisons départementales des solidarités pour l'année 2012.

Aujourd'hui les usagers participent déjà aux réunions des équipes pluridisciplinaires. Deux expérimentations ont été menées dans le cadre de participations au FAJ sur deux MDS. En fonction des résultats, il y a vocation à faire en sorte que les usagers puissent participer à l'ensemble des autres commissions.

La mise en place des conférences territoriales et des ateliers au cours de cette année 2012 nécessitera la participation des usagers. Nous pourrions calculer le montant précis et la charge que représente cette indemnisation des frais de transport des usagers. Il s'agit de favoriser la participation des usagers qui est un enjeu fort dans le cadre des dispositifs que nous mettons en place au niveau territorial.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4/09

M. JAMET, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre du règlement départemental de l'action sociale (RDAS), des établissements pour personnes adultes handicapées seine-et-marnais reçoivent à ce jour de dotations globalisées payées mensuellement pour couvrir les dépenses de prises en charge dont bénéficient les personnes. Afin de permettre un financement au plus près de l'activité réalisée, il est proposé de faire évoluer ce mode de paiement vers un financement par facturation mensuelle. Ce mode de gestion apparaît ainsi plus adapté à la complexification croissante des prises en charge de personnes handicapées (alternance entre différents types d'accueil, périodes de sorties ou d'hospitalisation, part de la participation individuelle variant selon les jours d'accueil).

Il est proposé de procéder à partir de juillet 2012 au paiement par facture des établissements seine-et-marnais de compétence départementale œuvrant en faveur de l'accueil des personnes adultes handicapées afin de permettre un financement au plus près de l'activité réalisée, tout en réduisant le plus possible le décalage entre l'activité et le financement, en supprimant la phase de recalcul.

Avis favorable de la commission.

Mme PICARD, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. En 2008, l'assemblée départementale a approuvé la convention-cadre régissant les rapports entre le département et la maison départementale des personnes handicapées (MDPH), notamment en ce qui concerne son financement. Le présent rapport actualise l'engagement du département pour l'année 2012.

Depuis la création de la MDPH, cet engagement du département s'est accru de façon importante (+ 64 % de 2007 à 2012), traduisant ainsi au regard de l'évolution des besoins, le soutien sans faille que le département apporte aux personnes handicapées. La subvention de fonctionnement versée à la MDPH pour l'année 2012 est proposée à hauteur de 4 100 000 €. Par ailleurs une subvention d'investissement pour 2012 de 131 070 € est également proposée, correspondant à l'annuité en capital de l'emprunt contracté pour financer l'acquisition de locaux complémentaires effectuée par la MDPH en 2010.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. TURBA. C'est un rapport important. Il contient des chiffres tout à fait éloquentes dont Lydie Autreux vient de faire mention. L'augmentation d'activité de cette structure est tout à fait remarquable et pose sans doute question.

Au 1^{er} janvier 2012, 9,3 postes d'agents ne sont pas pourvus. Ils relèvent de la mise à disposition par les services de l'Etat : la DDCS 6,7 postes et 2,6 pour la DIRECT. Cela explique bien les problèmes que nous rencontrons dans ce domaine.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4/11

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La loi du 28 juillet 2011 tendant à améliorer le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées, dite loi Blanc, a introduit le directeur de l'agence régionale de santé ou son représentant comme membre de droit de la commission exécutive du groupement d'intérêt public qu'est la maison départementale des personnes handicapées.

L'ajout d'un membre au sein du collège des représentants de l'Etat nécessite l'élargissement de la commission exécutive afin de respecter l'équilibre entre les collèges. Un représentant supplémentaire des associations de personnes handicapées est désigné par le comité départemental consultatif des personnes handicapées, ainsi que deux membres supplémentaires représentant le département, désignés par le président du conseil général. Le nombre des membres de la commission exécutive sera ainsi porté de 28 à 32 membres. Ces modifications nécessitent de signer un avenant à la convention constitutive du GIP MDPH77.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. GAUTIER, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Claude Jamet dans la présentation de son budget a rappelé le rôle essentiel de l'insertion. Le département confirme que l'association INITIATIVES 77 est un partenaire essentiel pour la mise en œuvre des actions d'insertion professionnelle et d'insertion par le logement. Au-delà de son activité en tant qu'employeur d'insertion, elle a également la responsabilité de la gestion de plusieurs dispositifs départementaux d'insertion comme l'accompagnement des emplois aidés dans les collèges, la clause d'insertion dans les marchés publics du Département, la gestion du fonds d'aide aux jeunes ou encore celle de l'aide personnalisée de retour à l'emploi. À ce titre, il convient de procéder au renouvellement de la convention annuelle à conclure avec cette association.

Conformément à la convention-cadre signée avec l'association pour les années 2007 à 2012, une convention d'objectifs a permis de définir les actions bénéficiant du soutien du département. Il est nécessaire de conclure un avenant à cette convention pour définir le montant de la participation financière du département pour l'année 2012.

Il est proposé un total de financement départemental à hauteur de 2 664 820 € pour l'année 2012 pour contribuer au budget prévisionnel de cette association qui s'élève à 8 321 820 € qui se décomposent en une subvention de fonctionnement et des subventions accordées au titre des activités inscrites dans la convention d'objectifs 2007-2012.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. JAMET, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. En période de crise économique et de chômage important, le retour vers l'emploi des personnes qui en sont durablement éloignées constitue un enjeu économique et social majeur. Dans ce contexte, les structures d'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) apportent des solutions pertinentes en fournissant un accompagnement social et professionnel fondé sur un contrat de travail spécifique. Depuis 1992, le département soutient ces structures dans le cadre de contrats d'objectifs successifs signés avec l'État. Concernant dans un premier temps les associations intermédiaires, les entreprises d'insertion et les entreprises de travail temporaire d'insertion, ce dispositif a été étendu en 2006 aux ateliers et chantiers d'insertion. Le sixième contrat d'objectifs, signé pour trois ans à partir de 2009, arrive à son terme le 31 décembre 2011. Il est proposé de procéder au renouvellement de celui-ci pour une nouvelle période de trois ans de 2012 à 2014. Il s'agit de poursuivre le travail de partenariat développé pour soutenir les structures d'insertion par l'activité économique.

Pour l'année 2011, le département a soutenu dans le cadre du sixième contrat d'objectif avec l'Etat, 35 structures d'IAE intervenant sur le territoire seine-et-marnais selon la répartition suivante : 7 associations intermédiaires, 12 entreprises d'insertion, 2 entreprises de travail temporaire d'insertion, 14 structures supports et 35 ateliers ou chantiers d'insertion.

La dépense du département s'est élevée en 2011 à 2 334 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le soutien à la création et à la réhabilitation de logements sur le territoire seine-et-marnais constitue une priorité de l'action départementale. Le département soutient ainsi fortement l'office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77) proposé à hauteur de 4 M€ en 2012

Engagé dans une démarche volontaire de redressement de sa situation patrimoniale et financière, l'O.P.H. 77 a obtenu, grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels, un plan de consolidation auprès de la Caisse de garantie du logement locatif social (C.G.L.L.S.), signé en 2009. Ce plan permet notamment la réalisation d'un important programme de réhabilitation du patrimoine existant. L'engagement financier du département, qui s'élève à hauteur de 24 millions d'euros sur 6 ans, joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre de ce plan et dans l'obtention de l'aide de la C.G.L.L.S.

Les collègues pourront vérifier les très grandes performances réalisées à l'O.P.H. dans ce mémoire.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement et de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. On nous propose un crédit de paiement de 6 351 000 € en diminution, pour tenir compte de la réalité de la situation. Les postes ne sont pas toujours couverts dans les clubs de prévention. On a la somme nette qui permet d'établir une prévision de budget à peu près correcte.

Nous avons six associations à l'œuvre en Seine-et-Marne : l'ADSEA, ESPOIR, ARMEE DU SALUT, l'association de prévention de l'agglomération melunaise, le club de prévention de Marne-la-Vallée, la Brèche qui gèrent 13 équipes éducatives soit 110 à 115 équivalents temps plein d'éducateur.

Nous avons signé les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec l'ensemble de ces associations. La dernière fut avec l'APAM en novembre. Nous organisons un pilotage départemental avec la réunion des directeurs assez régulière au sein d'un conseil. Cette année 2011 ils ont atteint leur vitesse de croisière. Nous avons plus spécifiquement accompagné le club de l'ARMEE DU SALUT et celui de Marne-la-Vallée notamment pour des suivis budgétaires ou de mise en œuvre des équipes sur le terrain.

En 2011 des actions ont été réalisées notamment la finalisation du protocole en voie de signature pour la collaboration entre les équipes de prévention spécialisée, les MDS et des missions locales.

Il y a la mise en œuvre avec la direction de l'insertion et de l'habitat pour les questions de collaboration avec le service intégré d'accueil et d'orientation et les situations d'urgence.

Il y a les rencontres territorialisées au nord, au centre, au sud de notre département avec les MDS pour le travail de collaboration avec les équipes de prévention.

On note la mise en œuvre, qui s'appuiera sur les protocoles départementaux déjà en vigueur avec l'éducation nationale pour formaliser un peu mieux le partenariat notamment en direction des établissements scolaires qui font partie des priorités dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens.

Avec l'observatoire départemental des solidarités, une étude quantitative et qualitative des besoins territoriaux et matière de prévention spécialisée est en cours.

La prochaine journée départementale de la prévention spécialisée se déroulera demain à Brire-Comte-Robert. Vous êtes invités à partir de 13 heures 30. Le matin se tiendra une réunion des professionnels de la prévention spécialisée dont il sera rendu compte en début d'après-midi.

Pour les éléments relatifs aux publics pris en charge, nous n'avons pas les bilans puisque nous avons tenu les comités de pilotage il y a plus d'un an. La tendance est que le public accueilli ou suivi est en légère augmentation. On compte un peu plus de 20 000 jeunes accueillis et 3 500 suivis. On note un rajeunissement assez important des publics. On s'oriente de plus en plus vers des collégiens d'où les modifications dans le travail des équipes de prévention spécialisée et dans le cadre d'un certain nombre de politiques dont nous parlerons tout à l'heure notamment les centres de loisirs etc.

On remarque des addictions un peu plus fortes notamment chez les jeunes en précarité avec la question du logement. Il y a aussi une augmentation des troubles sérieux du comportement constatés dans un certain nombre de clubs. On dressera les bilans au cours des comités de pilotage à la fin de l'hiver en mars et avril.

Pour les propositions 2012 on continue de travailler. Pour les postes on propose de répondre aux besoins dans le secteur de Fontainebleau qui était dépourvu de prévention spécialisée. Il serait créé deux postes éducatifs cette année. On va continuer à évaluer les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec une grille en cours d'élaboration qui permettra de suivre correctement le travail de ces équipes.

Avis favorable des commissions.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4/16

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Assurer la protection et l'accompagnement des jeunes majeurs de 18 à 21 ans confrontés à des situations de danger est une obligation légale pour le département. Ainsi, il a la responsabilité d'apporter un soutien matériel, éducatif et psychologique, pour des difficultés d'insertion sociale faute de ressources ou d'un soutien familial suffisant pour le jeune. Il a aussi pour responsabilité d'accompagner les jeunes majeurs vers l'autonomie.

Le support à la mise en œuvre de cette responsabilité est le contrat jeune majeur déjà mis en place au sein du département de Seine-et-Marne, formalisé lors d'un entretien par un contrat entre les services du département représenté par l'inspecteur de l'aide sociale à l'enfance, et le majeur.

Le contrat autonomie jeune majeur est une évolution significative du contrat actuel en vue de faciliter la sortie des jeunes majeurs du dispositif de l'ASE, en leur versant une allocation différentielle maximale de 700 € par mois pendant une durée maximale de neuf mois. Ainsi une annexe au contrat jeune majeur actif est conclue, intégrant le montant de l'allocation ; le contrat prend alors le nom de contrat autonomie jeune majeur.

Une prolongation de six mois sera possible. Cette allocation permettrait au jeune de régler lui-même les frais liés à l'accès au logement autonome. La prise en charge financière du lieu d'accueil, la prise en charge ASE en établissement ou famille d'accueil serait alors suspendue.

Tout au long du CAJM, les services de l'ASE sont chargés d'accompagner le jeune majeur sur le plan éducatif et de le réorienter progressivement vers les dispositifs de droit commun pour une sortie du dispositif de l'ASE.

Avis favorable de la commission.

Mme PICARD, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 4/17

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le schéma départemental de l'enfance, de l'adolescence et de la famille a mis la synergie territoriale des acteurs au cœur de ses priorités. En 2005, un protocole de fonctionnement pour l'accueil des mineurs confiés par la justice à l'aide sociale à l'enfance, en dehors des heures d'ouverture des services départementaux, a été conclu entre le département, les tribunaux de grande instance de Melun et de Meaux et la direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse. Il ressort de l'évaluation de ce protocole réalisée avec les signataires, qu'il convient de le faire évoluer afin de prendre en compte la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance tout en maintenant certaines articulations ayant révélé leur efficacité.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite intervenir ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Mme RICHARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Monsieur le président, je reviendrai ultérieurement sur les inquiétudes que nous pouvons avoir quant à l'évolution des effectifs enseignants en Seine-et-Marne comme au plan national.

Aujourd'hui j'ai l'honneur de présenter un budget qui se situe dans la continuité des efforts et de la politique menée par Monique Delessard au cours des années précédentes. Il traduit notre engagement en faveur de la réussite scolaire et personnelle de nos collégiens.

Au-delà de ses compétences strictes en termes de construction, d'entretien et de fonctionnement des collèges depuis 2004, la majorité départementale a fait le choix d'accorder une priorité budgétaire à sa politique éducative et de la maintenir dans une période où les contraintes budgétaires des collectivités territoriales sont bien connues.

C'est le premier de nos engagements inscrits dans le contrat de mandature en direction de la jeunesse seine-et-marnaise. Les conclusions de la réussite des assises des collégiens le 8 décembre dernier ne peuvent que conforter notre engagement.

Dans ce budget, plusieurs exemples marquants non-exhaustifs illustrent la concrétisation des grands axes du projet éducatif départemental.

En premier lieu, on note la poursuite du déploiement du schéma numérique des collèges avec dix nouveaux établissements équipés en 2012 mais aussi une dotation en équipement à 116 autres pour un montant global de 5,4 M€ en CP. Il s'agit de favoriser la réussite éducative et de mettre en œuvre les attentes des familles et des jeunes en matière d'orientation et d'information sur les métiers.

Nous participerons à la troisième édition du salon de la mini-entreprise pour un montant de 325 000 €.

Nous mettons en place une expérimentation de l'apprentissage de l'anglais et de la découverte des métiers aéroportuaires dans le canton de Dammartin. Bernard Corneille a très fortement participé à la mise en place de ce projet. Nous aurons avec lui très prochainement, le plaisir de remettre les premières malles pédagogiques, sachant qu'un certain nombre de jeunes a déjà été reçu sur la plateforme aéroportuaire.

Les aides à la restauration et à la scolarité qui marquent notre politique de solidarité sont bien entendu maintenues. L'information sur ces aides sera intensifiée en direction des familles qui pourraient en bénéficier et qui ne présentent pas de dossier.

Nous voulons favoriser la poursuite d'études supérieures des jeunes seine-et-marnais en renforçant l'offre de formation et en améliorant les conditions de la vie étudiante. Chacun d'entre-nous ne peut qu'être interpellé par les indicateurs qui signalent un accès aux études supérieures des jeunes seine-et-marnais, inférieurs de dix points aux moyennes nationales. C'est à la fois une source de questionnement et un véritable moteur pour renforcer nos politiques de coopération avec nos partenaires universitaires.

Vous l'aurez remarqué, il existe une montée en charge importante du dispositif mobil'études qui permet aux jeunes seine-et-marnais étudiants de se déplacer plus facilement. Il y a un effort de 9,5 % de ce budget qui s'élève pour 2012 à 1,7 M€ pour accompagner cette progression. 5 000 dossiers devraient pouvoir être soutenus.

La politique volontariste du département s'affiche à travers un fort soutien à l'implantation de l'ICAM sur Sénart, une école d'ingénieurs. Notre effort s'inscrit dans un partenariat avec la région qui donnera 4 M€. Le montant total du projet est de 40M€. Notre apport est de 3 M€. Il est important et très significatif pour la prise de décision qui a conduit à retenir Sénart comme lieu d'implantation.

Nous serons présents à Marne-la-Vallée avec notre soutien à l'opération Descartes, l'aménagement d'un bâtiment pour tester les expérimentations et les assemblages de matériaux utilisés par les laboratoires. Cela doit permettre d'accueillir des étudiants. Nous finalisons la session de l'IUFM à Torcy qui va permettre d'accueillir une première année de médecine ce qui ne peut que nous réjouir et participe au plan sur la démographie médicale.

On notera le soutien au pôle de compétitivité à hauteur de 150 000 € pour une aide aux laboratoires.

S'agissant des investissements pour les collèges, les CP s'élèvent à 57,4 M€ contre 50,2 M€ en 2011. C'est le premier poste d'investissement pour le département, en hausse mais aussi en forte

tension compte tenu de l'augmentation démographique que nous rencontrons. Parmi les opérations prévues on note : les réhabilitations des SEGPA des collèges Fernand Gregh à Champagne-sur-Seine, Jules Verne à Provins et Anceau de Garlande à Roissy-en-Brie, la réhabilitation du collège Jean-Baptiste Vernay à Tournan-en-Brie, l'extension-réhabilitation du collège Parc des Tourelles à Claye-Souilly.

On espère la construction du collège de Saint-Germain-sur-Morin tellement attendue, pour laquelle notre collectivité a même apporté une garantie d'emprunt à la mairie de Saint Germain.

Les retards apportées par les collectivités concernées, particulièrement par l'une d'entre elles font que ce dossier rencontre maintenant la crise des banques pour un prêt de 450 000 €. Vous mesurez le décalage entre la somme et l'intérêt général concerné.

Signalons la réhabilitation des demi-pensions des collèges Jean de la Fontaine du Mée-sur-Seine et le Moulin à vent à Thorigny.

Les études pour la réhabilitation du collège Cézard à Fontainebleau seront engagées. Le remplacement des bâtiments démontables au collège Jean Campin à La Ferté-gaucher est en cours. Nous allons bientôt rencontrer le conseil d'administration de ce collège pour expliquer les opérations.

7,9 M€ en CP sont consacrés à l'entretien et aux grosses réparations notamment pour l'amélioration des performances énergétiques et la mise en conformité des demi-pensions.

Il est difficile de citer l'ensemble des opérations. Dans les conseils d'administration, vous pouvez mesurer les efforts.

Le fonctionnement est en augmentation de 2,6 % par rapport à la SPF 2011. Cumulée, la progression est de plus de 24 % depuis 2004, des crédits alloués par le département pour le fonctionnement des collèges avec cette démographie qui nous caractérise. Nous pensons accueillir 1 000 nouveaux élèves l'année prochaine.

Ces exemples illustrent notre engagement, notre préoccupation de l'avenir de nos jeunes seine-et-marnais, bien au-delà de nos compétences. C'est aussi la marque de notre volonté de mettre en œuvre les engagements pris pour répondre aux attentes et aux besoins très concrets exprimés par les jeunes lors des assises de la réussite des collégiens. Nous inscrivons notre action dans une perspective à plus long terme avec notre soutien aux nouvelles filières d'enseignement supérieur implantées sur le territoire.

Je vous remercie de bien vouloir vous prononcer sur ce dossier en adoptant le projet de délibération auquel la commission a donné un avis favorable.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. ROBINET. Je suis heureux de voir que les négociations ont presque abouti entre la ville de Fontainebleau et le conseil général pour le collège Lucien Cézard. Je ne suis pas sûr que la signature de la ville a été donnée pour le terrain. Le conseil général a fait ce qu'il fallait. C'est une bonne chose.

En matière d'enseignement supérieur, il n'y a pas que Marne-la-Vallée et Melun-Sénart. A Fontainebleau, l'IUT a été fait par le conseil général qui en a payé les pots cassés puisque le permis de construire a été annulé. Pendant longtemps le conseil général a dû payer tous les frais de fonctionnement de l'IUT. Il a pu maintenant être donné à l'Etat.

Nous avons l'UTEC sur Avon-Samois et l'école hôtelière mais malheureusement ESIGETEL s'en va. C'est un site disponible avec beaucoup de mètres carrés. Seine-et-Marne Développement a bien essayé de l'emmener sur Marne-la-Vallée, il ne faudrait pas nous oublier. Ce qui reste de l'Ecole des mines n'est peut-être pas là pour très longtemps.

M. EUDE. Pour L'ESIGETEL on n'était pas là pour fournir des moyens. Je me suis investi puisque je présidais le conseil scientifique. Je ne sais pas ce qu'il va en être maintenant. La CCI a décidé sur trois ans de se désengager du financement de cet établissement. Les promotions à Avon d'ingénieurs étaient devenues très limitées en nombre, 40 ou 50. Je n'ai pas essayé de les emmener à Marne-la-Vallée comme il vient d'être dit mais de voir s'il y avait une synergie possible avec l'arrivée de l'ICAM à Sénart. On leur a proposé de voir s'il y avait quelque chose à faire, sachant que leur décision était prise de partir d'Avon. Nos efforts n'ont pas été couronnés de succès mais je ne désespère pas de les relancer car ils sont à l'étroit.

Il y a d'autres menaces sur Fontainebleau liés à la politique actuelle de l'Etat de vouloir tout mettre à Saclay. Je participe pour le conseil général, au conseil d'administration de l'Ecole des mines. Le gouvernement pousse très fort pour que tout soit regroupé à Saclay sauf la partie Sofiaantipolis.

J'espère qu'on pourra lutter tous contre cette politique gouvernementale qui veut déshabiller tout le monde, pour tout mettre à Saclay.

Mme TALLET. Concernant les missions locales qui s'ouvrent à l'insertion des jeunes les plus fragiles, il a été répondu qu'il fallait faire preuve de réalisme par rapport à nos missions obligatoires et avoir conscience que les contraintes nous obligeaient à ne pas nous disperser, pour rappeler à l'Etat son investissement.

Je voudrais qu'on soit sur cette position offensive à l'égard de l'enseignement supérieur. La réforme des universités a été une des grandes réformes de la mandature. Elle a transformé les universitaires en ordre mendiant, pour aller chercher des subventions pour fonctionner. Je laisse à chacun la mesure du bilan.

Concernant notre investissement dans le supérieur, nous devons être extrêmement rigoureux quant aux bilans qui doivent nous être fournis. Je comprends que l'on se félicite de l'arrivée de l'ICAM mais c'est un institut privé, lié aux catholiques. Si on aide, les conditions d'accès à l'enseignement supérieur doivent être le plus proche possible de ce qu'on trouve dans l'enseignement public. On ne doit pas laisser partir une aide à l'enseignement privé sans se mêler des conditions d'inscription et de formation proches de la laïcité.

Mme RICHARD. Je remercie notre collègue Maud Tallet pour son intervention importante. J'ai moi-même interrogé les responsables de l'ICAM sur l'accessibilité à leur école en rejoignant son questionnaire. Il ne faut pas introduire des ségrégations. Je les ai interrogés sur la laïcité et les liens avec les autres écoles privées. Nous sommes tous attentifs mais conscients que cette école apporte quand même un jalon extrêmement intéressant sur le territoire de Sénart par sa proximité avec les entreprises. L'université, au-delà des grands principes, en a convenu puisque le pôle de recherche et d'études scientifiques entend mutualiser ses équipements avec ceux de l'ICAM et travailler en concertation.

Je rejoins Maud Tallet sur le besoin de rigueur. Elle l'a affichée pour la maison des chercheurs que nous avons financée à Champs-sur-Marne. A un moment, elle pensait accueillir d'autres publics que des chercheurs. Grâce à sa vigilance, aujourd'hui nous savons que cette maison accueille des chercheurs internationaux et participe au rayonnement du territoire.

Pour Fontainebleau, j'aurais dû évoquer la mise en place du pôle d'excellence touristique très soutenu par notre collègue Lionel Walker. Il va pouvoir proposer ses premières formations universitaires notamment de conférencier. Ca ne remplace pas l'Ecole des mines, ça n'enlève pas les menaces, mais ça montre notre engagement territorial dans ce secteur.

Quant aux efforts pour retenir ESIGETEL, j'ai vu Gérard Eude à la manœuvre, il a fait le maximum.

S'agissant des efforts au sens plus large pour l'éducation, il faudrait peut-être ne pas oublier la gratuité des transports scolaires puisque nous sommes le seul département à l'offrir aux familles en Ile-de-France. 11 M€ ce n'est pas négligeable. Dans le raisonnement global sur ce budget, il faut intégrer cet effort et cette politique.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Le budget qui nous est proposé représente un montant total de 316 500 €. Il concerne quatre actions principales :

- le partenariat UNICEF que nous reconduisons pour un montant de 10 000 €, en réaffirmant ainsi notre engagement de premier département ami des enfants ;

- l'aide d'urgence avec une enveloppe de 20 000 € qui permettra en cas de besoin de venir en aide à des populations victimes de catastrophes naturelles et exceptionnelles ;

- les subventions aux acteurs seine-et-marnais de la solidarité internationale, associations et collectivités avec une enveloppe de 100 000 € ; nous poursuivons l'appel à projet en direction des associations et des collectivités seine-et-marnaises qui s'engagent dans des missions de solidarité internationale dans les pays du sud.

- le congé de solidarité internationale enfin, mis en place en 2011 avec un réel succès, 76 candidats pour 8 missions. Nous reconduisons pour 35 000 €, cette action permettant à des agents du département de participer à des missions ponctuelles dans les pays du sud pendant leurs congés annuels et d'y apporter leur expérience et leur compétence professionnelle.

Par ailleurs en matière de politique européenne, un budget total de 96 500 € permettra de poursuivre le financement d'actions de sensibilisation à l'Europe notamment dans les collèges du département, de régler la cotisation Ile-de-France/Europe et d'aller à la rencontre des partenaires et des financeurs à Bruxelles.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. ONETO. Je prends la parole avec la crainte de paraître idiot... mais je veux poursuivre avec la même intention que vendredi. Lorsque je vois cette ligne de 316 500 € concernant la coopération internationale et les affaires européennes, je ne peux m'empêcher de vous indiquer que je la verrai mieux pour des subventions aux 514 communes de notre département.

M. LE PRESIDENT. Libre à chacun de porter cette appréciation. Vous avez dans le mémoire le détail des actions conduites au titre de ces subventions : le partenariat UNICEF, les subventions pour l'aide humanitaire que nous votons habituellement lorsque des événements malheureux surviennent quelque part dans le monde, les crédits pour les affaires européennes qui rapportent au département. Nous avons tout intérêt à maintenir ces crédits. C'est ce que je vous propose.

M. GUERIN. Vous comprendrez que je ne partage pas totalement l'avis exprimé par Jean-François Oneto. Le montant comprend deux aspects, un de coopération européenne, un de solidarité internationale.

Les maires savent que dans nos communes, nous aidons les associations qui œuvrent pour la solidarité internationale y compris à travers les comités de jumelage extrêmement nombreux. Ils sont liés à des collectivités européennes mais aussi de pays du sud. A Sénart, on note une intervention relativement importante en direction de la Mauritanie.

L'intervention de Jean-François Oneto est extrêmement intéressante pour placer le curseur des valeurs. L'essentiel de ce budget en matière de solidarité internationale est destiné aux associations seine-et-marnaises. Si la proposition c'est de supprimer l'aide à ces associations, il faut le dire clairement. C'est une différence que nous avons dans cette assemblée. Il est sain qu'elle puisse s'exprimer.

M. MARION. Concernant les affaires européennes, j'estime que le budget proposé est insuffisant. J'aurais souhaité que la démarche de notre collègue soit autre. L'Europe a des fonds importants. Elle doit être une cible pour la Seine-et-Marne comme pour l'Ile-de-France. Des collectivités pourraient en bénéficier. Tel n'est pas le cas aujourd'hui, par méconnaissance ou manque d'information sur les aides de l'Europe. Début avril 2012 sera organisé par la mission Europe du conseil général un colloque dont l'objectif sera de présenter les différents dispositifs européens qui peuvent être utilisés par les collectivités locales y compris le conseil général.

Une nouvelle convention devrait être élaborée pour la période 2014-2020. Il serait bon que les différentes directions du département se positionnent dès à présent sur un certain nombre de dossiers.

L'association Ile-de-France/Europe est indispensable pour présenter et soutenir les dossiers auprès de la Commission. C'est un budget qui devrait être un peu plus étoffé.

M. DE BELENET. L'essentiel du budget serait pour soutenir des associations seine-et-marnaises... L'affirmation doit être pondérée. A la suite de ce qu'a dit Jean-François Oneto, que je rejoins, je suis assez demandeur pour connaître les effets de nos financements à destination de l'Europe. Je préférerais que les crédits de l'Europe soient réaffectés à un lobbying auprès du STIF, on aurait une petite chance d'améliorer le quotidien des Seine-et-Marnais.

M. BONTOUX. Sur l'Europe, Jean-Jacques Marion a parfaitement raison, on devrait investir un peu plus dans ce domaine. Quand on l'a fait pour le secteur de la jeunesse, cela a été payant. On s'est aperçu qu'on utilisait très peu les fonds européens dans le domaine de la jeunesse. On a l'avantage d'avoir des fonctionnaires de Bruxelles, français, dans ce domaine. Il faudrait qu'on soit un peu plus prégnant. Des départements font plus d'efforts que nous dans ce domaine. Il ne faut pas que la rigueur financière dure. On a un véritable problème pour un enjeu conséquent.

Je trouve très intéressante l'aide pour la solidarité internationale. Toute une dimension de l'éducation apparaît. Ça permet d'éviter de regarder son nombril trop souvent et de savoir qu'on habite la même planète. Ça participe au travail éducatif, à la prévention spécialisée des services de la jeunesse qui travaille à l'international. C'est souvent avec une connotation solidarité. Apprendre aux jeunes seine-et-marnais la générosité et la solidarité me paraît tout à fait convenable. Des associations travaillent pour Haïti, d'autres pour l'Afrique. C'est enrichissant, ça participe aux projets éducatifs de notre département. On n'en fait pas assez car on n'a pas assez de moyens.

M. LE PRESIDENT. Il faut replacer cette affaire dans des ordres de grandeur. L'ensemble de ces politiques de coopération internationale et des affaires européennes c'est 300 000 €. Nous mobilisons chaque année pour l'aide aux communes plus de 50 M€ en investissement et fonctionnement cumulés. C'est là que Jean-François Oneto veut mettre la première somme. Nous aurions beaucoup à perdre en faisant disparaître ces crédits puisque le retour sur investissement par le FEADER à Chevry-Cossigny c'est 800 000 €. On a très largement récupéré notre mise Arnaud. Je ne vous parle pas du FSE etc.

Je souhaite donc que ces crédits soient votés pour les actions qu'ils permettent, les nôtres ou celles des réseaux associatifs.

M. CAPARROY. J'ai un exemple type de retour dans des petites communes, la Madeleine-sur-Loing qui n'aurait pas de NRAZO s'il n'y avait pas eu le FEADER qui ne s'obtient pas en claquant des doigts. Il faut une action du conseil général, longue et pas facile. On aurait préféré en avoir davantage. Toute une liste de communes en a bénéficié.

Pour les associations, j'ai un exemple à Sainte Colombe d'une qui après avoir creusé un puits au Kenya, développe, appuyée par le ministère de la santé de ce pays, tout un réseau de toilettes sèches et l'hygiène. En Seine-et-Marne pour financer leur action, ils animent pendant toute l'année. Ils organisent des bals etc. Ils ont le retour et payent leurs billets d'avion pour aller au Kenya tous les ans.

Comme l'a expliqué Jean-Pierre Bontoux, c'est l'ouverture de la Seine-et-Marne sur le monde, le développement d'une solidarité qui s'exerce. C'est un exemple à donner. La Seine-et-Marne n'est pas repliée sur elle-même.

M. EUDE. Peut-être qu'il serait utile de séparer la coopération internationale de notre action européenne. On a des ressources grâce à cela. Ce n'est pas pareil avec la coopération internationale. SMD grâce à l'aide du département pour une de ses actions, bénéficie d'un fonds de 150 000 €.

M. DE BELENET. Je ne voudrais pas que vous me fassiez passer pour plus idiot que je ne suis... selon la formule du mois...

M. LE PRESIDENT. On va bientôt passer au mois suivant. (*Sourires.*)

M. DE BELENET. Vivement le mois suivant que chacun redevienne courtois et respectueux.

M. MOUTON. Il faut savoir s'arrêter.

M. DE BELENET. Je suis bien d'accord.

M. LE PRESIDENT. On vous écoute.

M. DE BELENET. Je ne doute pas une demi-seconde de l'utilité des crédits FEDER et heureusement que le département en obtient. A partir du moment où on a une administration performante, efficace, structurée, pas besoin d'aller chercher des dispositifs complémentaires, appuyons nous sur nos cadres. Ce que j'ai évoqué au nom du groupe, c'est l'efficacité de notre administration. En cette période où un certain nombre de contraintes pèsent, faisons avec nos ressources, nos talents, pourquoi aller chercher ailleurs au prix fort, les compétences dont nous

disposons en interne ? Cette mobilisation sur l'Europe est un exemple pertinent de la préoccupation de l'efficacité que nous ne semblons pas partager.

En tant qu'élu du canton de Thorigny, j'ai toujours en tête une expérience avec la Roumanie qui a coûté près de 400 000 €. Il n'est rien sorti en matière de coopération internationale. Pour Haïti, il y a eu un concert en pleine période électorale, de 20 000 €. On a compté deux spectateurs dans la salle... le conseiller général qui avait obtenu le financement et l'organisateur. Tout cela a rapporté à Haïti zéro euro mais ça a coûté 20 000 €. Vous me permettrez d'être sceptique sur la réalité de votre générosité et la concrétisation des discours et des leçons données.

M. LE PRESIDENT. On ne va pas régler les politiques de cette nature avec des exemples. Avec Jean-Pierre Guérin au Mée-sur-Seine, nous avons croisé un grand nombre d'associations impliquées de façon extrêmement dynamique dans nos territoires et dans leurs rapports avec le reste du monde. Le travail réalisé est tout à fait honorable, remarquable et doit être salué.

On agit par nos propres services ou avec l'aide d'associations comme Ile-de-France/Europe. J'en profite pour saluer l'investissement de Catherine Tostain Desmares dans cette responsabilité des politiques européennes, dans nos services. Vos propos honorent nos cadres. Ils sont demandeurs de ces relations de partenariat avec leurs homologues, les cadres européens. Ça passe par un certain nombre de structures. Ils ne peuvent travailler de façon solitaire et isolée. L'un ne va pas sans l'autre, évidemment.

M. GUERIN. Je convie notre collègue Arnaud de Belenet à la semaine de solidarité internationale. Il verra ce qui se fait avec les associations seine-et-marnaises.

J'ai un souci de cohérence à l'égard de nos collègues de l'opposition. Puisqu'ils contestent ce budget, je souhaite que lors des commissions permanentes où on individualisera ces subventions aux associations, ils aient une attitude cohérente avec ce qu'ils déclarent aujourd'hui. On verra comment ils voteront.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM vote contre.

Jean-François Robinet s'abstient.

Le projet de délibération est adopté.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. C'est un budget volontariste, dans une situation particulièrement compliquée et difficile d'un point de vue économique et financier. Nous avons maintenu l'ensemble de nos politiques sur des lignes budgétaires intéressantes.

Pour le sport et les loisirs, en fonctionnement on propose 4,48 M€, en investissement 2,949 M€ en AP et 3,282 M€ en CP. Ce budget est en légère progression de 0,8 %. On consolide nos orientations en faveur du sport scolaire et du sport pour tous. On compte 270 000 licenciés en Seine-et-Marne et 70 disciplines. Un Seine-et-Marnais sur trois a une activité physique.

On reconduit l'ensemble de notre politique sportive pour 2012. Pour le sport scolaire il y a 591 000 €. L'UNSS a un peu plus de licenciés, 20 000 dans 212 associations. L'USEP compte 18 000 licenciés dans 168 associations. Les 36 sections sportives scolaires reçoivent notre soutien. On poursuit l'aide à l'apprentissage de la natation en classe de sixième avec 295 000 €.

On encourage les jeunes qui ont de bons résultats à l'UNSS ou dans les sections sportives, en mettant à leur disposition « rêve de sport ». Cela a permis à 3 000 licenciés ou collégiens de participer à des spectacles sportifs. Nous aidons les jeunes licenciés à réaliser gratuitement ou à moindre coût la visite médicale obligatoire préalable à toute inscription en club grâce aux subventions des centres médico-sportifs.

Nous avons toujours comme objectif le développement du sport nature avec le schéma départemental des sports nature. C'est un budget de 330 000 € pour financer les charges de fonctionnement des bases de plein air et de loisirs qui ne sont pas compensées par des recettes. Nous finançons également des initiations tout au long de l'année sur ces bases. Nous aidons le sport en milieu rural, les fêtes des écoles multisports que nous organisons sur les bases de plein air et de loisirs.

Les structures associatives et les collectivités sont un autre axe fort de la politique départementale. Nous avons soutenu cette année près de 1 600 clubs. Nous proposons le maintien d'une subvention de 1,2 M€, le soutien aux comités départementaux et au CDOS ainsi qu'aux 62 écoles multisports avec 270 000 €.

On poursuit également la politique d'aide aux organisations et manifestations sportives. On compte plus de 230 événements sportifs en 2011.

Nous avons pris la décision en octobre 2011 de recentrer le financement par le département, des équipements sportifs sur les équipements dédiés aux collèges. Les autres équipements étant intégrés aux politiques contractuelles du département. Nous solderons le stock des dossiers d'équipements sportifs polyvalents déposés avant le 31 août 2011 avec 3,282 M€ en CP.

Pour le sport de haut niveau c'est une année olympique. On a fait évoluer nos critères d'aide aux sportifs pour les soutenir dans leur préparation olympique. Nous espérons que le plus grand nombre ira aux jeux Olympiques de Londres. Le budget est de 836 000 €.

Nous aidons également le très haut niveau, vous le savez, avec les clubs de Pontault-Combault pour le hand ball, les Templiers de Sénart en base-ball et l'équipe de handibasket de Meaux. Nous soutenons sur une ligne particulière Paris-Sénart-Moissy-football qui évolue au plus haut du foot dans notre département.

Pour la jeunesse le budget proposé est de 2 222 000 €. Bien entendu notre politique ne se réduit pas à cette question puisqu'on l'aborde à travers différents budgets notamment celui de la DGAS et celui de l'éducation. Pour cette politique nous avons décidé de continuer à travailler pour nous recentrer sur un certain nombre de dispositions, particulièrement sur les jeunes adolescents et les années collèges.

Il en est ainsi de l'aide pour les centres de loisirs. Nous avons décidé de redéployer l'ensemble des crédits et de les affecter de manière différente. Cette année nous proposons d'affecter 500 000 € pour régler le solde des centres de loisirs de la rentrée de septembre à décembre et également de nous lancer dans une nouvelle politique en direction des collèges et de soutenir toutes les structures qui travaillent sur l'accueil des jeunes de 11 à 17 ans pendant les loisirs. Comme je m'y suis engagé, la commission aura à discuter de ce nouveau dispositif.

Nous allons pouvoir revaloriser les bourses BAFA. On propose un budget de 140 000 € en 2012, en augmentant la somme attribuée à chaque jeune. Il y a : le soutien à l'emploi innovant pour l'accès à l'emploi des jeunes comme évoqué tout à l'heure dans les politiques d'insertion, à hauteur de

300 000 € ; le soutien aux initiatives locales en direction des jeunes, nouvelle politique dotée de 100 000 € ; l'organisation d'un forum de la jeunesse coorganisé avec le conseil des jeunes et le conseil général à partir de la rentrée jusqu'en novembre.

Par ailleurs nous poursuivons l'ensemble des autres politiques en direction de la jeunesse qui ont fait leur preuve ces dernières années, l'aide aux vacances, le projet jeunes avec l'opération sac'ado pour financer 1 200 sacs pour permettre à des jeunes de 16 à 23 ans de partir en vacances de manière autonome dans le cadre d'un projet construit. On propose 335 000 €.

Il y a l'aide aux associations socio-éducatives et fédérations de jeunesse et d'éducation populaire, 575 000 €, et le soutien renouvelé au conseil des jeunes 20 250 €.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Mme CHAIN-LARCHE. Je veux revenir sur le soutien aux accueils de loisirs sans hébergement. La méthode est parfaitement contestable. Nous n'avons absolument pas été mis au courant de cette décision. Elle apparaît en six lignes, sans être véritablement écrite. Ce sont les présidents d'association ou directeurs d'établissement qui ont reçu un courrier laconique en décembre pour les avertir qu'ils n'auraient plus d'aide en fonctionnement.

Ce courrier signé par Jean-Pierre Bontoux mériterait d'être révisé. L'accueil des publics de l'école primaire de 3 à 10 ans n'est pas tout à fait exact. A trois ans, fort heureusement, on est encore en maternelle. Tout cela est le signe d'un certain mépris. Il est important de clarifier les choses. Le conseil général a décidé de ne plus aider en fonctionnement, les accueils de loisirs sans hébergement pour les tout-petits de maternel et pour les autres.

La politique devrait se réorienter vers le soutien des 11-17 ans. Je dis devrait, parce que la question a été posée en commission. Cela va faire l'objet d'une discussion pour un passage en séance au printemps et une application en septembre.

Quand avons-nous véritablement délibéré sur le renoncement du soutien pour les 3 à 10 ans ?

Comment est-il possible de prendre une décision maintenant, annoncée au mois de décembre, à ces organismes alors qu'elle ne sera véritablement applicable qu'au mois de septembre ? C'est un peu choquant. Ca engage les élus les ALSH, les maires qui ont pris la décision quand le portage était communal ou les présidents de syndicat quand il était intercommunal. Il leur faut reconsidérer ces politiques pour lesquelles ils s'étaient engagés avec une promesse du conseil général de financer.

Qu'en est-il des autres financeurs ? Ont-ils été prévenus de cette décision ? Je ne le crois pas puisque nous ne l'avons pas été.

Vous allez me répondre qu'il faut arrêter d'opposer le rural au citoyen. Nous représentons 20 cantons sur 23. Il est donc important que vous ayez toute la considération qui s'impose. A Rebais pour une association c'est moins 3 000 €, deux vacataires l'été. A Coulommiers c'est moins 14 000 €. Il est certain qu'on ne peut tout faire mais il y a la réalité de tous les jours pour les Seine-et-Marnais. On va favoriser un investissement en direction des jeunes. C'est très important de le faire mais pas aux dépens des petits. On ne doit pas non plus impacter les familles ou les finances des communes ou des intercommunalités. A un moment, les uns et les autres ont à prendre des décisions, à assumer des choix. Ca devrait être le cas du conseil général.

Si vous sollicitez les communes ou les intercommunalités, à terme c'est le contribuable qui paye d'où nos interventions pour Seine-et-Marne Développement, pour les routes, pour les voyages des élèves à l'étranger, pour le très haut débit.

Nous n'avons pas trouvé de chiffrage de cette opération de soutien en fonctionnement des ALSH comme c'était le cas avant cette décision. Que ce soit un gros ou un petit montant, nous aimerions tout simplement que vous cessiez de le dire quand ça vous arrange. Ce sont des petits montants quand ça vous arrange, des gros montants quand ça ne vous arrange plus. C'est hors compétences quand ça ne vous arrange pas et ça devient une compétence choisie quand ça vous arrange.

Les élus de ces 20 cantons réclament un véritable chiffrage. Il faut un arbitrage ensemble, avec une réflexion qui aurait pu être posée sur les impacts sur nos territoires et sur les vôtres, c'est inévitable. Il convient de faire d'autres choix. Je vais vous resservir la tarte à la crème, le festival Despayz'arts. Bien sûr tout le monde sourit mais on a fait des choix aux dépens des petits, comme celui de régaler quelques-uns pendant trois jours en décembre, pour un coût en deux exercices d'environ 1,4 M. Je vous laisse réfléchir.

Mme TALLET. Je pourrais rejoindre notre collègue qui parle de désengagement de la collectivité territoriale, la commune qui a la charge de l'enseignement primaire. C'est une décision difficile, douloureuse. Je ne voudrais pas qu'on y voit une opposition rural-urbain. Les collectivités qui perdent le plus sont celles qui font le plus pour leur population. Pour une ville comme Champs-sur-Marne, la perte est de 35 000 €.

On pourrait dire que le conseil général nous met le couteau sous la gorge. Mes chers collègues, il faudrait que vous soyez logiques avec la politique que vous soutenez par ailleurs. Vous ne cessez de dire que chaque collectivité doit se recentrer sur ses compétences obligatoires et qu'aujourd'hui il y a trop souvent des financements croisés qui rendent les choses incompréhensibles pour nos populations. Vous ne cessez de dire que les départements sont trop dispendieux, pas assez responsables et qu'il faut trouver des moyens de nous contraindre pour que nous devenions plus sages dans le cadre de la RGPP qui de nationale doit devenir locale.

Pour notre part, nous ne sommes pas très à l'aise face à cette décision. Nous considérons que les collectivités vont nous proposer d'autres types de collaboration qui vont être dans nos champs de compétences, qu'elles assumaient jusqu'à aujourd'hui, notamment en direction des collégiens, du sport à l'intérieur des équipements publics. Il peut y avoir des effets rebonds qui ne nous feront rien économiser. Mais on sent bien que nous sommes dans la contrainte. Il faut que chacun fasse des efforts parce qu'on ne trouve pas les moyens de demain. Tout le monde dépense de façon inconsidérée. Ceux qui proposent autre chose vont nous amener à la ruine. Ce sont tous des inconséquents.

Prenez la logique de votre politique : faisons ce qui est obligatoire et diminuons les charges du conseil général voire même enlevons les conseils généraux et les départements parce qu'ils ne servent à rien. Je ne comprends pas votre logique depuis vendredi. Elle est complètement en contradiction avec votre politique nationale.

M. DE BELENET. Si je peux éclairer la lanterne de notre collègue je le ferai avec joie.

Quand on pose la question de l'efficacité madame Tallet, vous prenez l'exemple de Champs-sur-Marne. La ville de Champs très récemment a expliqué à un enfant romainvillais, comme par hasard, qu'il incombait à la ville de Bailly de payer 850 € de frais de scolarité au titre de la convention entre les deux villes. C'est 600 € euros de plus qu'à Bailly-Romainvilliers. Au-delà de ça, contrairement à tous les usages entre les collectivités, la ville de Champs a demandé aux parents de cet enfant de payer plein pot le coût réel de la cantine, pas loin de 13,50 € si je me souviens bien. C'est contraire aux usages et à l'éthique, mais les parents sont rassurés... ce n'est pas la faute de la ville de Champs mais de l'Etat qui s'est désengagé. C'est ce que votre adjoint a écrit ma chère collègue.

Quand vous facturez 1 850 €, la ville de Bailly facture 1 200 €. Votre coût réel par tête à la cantine est de 13,5 €, à Bailly c'est 8 €.

Mme TALLET. Ce n'est pas le débat.

M. DE BELENET. Si sous sommes au cœur du débat et je vais vous dire pourquoi. Quand on tape sur l'Etat, quand on trouve des boucs émissaires à longueur de discours, quand on évoque des réductions, le premier devoir ce n'est pas de victimiser les autres collectivités mais de trouver des gains internes déficience. Quand vous avez un coût de +50 % dans votre collectivité, vous feriez mieux de faire des efforts de saine gestion pour agir et ne pas taper sur les autres par facilité. L'exemple de Champs-sur-Marne peut être transposable à la gestion de notre département. C'est parfaitement cohérent avec ce que nous avons dit. Commencez par faire des efforts avant de donner des leçons.

Mme TALLET. Je trouve invraisemblable l'argumentation que vous venez de développer. Si le coût du repas est plus cher chez nous que chez vous, c'est parce qu'on est moins efficaces que vous... Venez vous présenter contre moi la prochaine fois et on débattrà.

M. CAPARROY. Il y a trois ou quatre ans, j'aurais aimé qu'on vienne défendre l'association dont j'étais trésorier qui gérait bénévolement un centre de loisirs sans hébergement à Provins quand la commune a supprimé la subvention. Elle a été contrainte de vendre son patrimoine pour payer le prêt qu'elle avait négocié pour continuer à fonctionner. Ce n'est pas le département qui a supprimé sa subvention, c'est la ville. Deux associations à Provins géraient des centres de loisirs, j'ai lu tout récemment dans le journal que la deuxième avait fermé ses portes.

Un centre municipal de loisirs sans hébergement, accueille deux fois moins d'enfants. Quand je me pencherai sur les chiffres, je constaterai que ça coûte beaucoup plus cher qu'avec les associations parce qu'il n'y a pas les bénévoles. Il faut payer tout le monde.

Ce centre de loisirs qui accueillait des enfants de toutes les communes du secteur n'a reçu aucune aide de celles-ci. Ce n'était pas leur compétence. On n'a pas attendu que le département baisse sa subvention pour mettre fin à un système qui rendait service à toutes les familles.

M. BONTOUX. Il est toujours dommageable d'abandonner un soutien à une politique locale. Je ne reviens pas sur la remarque de Maud Tallet.

Ca représente des faibles sommes par commune mais pour les grandes associations d'éducation populaire c'est déjà un peu plus lourd. Une association a écrit au président alors que ça ne représente pas 1 % de son bilan. Il faut relativiser les choses, d'autant plus que nous indiquons que nous allons financer les projets en direction des jeunes ados. On n'est pas dans le désert dans ce domaine. Celles et ceux qui mettent en œuvre des centres de loisirs sans hébergement, s'occupent également des jeunes ados. Souvent ils nous interpellent pour savoir s'il y a des aides. Il n'y en a pas au conseil général sauf si ça s'inscrit dans des lignes très spécifiques liées aux collèges notamment.

Demain nous pourrions aider les communes et les associations qui travailleront en direction des jeunes des années collèges pendant le temps de loisirs. On verra si on aura les moyens de suivre mais je pense que ça va impulser. Assez vite, on risque d'avoir une demande du niveau actuel avec les centres de loisirs sans hébergement.

On va avoir une petite difficulté dont nous discuterons en commission. Avant on payait à la journée la subvention donc de petites sommes. Ca sera au projet donc un peu plus complexe à évaluer. D'où la rencontre avec des partenaires et des associations. Pourquoi au projet ? Parce qu'on ne garde pas les ados une journée entière. A 11 ans ils n'ont qu'une hâte, partir. Quel type de projet ? Est-ce qu'on doit lui donner plusieurs dimensions, culturelle, sportive, de solidarité, de civisme ? Il y aura des discussions avec les professionnels et les élus locaux dans les semaines qui viennent pour qu'on soit opérationnel tout de suite. Les collectivités locales et les associations sont déjà opérationnelles, sans toucher d'argent, sauf pour celles qui émargent aux politiques de la ville. Pour les autres en zone rurale ou rurbaine, personne n'a de financement dans ce domaine.

Notre souhait est de nous recentrer sur un projet éducatif départemental pour les années collèges. Ca nous paraît indispensable du point de vue de la cohérence du travail, des équipes, des partenaires. C'est un peu dans la discussion des compétences, un avant-goût de ce qui pourrait prévaloir dans les états généraux de la démocratie locale. C'est cohérent avec ce que nous faisons pour le travail social des MDS, pour la protection de l'enfance, pour la prévention spécialisée, pour le collège du XXIème siècle. L'ensemble des fonctionnaires qui travaillent sur ces questions a une meilleure visibilité. Les collectivités locales et les associations y retrouveront leurs petits progressivement, sans aucune difficulté. Cela aura permis d'utiliser une partie de l'argent pour d'autres politiques de la jeunesse. S'il y a des projets pour l'emploi, ils seront les bienvenus.

M. WALKER. Se renvoyer à la figure la façon dont nous gérons nos communes comme solutions aux questions posées ici, je trouve ça choquant. J'espère que ça ne se renouvellera pas. Vivement la fin du mois...

J'indique à Anne Chain-Larché, que le petit enfant de maternel ne va pas se retrouver à la rue à cause de la politique que nous allons mener. Les politiques d'accueil dans nos communes sont de la responsabilité des communes. A un moment nous avons accompagné cela. C'est un choix qui est remis en question quand on crie partout qu'il faut arrêter d'empiler les politiques publiques. Je sais que ça peut s'amortir. Il suffirait d'ajuster la dotation de l'Etat de l'inflation et on n'aurait aucun problème.

On peut être fier de se lancer aujourd'hui dans une politique de la jeunesse. Le public en difficulté en majorité dans notre département c'est la jeunesse. La semaine dernière j'ai rencontré un jeune qui a fait une nouvelle tentative de suicide. On a ça dans toutes nos communes comme au niveau national. On ne peut qu'accompagner cette démarche. Il ne faut pas l'opposer à un humanisme un peu larmoyant et un peu facile.

Je vous rappelle une phrase d'un Président de la République : « La jeunesse n'a pas toujours raison. Mais celles et ceux qui ne la prennent pas en compte, ont toujours tort. »

M. ROBINET. Ce que je regrette c'est la méthode qu'on envisage de changer. En pleine conception d'un budget dans une commune, quand une subvention est annoncée comme supprimée,

qu'est-ce qu'on fait ? On a des tarifs de CLSH plafonnés par la CAF ainsi que pour les crèches. On risque de refuser un certain nombre d'enfants en supprimant un intervenant.*

Quand on n'a pas de collège et de lycée dans sa commune, c'est très difficile de réunir les ados. On cherche à le faire avec l'intercommunalité. On aurait pu garder l'aide pour les CLSH le temps de réfléchir pour mettre quelque chose en place pour les ados.

M. TURBA. Je souhaite mettre en évidence certaines contradictions en face des contraintes que chacun connaît. On va voter tout à l'heure un mémoire qui concerne les allocations individuelles de solidarité pour lesquelles, la différence entre la dépense constatée et les recettes transférées pour faire face est pour 2012 de 105 M€. Du côté de l'opposition, personne ne dit rien sur ce point pourtant majeur pour l'équilibre des finances de notre département.

Fin juin dernier, le président et moi-même avons cosigné une lettre de cadrage destinée aux directeurs de nos services et aux élus chargés des politiques publiques. Nous avons indiqué qu'il faudrait prévoir une réduction de 3,5 % sur les dépenses courantes non-obligatoires de notre département. Toute mesure nouvelle devant se faire par redéploiement pour les créations de postes ou les nouveaux services. C'est le résultat de notre contrainte.

Ces rappels sont nécessaires quand j'entends les élus de l'opposition nous demander à chaque fois de dépenser plus pour telle ou telle politique. Il faut assumer encore une fois les contradictions dans lesquelles vous place le gouvernement actuel.

M. CORNEILLE. Je veux réagir à la fin de l'intervention de Lionel Walker relative à la jeunesse. Il est de notre devoir de s'intéresser à cette jeunesse. Ceux qui avaient 20 ans dans les années 60-70, de province, de Paris ou d'ailleurs, bardés de diplômes ou pas, avaient tous une même certitude : on trouverait du travail et notre vie serait bien meilleure que celle de nos parents.

Quelle est la vie aujourd'hui d'un jeune entre 20 et 30 ans, qu'il ait des diplômes ou non ? Bien souvent son objectif majeur, son diplôme d'entrée dans la vie sociale, c'est l'obtention d'un CDI. La plupart du temps ils ont des stages, de l'intérim, du chômage, du RSA.

On peut essayer de trouver des remèdes mais qu'est-ce qu'une jeunesse privée d'avenir ? Il n'y a pas de solution miracle. Ce que l'on peut proposer dans nos collectivités locales c'est de mettre un peu de baume là-dessus. Chacun fait ce qu'il peut lorsqu'il est maire, dans sa collectivité. Au conseil général on a raison de mettre l'accent sur la jeunesse comme nous le faisons aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT. A mon tour je veux vous donner quelques éléments sur cette question.

Nous ne pouvons pas nous condamner nous-mêmes, à je ne sais quelle forme d'immobilisme qui nous conduirait à refuser des inflexions dans les politiques que nous conduisons ou que nous accompagnons budgétairement. Nous n'avons pas l'obligation de reconduire des politiques parce que nous les subventionnions jusqu'à présent. Nous avons besoin de revisiter les actions conduites alors qu'aujourd'hui nous sommes budgétairement contraints. Tout ce que nous voulons faire en plus, il faut le financer par redéploiement. C'est ce que nous vous proposons ici.

Pour certains il y aura une baisse de leur subvention mais nous allons mettre en place de nouvelles politiques qui bénéficieront aux mêmes opérateurs. Ils récupéreront dans la main gauche ce que nous leur prendrons dans la droite.

Arnaud de Belenet nous appelle à des gains d'efficience en interne. Nous le faisons à un tel point que nos charges d'administration générale qui couvrent précisément le fonctionnement du seul conseil général sont de 38 € par Seine-et-Marnais alors que la moyenne nationale est à 71 €. On peut appeler aussi les bénéficiaires de nos aides à ce travail. Anne Chain Larché qui est partie, a cité Coulommiers et sa subvention de l'ordre de 15 000 €, exactement 13 283 € en 2010. Cela représente moins de 2 % sur un budget général de l'activité subventionnée de 683 551 €. Il en est de même pour Samois sur Seine, où la subvention est inférieure à 2 000 €, 1 947 € en 2010 pour une activité dont le budget général est de 149 140 € soit 1,31 %. Les gains d'efficience en interne doivent pouvoir absorber cela.

On nous a interrogés sur la méthode et les délais d'information. Anne Chain Larché a déclaré qu'on n'a pas informé les élus mais les directeurs. Elle est dans une situation particulière puisque dans son canton, il y a une association à Villeuve-sur-Bellot, les familles rurales, qui est subventionnée. Peut-être avons-nous écrit au directeur plutôt qu'au président. Je ne m'en souviens pas. Mais je peux vous assurer que pour tous les services conduits par des collectivités territoriales, c'est évidemment de très loin le plus grand nombre, nous avons bel et bien écrit aux maires, il y a pratiquement deux mois. J'ai ici le courrier circulaire en date du 5 décembre adressé au maire d'Achères-la-Forêt, le premier de

la liste alphabétique de Seine-et-Marne. Nous avons été d'une clarté absolue puisqu'il est indiqué que « nous ferions évoluer notre intervention en direction des accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif dans le cadre des nouvelles orientations de la politique départementale en faveur de la jeunesse. »

« Cette intervention sera recentrée autour des adolescents et préadolescents 11-17 ans et ne prendra plus en compte l'accueil des publics de l'école primaire 3-10 ans dans le cadre des ALSH. »

C'est tout à fait clair. L'information a bel et bien été diffusée suffisamment en amont, pour que chacun puisse prendre les dispositions qui conviennent pour assurer cette légère compensation de la redéfinition des politiques départementales en matière d'accompagnement des enfants et des jeunes. Aujourd'hui nous avons défini une priorité politique, les jeunes. Elle se traduit par une décision formelle dans le cadre budgétaire. Comment pourrait-il en être autrement ?

M. VOURIOT. On a un peu de mal à avoir la parole pourtant je ne parle pas souvent. Quand on gère un budget communal, on se projette sur plusieurs années. La somme que nous donnait le conseil général pour les centres d'accueil nous aidait. A Saint Thibault j'ai 10 % de la population qui fréquentent nos groupes scolaires. On est ville nouvelle. J'investis dans un centre de loisirs plus de 3 M€. Vous nous avez aidés. Mais il y a du fonctionnement. Au niveau de l'enfance, la politique doit être continue, la petite enfance, l'enfance, l'adolescence.

Ca fait plus de dix ans que nous intervenons dans les collèges. Nous subventionnons à hauteur de 15 000 €, les aides aux collèges. Notre centre de loisirs, nos animateurs interviennent pendant la période méridienne au collège pour l'animation. Nous accompagnons les jeunes tout au long de leur vie.

C'est vrai monsieur le président que ce que vous allez retirer de la main gauche, je vais le récupérer de la main droite parce que depuis 2006 nous avons créé une maison de l'adolescence où nous accueillons nos jeunes souvent en difficulté. Nous avons monté un relais emploi communal. Nous travaillons cette année sur un projet de cohésion sociale. Je ne manquerai pas de vous réclamer des aides.

Je m'élève contre la méthode. L'éducation de nos enfants est continue. Il n'y a pas rupture à un moment dans la chaîne des aides.

Mme PICARD. Tout le monde a parlé des financements de Coulommiers, je veux en dire un mot. La compétence pour les 3-10 ans a été prise par la communauté de communes. Elle va perdre 20 000 €. Coulommiers a gardé la jeunesse.

M. LE PRESIDENT. Vous n'êtes plus élue communale Laurence, si je ne me trompe pas.

Mme PICARD. Non mais je m'intéresse quand même aux finances.

M. LE PRESIDENT. Je n'en doute pas.

Mme PICARD. Il y a des cas où la compétence a été prise pour une tranche d'âge par la communauté de communes qui va se retrouver en difficulté. Elle trouvera forcément une solution. Il ne faut pas tout mélanger.

M. ONETO. Une question pour ma bonne connaissance des pratiques de cette assemblée. Vous nous présentez une option de vote pour financer les 11-17 ans. Ne fallait-il pas une décision de l'assemblée pour la suppression des 3-11 ans ?

M. LE PRESIDENT. Le rapporteur budgétaire exprime l'intention de l'assemblée.

M. HYEST. Il y a des politiques de saupoudrage, 1 ou 2 %. On y consacre beaucoup de crédits pour peu d'efficacité. Mais il y en a d'autres monsieur le président, alors continuons dans cette voie. Vous avez dit il y a quelques années, quand vous étiez dans l'opposition, que nous ne donnions pas assez pour les centres de loisirs.

M. TURBA. Pour les crèches.

M. HYEST. Pour les centres de loisirs aussi, une politique qui a 40 ans. De même pour les petits équipements sportifs, cela a été une tradition dans ce conseil général.

Le conseil général est présent mais peu efficace parce que c'est du saupoudrage. On pourra peut-être continuer dans d'autres domaines. Quand la subvention ne représente que 1 % du budget est-ce bien utile de constituer des dossiers et d'occuper du personnel ? Je suis prêt monsieur le président, en ce qui me concerne à travailler mais dans une perspective d'ensemble. On a l'impression que ça vous ennuie et que vous allez faire autre chose. Mais vous retirez 1,5 M€ et vous remettez 500 000 € donc vous faites 1 M€ d'économies.

C'est la raison pour laquelle monsieur le président, on est toujours un peu gêné. Quand on ne vote pas un rapport, vous nous dites qu'on ne vote pas les crédits mais on les vote en commission permanente. Nous ne sommes pas d'accord sur le fait qu'on aurait pu anticiper. C'est un peu brutal puisque ça intervient à la fin du mois de janvier. Nous voterons contre ce rapport, tout en reconnaissant monsieur le président, toutes les aides apportées. Nous ne souhaitons pas qu'on bouleverse les choses cette fois-ci. On aurait pu le faire la prochaine fois, après avoir défini les modalités. La faiblesse du dispositif c'est qu'on n'a aucun critère pour ces 500 000 €. On ne sait pas très bien ce qu'on va faire pour les ados. Pour l'essentiel du budget sport, loisirs etc. nous sommes d'accord.

M. LE PRESIDENT. Merci pour cette explication de vote.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Si j'ai bien compris, le groupe USM vote contre le rapport n° 5-03 dans son ensemble mais avec l'explication de Jean-Jacques Hyst.

Il n'y a pas d'abstentions.

Le projet de délibération est adopté.

M. LE PRESIDENT. Je vous propose d'avancer compte tenu de l'heure qui m'inquiète sérieusement.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Il s'agit de subventions pour l'UNSS, l'USEP, AMADEUS qui s'occupe de la scolarité de sportifs de haut niveau. En 2011 ils se sont occupés de 64 jeunes athlètes seine-et-marnais. Il y a l'APSL et le CDOS avec la particularité du soutien aux Jeux de Seine-et-Marne qui ont lieu tous les deux ans. Cette année on leur verse 50 % de la subvention pour ces jeux. Enfin il y a une aide pour le CRIB.

Avis favorable de la commission.

Mme PICARD, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. ROBINET. AMADEUS a la gestion des études de 64 sportifs. Une grande partie est logée au centre national des sports de la défense. Une partie reste à Fontainebleau. Un partenariat privé-public a été passé. Des travaux très importants vont être réalisés. C'est un équipement structurant pour la Seine-et-Marne, une piscine olympique couverte. Peut-être la seule d'Ile-de-France. Francis Parni, vice-président de la région chargé des sports a été informé. Il est venu visiter avec des présidents de comités. La part belle est faite aux militaires mais les civils qui viennent pratiquer des sports vont voir les tarifs augmenter. Est-ce qu'un contact est prévu entre le CNSD, le général Boyer et le conseil général ?

M. BONTOUX. Les contacts sont établis et réguliers. Le partenariat public-privé tel qu'il est conçu, lorsqu'on voit le résultat de l'INSEP... on risque quelques désillusions à Fontainebleau. Le prix de la nuitée pour les sportifs change la donne. Le privé veut de la rentabilité, ce n'est pas le service public. On va être confronté à ce problème qui me soucie énormément.

Pas très loin de nous, un grand équipement hospitalier se construit. Quand je vois ce que les contribuables vont payer comme loyer à M. Bouygues, je suis sidéré. Ca va coûter très cher.

Nous avons un partenariat avec la région et les autorités militaires. Pas de problème pour travailler et pour que le projet aille au bout pour le soutien à nos jeunes sportifs seine-et-marnais. D'autres pôles devraient arriver sur ce secteur. On sera très attentif à l'évolution et au soutien en fonction de nos moyens financiers évidemment.

Pour les équipements c'est autre chose. Pour l'instant, à titre personnel, je suis assez opposé à ce que nous mettions le doigt dans l'engrenage. Cela ne préjuge pas l'avis de l'assemblée départementale.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5/05

M. LE PRESIDENT. On va essayer d'être un peu concis si on veut avancer. Sinon nous allons revenir après le déjeuner ce qui serait un peu compliqué.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Pour répondre aux exigences de la réglementation relative à l'accessibilité, les collèges publics du département et 37 bâtiments départementaux ont fait l'objet d'un diagnostic.

Il convient désormais de nommer un maître d'œuvre pour la conception et le suivi d'une première phase de travaux. Le programme technique et les enveloppes financières prévisionnelles doivent être arrêtés. La première tranche est d'un montant de 10 M€ qui permettrait de mettre aux normes une quarantaine de collèges, l'hôtel du département et toutes les maisons départementales des solidarités.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT suppléant Mme PICARD, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 5/06

Mme RICHARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Cette mesure n'impacte pas la sectorisation des collèges. Elle entraîne une modification du code du répertoire national des établissements. Le CDEN consulté n'a rien trouvé à redire. Ce sont des changements de noms ou des fermetures d'écoles primaires.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT suppléant M. de BELENET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5/07

Mme RICHARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. C'est un dispositif qui impacte la vie quotidienne dans nos établissements. Il s'agit d'approuver un modèle de convention d'occupation précaire qui a été modifié, ainsi qu'un règlement sur les conditions d'occupation des logements de fonction. Il est soumis à notre assemblée. Nous intervenons dans le cadre des délégations de compétences à la commission permanente et au président du conseil général. Ce n'est pas une réforme de fond mais la prise en compte de modifications sur les visas et les délégations.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 5/09

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Il s'agit du fonds E.CO.LE. Cette politique s'élève à 1,5 M€ en investissement et en fonctionnement. On note quelques modifications des critères d'attribution pour simplifier le système. Ca répond aux recommandations de la parité départementale.

L'impact sur ces propositions se traduit par une stabilisation des subventions aux collectivités bénéficiaires et une légère augmentation pour les collectivités de moins de 1 000 habitants.

Avis favorable de la commission.

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5/08

Mme RICHARD suppléant M. GUERIN, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Le conseil d'administration du collège Georges Brassens à Brie-Comte-Robert a émis un vote défavorable à son projet de budget, 9 voix contre et 8 pour. Par ce vote, il a voulu alerter sur la situation du collège au vu de la baisse des diverses subventions allouées par ces principaux bailleurs de fonds.

Les ressources venant de l'Etat diminuent de 22,12 % pour les manuels scolaires, de 55,50 % pour le fonds social du collège et de 10 % pour les bourses nationales et primes. Notre contribution est en baisse de 6 %.

Le rectorat a néanmoins validé le projet de budget du collège et a fait connaître son accord sur le lancement d'une procédure de règlement conjoint, objet du présent rapport.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. de BELENET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

0/06 Motion relative aux suppressions de postes dans l'éducation nationale présentée par la majorité départementale

Mme RICHARD, rapporteur. C'est un sujet qui nous préoccupe tous ici et pour certains dans leurs fonctions municipales.

Déjà en 2011, le débat budgétaire avait été l'occasion d'exprimer de fortes inquiétudes sur l'impact opérationnel des mesures annoncées de suppression de postes au plan national. Nous avons pu constater à la rentrée, la vigueur de la mobilisation locale parce qu'en Seine-et-Marne, la situation dans le primaire s'est révélée extrêmement préoccupante.

On a pu constater une sorte de schizophrénie de positionnement pour celles et ceux qui ont des responsabilités nationales. Nos députés, qui ont voté le budget de l'éducation nationale parfaitement clair sur l'ampleur des suppressions de postes, n'ont pas manqué de se mobiliser auprès des parents d'élèves et de l'inspecteur d'académie pour réclamer une stabilisation des effectifs sur leur territoire. Je ne peux que regretter ce manque de cohérence puisque c'est lié à l'adoption des mesures nationales. Nous avons vu M. Marchal et Mme Galiazi pour essayer de stabiliser les effectifs, supprimer les RASED, supprimer les postes d'éducateur spécialisé ce qui impacte les politiques pour les élèves les plus en difficulté.

C'est au moment du primaire que se forment les succès et les échecs à venir.

En 2012 14 000 nouvelles suppressions de postes dans l'éducation nationale vont intervenir dont 233 dans l'académie de Créteil et 30 annoncés pour le seul enseignement primaire dans notre département, sans parler des 10 suppressions de postes dans les collèges pour environ 1 000 collégiens supplémentaires attendus et 400 suppressions dans les lycées généraux techniques et professionnels.

La Seine-et-Marne va connaître des difficultés au plan local et garder son triste record du plus mauvais taux d'encadrement métropolitain.

Dans ce contexte extrêmement inquiétant, le recteur dans un récent courrier adressé au président du conseil général estime que notre académie bénéficie « d'une attention toute particulière du ministère qui s'est traduite par un allègement des retraits d'emplois initialement prévus. » Je vous laisse savourer cette nouvelle façon de parler positivement de mesures extrêmement négatives. Dans le même courrier il confirme la suppression de 29 postes de professeur des écoles pour une estimation de 979 élèves supplémentaires à la rentrée 2012.

La rentrée 2011 a été difficile. Je vous laisse imaginer ce que sera la rentrée 2012. Sans compter l'annonce de la suppression de 56 postes d'assistants étrangers.

Si quelqu'un souhaite lire cette lettre, elle peut être diffusée.

Je vous lis la motion que nous proposons à l'assemblée :

« Considérant que le gouvernement affaiblit le service public de l'éducation avec plus de 66 000 postes déjà détruits depuis 2007,

« Considérant que la dernière loi de finances a, au nom de la réduction des dépenses publiques, supprimé 14 000 postes d'enseignants supplémentaires l'an dernier,

« Considérant qu'en 2012, 233 nouvelles suppressions de postes sont annoncées dans le 1er degré pour l'académie de Créteil à la rentrée prochaine dont près d'une trentaine en Seine-et-Marne, alors même que toutes les attentions pédagogiques devraient prioritairement être portées à ce 1er degré déterminant pour l'avenir des élèves,

« Considérant et partageant l'indignation et l'inquiétude des Délégués Départementaux de l'Education Nationale (DDEN), des enseignants, des parents d'élèves et des élus locaux devant cette nouvelle série de suppressions de postes d'enseignants qui affectera notre département,

« Considérant que la Seine-et-Marne reste le dernier département de France au niveau du taux d'encadrement et que ces nouvelles suppressions de postes aggraveront encore les difficultés dans tous les domaines (scolarisation en maternelle, effectifs par classe, remplacements, aide spécialisée aux enfants en difficulté, scolarisation des élèves en situation de handicap, formation des maîtres...),

« Considérant enfin les besoins et les attentes fortes des Seine-et-Marnais qui se sont exprimés lors des Assises de la réussite des collégiens du 8 décembre dernier,

« Le conseil général, après en avoir délibéré,

« Demande au gouvernement un moratoire sur ces suppressions de postes qui aboutiront à affaiblir davantage la qualité des moyens que la France accorde à son école, développeront les

inégalités sociales et territoriales, compromettent l'avenir de nos jeunes et à terme la compétitivité de la France.

« Apporte son soutien au mouvement de grève nationale du 31 janvier 2012. »

M. HYEST. Monsieur le président, compte tenu de l'heure tardive je serai très bref. Je ne peux être d'accord avec les considérants puisque je soutiens la politique nationale concernant les dépenses publiques.

Il y a une vraie réalité ancienne, pas seulement dans le domaine de l'éducation nationale : on n'a jamais tenu compte de l'évolution de notre département, complètement atypique par rapport aux autres. On s'est battu pour les dotations monsieur le président car elles sont totalement injustes. L'académie de Créteil est la dernière pour les résultats, on le sait. Nous soutenons le fait qu'on ne diminue pas globalement les postes. Ca ne veut pas dire qu'il ne faut pas des fermetures et des ouvertures puisqu'il y a une évolution démographique des communes.

Nous considérons légitime que le conseil général s'exprime sur le fait qu'il ne faut pas supprimer de postes. Comme nous ne pouvons pas être d'accord avec les considérants, nous ne participerons pas au vote. On aurait pu essayer de trouver une rédaction commune mais je crois que ce n'est pas l'envie de la majorité départementale. Nous ne participerons pas au vote en reconnaissant que nous avons un souci pour le département donc nous nous battons pour essayer de faire en sorte qu'il n'y ait pas de suppression de poste.

M. LE PRESIDENT. Merci de votre concision.

M. GUERIN. L'heure est tardive certes mais le sujet est crucial pour l'avenir des élèves du département. Je souhaite illustrer cette motion par des exemples concrets du canton dont je suis l' élu qui montrent combien les élèves sont les premières victimes du plan de suppression méthodique de postes au sein de l'éducation nationale.

J'ai cru entendre au mois de septembre dernier qu'il n'y aurait pas de suppression de classe à la rentrée 2012. J'ai été appelé ce week-end par les parents d'élève d'une école à Cesson, s'étonnant d'une programmation de suppression de classes maternelles révisable à l'école Jacques Prévert et d'une prévision de suppression définitive de classes dans la même école au niveau élémentaire.

Tout aussi grave est à mes yeux, la réduction drastique des moyens accordés au RASED, le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté. Ce réseau déjà fortement touché par les réductions de moyens antérieurs, prend tout son sens dans les quartiers en difficulté, ceux où les élèves ont le plus besoin encore de qualité éducative.

Or dans la circonscription du Mée-sur-Seine, ce serait plus de la moitié des postes de maîtres que l'on appelle maîtres E et G qui serait supprimée. Ces maîtres interviennent dans plusieurs écoles à la fois. Les maîtres E s'adressent aux enfants qui manifestent des difficultés persistantes dans les apprentissages fondamentaux. Les maîtres G s'adressent à des élèves qui manifestent des troubles divers, agressivité, repli sur soi, pour citer quelques exemples. La suppression de ces postes est peut-être opportune en matière d'affichage gouvernementale parce qu'elle ne se traduit pas par une suppression de classes. Les dégâts seront réels pour les élèves en difficulté qui n'auront plus de suivi particulier, et pour tous les élèves des classes car l'absence de suivi spécifique pour les élèves en difficulté pénalisera toute la classe en l'absence de réponse apportée aux difficultés de certains élèves.

J'ajoute la suppression des MAZEP qui interviennent en matière de prévention de l'illettrisme. Au nombre de deux dans la circonscription du Mée-sur-Seine, il est envisagé de les ramener à zéro.

Au moment où la crise frappe encore plus durement les quartiers et les jeunes en difficulté, je crois au contraire qu'il faudrait mettre l'accent sur la prévention et l'intégration.

M. CORNEILLE. Je sais bien que le temps presse mais on ne peut aller très vite sur ce sujet. Quand on est soucieux de la performance de notre système éducatif, comment peut-on ne pas reconnaître que la situation de l'école dans notre département est toujours plus dégradée ? Comment accepter les sureffectifs dans les classes ? Ils rendent les apprentissages de plus en plus difficiles et nuisent à la qualité des enseignements. Comment ne pas s'indigner du non-remplacement des maîtres absents, une réalité constatée partout dans notre département ? Comment ne pas voir que la disparition des RASED et de certains centres d'information et d'orientation est un vrai recul ? Comment ne pas entendre les voix des parents, des enseignants, des élus de tous bords qui contestent, réclament et manifestent ?

Notre assemble s'honorerait en reconnaissant unanimement que la situation est grave. S'agissant de l'avenir de la jeunesse seine-et-marnaise, l'union s'impose. On ne peut, comme cela a

été fait depuis vendredi, tout au long de l'examen des dossiers budgétaires, demander toujours plus d'efforts au département qu'il s'agisse des franges, des contrats triennaux de voirie, des aides associatives, alors que l'Etat se désengage partout. Comment ne rien exiger de ce même Etat quand il accable de la sorte le système éducatif et laisse la Seine-et-Marne au fin fond du classement des départements pour le taux d'encadrement des élèves ?

A quoi bon faire autant d'efforts comme le département en direction des collèges, par la mise en œuvre des dispositifs « collège du XXIème siècle » si l'Etat ne donne pas les moyens humains et matériels ?

C'est pourquoi je souhaite une position cohérente de toute notre assemblée. Nous devons d'abord défendre notre système éducatif, le vouloir performant et armé pour préparer l'avenir des jeunes seine-et-marnais. Un vote unanime de la motion aurait été un bon signe, celui d'une volonté et d'un constat collectif que tous les Seine-et-Marnais en dehors de cette salle doivent partager. Dans le cas contraire, c'est une fois encore la preuve que la défense des intérêts partisans et le repli sur soi l'emportent sur l'intérêt général.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix la motion.

Le groupe USM ne participe pas au vote.

La motion est adoptée à l'unanimité des participants au vote.

N° 6/01

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues il est 13 heures. Comment procédons-nous ? Il reste les mémoires de la commission des affaires culturelles et surtout les mémoires budgétaires et l'expression des groupes sur le budget qu'on ne peut malmenier. Je propose d'interrompre pour déjeuner et de revenir en séance pour une heure, une heure et demie maximum.

Lionel ne pourra être là cet après-midi. On examine les mémoires de la sixième commission et on ira manger dans un quart d'heure, je l'espère.

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. On a l'habitude d'étudier ces mémoires à la hussarde. Là c'est d'autant plus justifié qu'on le demande. Je serai très rapide.

Ce budget rejoint nos objectifs en matière de projet de territoire et de schéma départemental. On y retrouve un budget en quasi stabilité avec un fort engagement en investissement, la reconduction notamment d'une ligne d'accompagnement de l'aménagement touristique qui est une forme d'aide à l'économie. Nous ouvrons une ligne pour le tourisme pour tous.

En fonctionnement nous avons souhaité préserver nos partenaires associatifs classiques puisque le tourisme ne peut se faire uniquement avec les collectivités. Le rôle de nos partenaires privés ou associatifs est essentiel. Cela nous amène à maintenir nos aides dans ce sens. Nos organismes associés, surtout Seine-et-Marne Tourisme, sont dotés de subventions maintenues avec la prise en compte du GVT.

Je rappelle notre engagement, cette année plus que d'autres, sur le cluster tourisme et fortement dans l'institut français du tourisme.

A disparu l'aide au fonctionnement des chargés de pôles qui accompagnaient les politiques de pôles qui n'existent plus.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Vous me permettrez de prendre quelques minutes pour parler du budget de la culture. Il y a un an, lors de l'examen du budget 2011, j'ai rappelé que les collectivités territoriales à côté de l'Etat assurent 70 % du financement de la culture dans notre pays.

Dans une interview très récente dans *La Gazette*, le ministre de la culture lui-même qui reconnaît la hauteur de ce financement des collectivités et leur action de plus en plus importante en matière culturelle a déclaré : « Ce rôle majeur se traduit par leur forte participation financière. Lorsque l'Etat dépense un euro, les collectivités en apportent deux. La situation est connue et n'ira pas en s'améliorant. Dans le contexte financier, il est inutile d'attendre plus de l'Etat. »

On ne peut mieux dire sur le désengagement de l'Etat. Pourtant l'engagement en faveur de la culture, dans le contexte budgétaire que nous connaissons et au moment où nombre de collectivités font le choix de réduire fortement leurs dépenses culturelles, est maintenu dans notre budget 2012. L'effort de 3,5 % sur ces crédits comme sur l'ensemble de nos politiques publiques, permet de préserver notre action culturelle qui participe au développement de l'attractivité de notre territoire comme elle contribue à répondre à une demande de plus en plus importante des pratiques culturelles des Seine-et-Marnais.

Dans le domaine du « Développement culturel » le montant total des dépenses de fonctionnement 2012 proposé s'élève à 6 659 857 €. Cela permettra de soutenir entre autres les 17 lieux d'expression culturelle et artistique et une vingtaine de lieux de proximité. Il y a également la musique et la danse dont les lieux dédiés aux musiques actuelles, les arts plastiques, le soutien aux compagnies artistiques professionnelles, les enseignements artistiques dont notre schéma départemental fera l'objet d'une révision en cours d'année. Il y a également les festivals et manifestations artistiques, notre opérateur culturel Act'Art pour une subvention de 1 502 000 €.

Les équipements culturels seront soutenus, notamment le centre culturel de Sénart ainsi que le complexe cinématographique du plateau de Brie.

Il est prévu de financer à hauteur de 945 000 € en 2012 notre festival départemental Depayz'Arts dont ce sera la troisième édition cette année.

Notre aide au développement à la culture pour tous se concrétise également dans notre soutien à notre médiathèque départementale en faveur de la lecture publique. Le montant total des dépenses de fonctionnement proposé s'élève à un peu plus d'un million d'euros. Nous aidons au développement du réseau des médiathèques. Il y a la participation des médiathèques aux manifestations nationales que sont le printemps des poètes et le mois du film documentaire. Il y a le développement de l'offre documentaire pour 807 000 € et 114 000 € pour la poursuite de l'offre numérique en ligne afin de faciliter l'accès de tous les Seine-et-Marnais à un service public culturel de qualité.

La troisième édition de l'opération « première page » n'est pas inscrite dans le budget comme une dépense effective. Elle mobilise pourtant de nombreux agents à la médiathèque départementale et doit être soulignée.

Avis favorable de la commission.

M. AUBERT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. HYEST. Nous ne contestons pas ce budget, sauf deux lignes, Depayz'Arts car nous avons toujours marqué notre hostilité à cette manifestation, et Cultures du cœur que je n'ai toujours pas découvertes. Ce sont les motifs pour lesquels nous ne voterons pas ce budget.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Le groupe USM vote contre.

Les élus des groupes de la majorité votent pour.

Le projet de délibération est adopté.

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Nous avons souhaité maintenir l'aide aux anciens combattants avec le temps fort du cinquantième anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie dont nous avons parlé. En juin il y aura l'inauguration du wagon du dernier convoi à Nanteuil- Sassy.

Concernant le patrimoine, trois points : le maintien aux actions patrimoniales, la poursuite du service départemental d'archéologie avec les chantiers d'archéologie préventive et l'accueil des publics à Blandy-les-Tours pour 343 000 €.

Cette année nous aurons une exposition qui ira à la rencontre des habitants. Elle est magnifique. On en reparlera.

En investissement nous poursuivons les subventions liées à nos cœurs de métiers. Nous soutiendrons quatre chantiers importants : la valorisation du site archéologique de Châteaubleau, l'achèvement de la restauration de la valorisation de la collégiale Saint Martin de Champeaux, l'achèvement de la couverture du château de Vaux-le-Vicomte, la restauration de la chaudière de la locomotive AJECTA.

Il faut signaler le magnifique succès au musée de la préhistoire de Nemours d'Elisabeth Daynès. C'est sans doute le record de fréquentation de ce musée. Nous continuerons avec d'autres éléments pour pérenniser cette opération. Nous assurons avec 530 000 € les charges de fonctionnement de nos cinq musées avec le maintien des montants pour acquérir les œuvres majeures, les sites internet pour chaque musée et des supports multimédias pour rajeunir la muséographie.

Cette année nous verrons les versements des premiers CP pour lancer concrètement le soutien du département au musée des transports de Chelles, voté en 2011.

Avis favorable de la commission.

M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Mme NOURY. A la séance de vendredi président, vous avez proposé de prendre en charge pour les cérémonies du 19 mars les couronnes que nous déposerons devant les monuments. Nous avons l'habitude de payer nous-mêmes ces gerbes. Cet argent que vous vouliez mettre à notre disposition pour ces gerbes, je propose qu'on le verse aux œuvres de la FNACA.

M. LE PRESIDENT. On ne verse pas d'argent. C'est une ligne de crédit pour la mise à disposition de gerbes. Ca me paraît difficile.

Mme NOURY. Je vous pose la question. Est-ce faisable ?

M. LE PRESIDENT. Les aides à la FNACA sont ce qu'elles sont à un niveau qui correspond aux sollicitations de cette association me semble-t-il.

J'ai dit que pour donner un peu de relief à la présence des conseillers généraux dans les manifestations sur les chefs-lieux de canton, on met à votre disposition une gerbe sur des crédits fleurs de la questure. Si vous avez l'habitude de payer une gerbe tant mieux, ça sera toujours ça d'économisé. Ce n'est pas de l'argent mobilisable, déplaçable. C'est sur nos dépenses habituelles de questure.

M. WALKER. Ce geste symbolique du département est très attendu. Celles et ceux qui ne veulent pas le faire, peuvent nous transmettre la date de leur manifestation, la majorité se débrouillera pour les remettre dans les cantons où les conseillers généraux ne souhaitent pas le faire. (*Murmures de désapprobation sur des bancs du groupe USM.*)

M. LE PRESIDENT. Bonne suggestion.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

On ne va pas refaire le débat sur la motion. Il a été fait vendredi.

Mme NOURY. Je trouve inadmissible la réaction de M. Walker. C'est impensable d'avoir une idée pareille. On n'a pas besoin de vous pour aller déposer une gerbe devant le monument aux morts. On a assez de conscience pour le faire nous-mêmes. On peut payer avec notre indemnité. Chacun fait comme il veut. Cette suggestion ne ressemble à rien. Excusez-moi.

M. GUERIN. Si j'ai bien compris, il est proposé de mettre à disposition des élus qui le souhaitent... (*Mouvements divers dans l'assemblée.*)

Est-ce que vous pouvez me laisser parler...

M. LE PRESIDENT. Jean-Pierre tu poursuis et chacun va écouter.

M. GUERIN. Il est proposé de mettre à disposition des gerbes pour les élus qui le souhaitent, dans le cadre du budget de la questure sans que ça impacte le budget global du conseil général. Ce que propose Paule Noury, si j'ai bien compris, c'est d'augmenter le budget aujourd'hui parce qu'il faudra bien trouver cet argent quelque part. (*Protestations dans l'assemblée.*)

Vous ne pouvez pas défendre tout et son contraire.

M. LE PRESIDENT. Ca veut dire que l'année prochaine on aura augmenté les subventions aux associations d'anciens combattants. Il faudra renouveler sauf à risquer d'être dans une baisse ou alors il y aura défaut de crédit sur les dépenses de fleurissement.

M. AÏELLO. Je comprends la position de mes collègues de l'opposition. N'oublions pas la symbolique de ce cinquantième anniversaire. Ce n'est pas tous les ans qu'on met des gerbes, les uns et les autres. J'accepte la gerbe du conseil général pour le cinquantième anniversaire. Je la déposerai au chef lieu de canton. Celle que j'apporte habituellement, je la mettrai dans une autre commune. J'en ai 14. On pourra signifier aux associations de nos cantons l'intérêt du département pour ce cinquantième anniversaire.

M. LE PRESIDENT. Paule vous avez une pratique habituelle de dépôt d'une gerbe à l'occasion du 19 mars que vous payez de vos deniers. Vous nous demandez si on ne peut pas utiliser les crédits du conseil général pour un don. Je vous propose d'utiliser la gerbe que nous allons mettre à votre disposition et de donner l'argent de votre cagnotte aux œuvres. Ca reviendra au même. Ainsi tout le monde est satisfait.

M. ONETO. Pour terminer sur une note humoristique, je propose aux deux collègues qui sont intervenus de ne pas se montrer plus idiots qu'ils ne le sont... (*Sourires dans l'assemblée.*)

N° 6/04

M. LE PRESIDENT. Je vous propose d'avancer mes chers collègues.

M. GUERIN, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Sur le service GAIA je vais tenter d'être aussi intelligent que possible, pour remettre un peu de joie dans ce débat. Ce n'est pas nécessairement le sujet le plus facile.

Le service GAIA est un budget annexe qui présente la particularité d'être quasiment équilibré en dépenses et en recettes. Il s'élève à 288 940 € en exploitation et 9 500 € en investissement. On bénéficie de ressources équivalentes puisque participent au logiciel 17 départements français qui versent une subvention et permettent d'équilibrer le budget.

Avis favorable de la commission.

M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6/05

M. DEY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. C'est le même cas de figure pour les musées. Ce budget annexe s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 385 280 € en 2012. Le détail est dans le mémoire.

Avis favorable de la commission.

M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6/06

Mme RICHARD, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Il s'agit d'attribuer à Seine-et-Marne Tourisme une subvention de fonctionnement d'un montant total de 2 596 797 € ainsi que 30 000 € en investissement. C'est un avenant à la convention qui va jusqu'en 2013. L'investissement est pour des besoins informatiques.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Lionel Walker ne participe pas au vote.

Le projet de délibération est adopté.

M. LE PRESIDENT. Nous terminerons après le déjeuner avec les mémoires financiers et le budget.

La séance est suspendue.

(La séance est suspendue à 13 heures 20.)

(INSERER ICI LA LISTE DE PRESENCE)

(La séance est reprise à 14 heures 50.)

N° 7/03

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

Pour donner une cohérence au déroulé de la séance, je vous propose d'examiner le dernier rapport budgétaire sectoriel rattaché à la commission des finances bien que relevant de politiques publiques particulières. Il concerne la sécurité civile.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Monsieur le président, chers collègues, il s'agit d'un ensemble complet concernant la principale dotation pour le SDIS. Il y a aussi une caserne de gendarmerie et des opérations de sensibilisation à la sécurité routière.

Ce rapport confirme la convention pluriannuelle passée avec le SDIS dans le cadre d'une décision pour l'investissement et le fonctionnement. La somme maximale est de 112,6 M€ dont 3,6 M€ pour les investissements et 109 M€ pour le fonctionnement.

Après étude, nous avons décidé de diminuer la dotation investissement car les 3,6 M€ ne sont plus nécessaires. Ils étaient fixés pour Melun et Gurcy-le-Chatel. On a diminué d'un million ce qui ramène à 2,6 M€ la part investissement.

Le fonctionnement sera au même niveau que l'an dernier. Nous avons les résultats provisoires de notre compte administratif 2011 qui se traduira par un excédent budgétaire que nous rapporterons fin juin. Après avoir discuté avec Didier Turba et les services, nous ramenons de 109,4 M€ à 108,2 M€.

Le SDIS a voté son budget en décembre à l'unanimité car nous maintenons dans de bonnes conditions les services rendus à la population, le matériel et les investissements.

Pour les actions de sensibilisation il est prévu une somme de 37 000 € et 57 000 € pour la sécurité routière. Par la prévention chez les enfants on a des gains très importants de sécurité dans les écoles et les familles.

Nous avons les CP pour la reconstruction de la caserne de gendarmerie de Donnemarie-Dontilly, 140 000 €.

Avis favorable de la commission.

Mme PELABERE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Avis conforme.

M. AÏELLO suppléant M. WALKER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Avis conforme.

M. DE BELENET. Si la séance peut se tenir cet après-midi c'est grâce à la présence du groupe USM...

M. LE PRESIDENT. Grâce à la présence des groupes de la majorité également.

M. DE BELENET. A croire que mes formules finissent par reproduire celles de la majorité.

M. LE PRESIDENT. La proportion de chacun des groupes présents en séance est à l'avantage de la majorité Arnaud. Il n'est écrit nulle part que la majorité à elle seule, doit assurer le quorum. Il doit découler de la totalité de l'assemblée.

M. DE BELENET. Ne perdons pas de temps avec ça mais je vous fais remarquer que le quorum n'étant pas atteint par la seule majorité départementale, il l'est grâce à l'opposition.

M. LE PRESIDENT. Nous avons deux absents. Combien en avez-vous ? Si tu insistes on peut continuer.

M. DE BELENET. Ce n'est pas sans un certain sourire que nous participons à cette séance après avoir entendu les leçons de flicage... *(Murmures dans l'assemblée.)*

Je vois à vos réactions, la gêne que la situation peut susciter chez vous.

M. LE PRESIDENT. Non, non, non ; cela nous fait vraiment sourire.

M. DE BELENET. Le sans-gêne seulement alors.

M. LE PRESIDENT. Absolument.

M. DE BELENET. Dont acte.

M. MOUTON. Allez, avançons.

M. DE BELENET. Si vous avez des rendez-vous, on peut partir et ça sera vite réglé. Qui parle de mesquinerie...

Sur le projet de délibération, je veux à titre personnel relayer ce que j'ai entendu dans différentes réunions dans les casernes de pompiers et saluer ce qui a été demandé par le SDIS et par la tutelle départementale à nos officiers qui font tous des efforts d'efficiences pour mieux dépenser chaque euro. J'ai entendu leur souhait que chaque collectivité procède au même exercice.

M. LE PRESIDENT. Ca me paraît de bon aloi. C'est exactement ce qu'on fait.

M. MOUTON. Je veux corriger Arnaud de Belenet. Le SDIS n'est pas sous la tutelle du département. C'est un établissement public autonome avec un président délégué par le président du conseil général. Mais il vote son budget en toute autonomie ainsi que ses dépenses et ses investissements.

M. AÏELLO. Je suis heureux d'entendre Jean-Louis Mouton. Les élus de droite lors des commémorations de vœux dans les SDIS laissent supposer que toutes les décisions se prennent au conseil général. Même si on est le principal financeur du SDIS, on n'est pas le seul. Il est bien de rappeler que c'est un établissement public complètement indépendant.

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, est-ce que sur le fond il y a d'autres prises de paroles sur ce mémoire ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT. Nous avons eu en début de séance vendredi matin, une présentation synthétique du vice-président délégué aux finances, notre collègue Didier Turba. Maintenant que nous avons examiné chacun des rapports sectoriels, il nous appartient de revenir sur les équilibres globaux et d'y porter le regard de chacun de nos groupes politiques. Un tirage au sort a été réalisé en début de séance : le groupe de la gauche républicaine et communiste, le groupe union pour la Seine-et-Marne, le groupe démocratie écologie, le groupe socialiste et républicain de progrès.

La parole est à Jean-Pierre Bontoux au nom du groupe de la gauche républicaine et communiste.

M. BONTOUX. Notre budget se construit dans un contexte international et national tout à fait particulier. La période que nous vivons est peu avare de mensonges et de mystifications pour faire accepter à nos concitoyens les sacrifices et les injustices pour le plus grand profit des plus puissants, tout en culpabilisant à la fois le peuple et les collectivités territoriales qui tentent de rendre des services nécessaires au mieux vivre ensemble.

Nous vivons une opération de manipulation d'une extraordinaire ampleur visant à faire croire au peuple, qu'à vouloir vivre mieux il a inconsidérément dépensé sans compter. Que nous vivons au-dessus de nos moyens donc on a creusé une dette si colossale que seule l'austérité drastique proposée pourrait permettre d'échapper à la ruine du pays. C'est ce qu'on entend tous les jours.

C'est un mensonge de faire croire aux salariés qu'ils ne travaillent pas assez. Jamais la productivité n'a été aussi élevée mais jamais la part des richesses créées accaparées par le capital n'a été aussi grande. Ainsi en 2010, en pleine crise, la France était au deuxième rang européen, juste après le Luxembourg, pour les versements de dividendes soit 210 milliards. L'INSEE vient de révéler que les 10 % des ménages les plus riches disposent d'un patrimoine 205 fois supérieur à celui des 10 % les plus pauvres, soit une augmentation d'un tiers par rapport à 2004. Quand les 1 % les plus riches détiennent 17 % du patrimoine total, quand les 10 % les plus riches détiennent 48 %, les 50 % les moins bien lotis ne possèdent que 7 %. Voilà des chiffres éloquents indiquant que le fossé se creuse de plus en plus.

Les Echos, journal qui n'est pas le porte-parole du front de gauche, révèle que les 400 plus grandes entreprises multinationales ont amassé pendant la crise, 3 000 milliards de dollars, un matelas très confortable. En France les seuls profits du CAC 40 sont de près de 80 milliards cette année et le coût des cadeaux fiscaux de 150 milliards. Les exonérations qui vont encore s'accroître d'après ce que nous avons entendu hier, se montent à près de 30 milliards. Les mêmes qui s'exonèrent de tout, demandent au peuple de faire toujours plus de sacrifices.

S'attaquer aux dépenses utiles que sont la formation, l'éducation, la santé, la recherche, la protection sociale, c'est au contraire casser tous les ressorts des réponses aux besoins humains donc de l'activité et du développement.

La purge imposée en Grèce entraîne la fermeture d'une PME sur trois, belle preuve d'efficacité pour sortir un pays de la crise et détruire un potentiel de créations d'emplois et de richesses. Comment s'étonner dans ce cas que la dette s'envole ?

C'est un mensonge encore de stigmatiser les services publics et parmi eux ceux de proximité des collectivités territoriales qui ne cessent d'être pris pour cibles voire menacés car ils seraient dispendieux, irresponsables alors que nos concitoyens demandent plus dans les domaines de l'insertion, de l'intégration, du logement.

Non les services publics, les salaires des fonctionnaires ne sont pas un luxe insupportable pour les budgets publics. L'ensemble des rémunérations des agents de la fonction publique ne représentait en 2009 que 12,8 % du PIB soit le même niveau qu'en 1980, en 29 ans. Les dépenses publiques dont les rémunérations des fonctionnaires, loin d'être un prélèvement sur la richesse créée sont au contraire une contribution à cette richesse collective. Eduquer les enfants, soigner les malades, transporter les personnes, construire les équipements sportifs, culturels d'enseignement ou de recherche contribue à la satisfaction des besoins indispensables des citoyens directement ou indirectement. Cela participe à la création des richesses par les entreprises.

Etrangler encore plus les ressources, vouloir nous contraindre à une RGPP locale notamment à une réduction de nos effectifs, ne dit pas à quelles missions inutiles ils sont attachés. On ne dit pas où il y a trop de fonctionnaires. On veut réduire délibérément l'intervention de ces fonctionnaires auprès des populations ainsi que la part du secteur public, pour ouvrir au marché privé ce qui est rentable.

Qui éclairera enfin la vraie réalité de la dette ? Nous payons chaque année des dizaines de milliards d'intérêts pour une dette de 1 700 milliards aujourd'hui, après des choix politiques faits en leur temps, aboutissant à des banques centrales indépendantes et à l'interdiction par traité de toute monétarisation des dettes publiques, alors qu'elles prêtent à des taux très bas aux banques commerciales, qu'elles étranglent les citoyens et collectivités territoriales et les pays.

Chacun sent bien les conséquences dramatiques dans de nombreux pays européens. Les agences de notation préviennent particulièrement notre pays, que les collectivités auront des budgets dégradés. Elles rappellent l'effet des modifications sur la taxe professionnelle de recettes non flexibles. Merci de cette réflexion des agences. On s'en est aperçu nous-mêmes.

Nous avons travaillé plusieurs schémas ambitieux, d'autres le seront prochainement. Cela pourrait paraître un premier exploit de présenter notre budget en équilibre cette année. Certains collègues auront beaucoup de mal à le faire dans le département et le moins douloureusement possible pour l'ensemble de notre population. Mais l'annonce de nos ambitions par simple redéploiement va vite atteindre ses limites.

Au titre de priorité de la majorité figure celle de l'éducation et de la jeunesse. Ce sont des compétences à la fois obligatoires et volontaires du département notamment pour les collèges. Cela nous convient. Les tergiversations de l'éducation nationale dans les politiques d'accompagnement mais aussi dans ses obligations, vont peser sur notre budget.

Par ailleurs, le rapport budgétaire souligne l'importance de nos relations avec nos agents quant au développement et à l'amélioration des conditions de travail. Cela passe par un certain nombre de dispositions matérielles, des travaux dans les établissements, mais aussi par l'amélioration de notre action sociale. Il est en effet fondamental de ne pas perdre le sens et la finalité du service public par le dialogue social et les relations humaines comme nous l'avons souligné tout à l'heure dans le débat.

Nous alertons sur le redéploiement du personnel et de la seule performance. Nous saluons les avancées dans le domaine des aides économiques, dans la rigueur mise par nos services, directs ou associés, dans l'étude des dossiers. Nous rappelons la nécessité absolue d'informations précises sur nos engagements, dans le domaine de l'activité économique, dans l'enseignement supérieur et la recherche. Demande que nous formulons depuis de nombreuses années.

Il ne suffit pas en effet d'être remercié ou félicité par les structures aidées, le contraire serait étonnant. Il y a toujours un questionnement quand la Cour des Comptes souligne le bilan bien décevant d'une manière générale, à travers tout le pays, des aides des collectivités publiques aux entreprises, particulièrement aux grandes entreprises comme Alcatel, Sagem, Thales ou d'autres qui émargent sur des lignes budgétaires chez nous, à un titre ou un autre. Ce sont les dispositifs dits des pôles de compétitivité mais en même temps ces entreprises engrangent des profits records et distribuent des dividendes avec parfois des plans sociaux...

En conclusion, on votera bien sûr ce budget. Nous le ferons avec beaucoup de craintes pour l'avenir. Le service public local mérite toute notre attention surtout dans cette période, car il est le patrimoine de ceux qui n'ont pas grand-chose. C'est pourquoi, procéder à une maîtrise plus forte du fonctionnement de la collectivité et à un redéploiement des politiques publiques, n'est pas pour nous un titre de gloire. C'est une nécessité ponctuelle, le résultat d'une contrainte qui n'est pas sans conséquences sur les populations et les agents du service public départemental.

De la même façon, dans nos rapports aux collectivités locales, aux associations, nous devons chercher à privilégier ce qui relève réellement de l'intérêt commun plutôt que de céder aux sirènes de dispositifs individuels supposés plus propices à la communication.

C'est pourquoi, parce que nous avons le souci de la bonne gestion des deniers publics, nous ne partageons pas l'idée que la consolidation du niveau d'épargne brute et de la capacité de désendettement soient considérés comme des objectifs premiers. Chacun sait, sauf les adeptes des partenariats public-privé, que l'investissement public réalisé par des collectivités pour répondre aux besoins humains est par définition, un investissement à long terme répondant aux besoins de plusieurs générations.

Nous voterons ce projet de budget 2012.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Arnaud de Belenet au nom du groupe union pour la Seine-et-Marne.

M. DE BELENET. Monsieur le président, chers collègues, nous avons beaucoup entendu parler de l'Etat dans les interventions de la majorité départementale, pour tenter de cacher la réalité de la

gestion départementale depuis sept ans et ses manquements. Puisque l'Etat vous préoccupe tant, j'en arrive à me demander si François Hollande ou un autre candidat ne vous jouerait pas un bien mauvais tour en gagnant l'élection présidentielle. Que restera-t-il de votre discours, si l'Etat devait passer à gauche ? Indiscutablement, nous gagnerions du temps en séance. Il serait intéressant de constater la teneur des discours des différents groupes de la majorité si on supprimait les références à l'Etat.

Nous avons encore en mémoire vos orientations budgétaires de l'an passé. Nous n'avons pas oublié la dernière DM de 2011. Vous évoquiez votre vision de l'administration du département dans ce contexte contraint et incertain. Vous affirmiez ne revenir sur aucune politique départementale malgré les circonstances. Cette affirmation, nous l'évoquions encore ce matin, mais elle est contraire aux faits. Vous avez renié ou abandonné certaines politiques mais sans le dire, en ne réinscrivant pas certains crédits, en reportant certaines politiques vers des dispositifs contractuels qui ne sont plus abondés en conséquence ou qui sont tellement alourdis de critères d'éligibilité que leur obtention devient parfaitement hypothétique.

Demandons aux maires s'ils sont satisfaits des délais des contrats triennaux, quand les services départementaux leur annoncent que si leur projet devait être éligible, la réalisation ne serait effective au plus tôt en 2017 ou 2018.

Demandons dans les files d'attente dans les différentes structures, dans les différents dispositifs.

Demandons aux maires ce qu'ils pensent de la politique culturelle et du soutien du conseil général à leurs ambitions et animations culturelles, à la gestion de certains sites lorsque finalement l'aide départementale leur coûte plus cher en élaboration de dossiers qu'en subventions versées.

Demandons aux gestionnaires des écoles multisports ce qu'ils pensent de l'aide de quelques milliers d'euros, quand la contrepartie leur coûte plus cher.

On pourrait égrener diverses politiques. J'ai conscience d'entrer dans des détails qui vous inquiètent car la réalité des faits est tenace. Je ne vais pas évoquer la MDPH puisque Didier Turba est là, je ne voudrais pas qu'on passe la nuit ensemble à débattre.

M. TURBA. Oh non. (*Sourires.*)

M. LE PRESIDENT. Je vois une convergence sur ce point précis. Ils sont enfin d'accord sur quelque chose. Arnaud poursuivez, ne vous laissez pas troubler.

M. DE BELENET. L'affirmation de ne revenir sur aucune politique départementale malgré les circonstances, est bien loin des réalités de terrain que nous constatons chaque jour.

Ce budget 2012 nous est annoncé comme responsable et solidaire. Ce n'est pas sans une certaine effronterie que vous le jugez vous-mêmes rigoureux pour maîtriser les dépenses de fonctionnement. Si tant est qu'il le soit, présenter un budget rigoureux pour affronter la crise, au terme de sa quatrième année, ne réenchante pas le rêve du premier gestionnaire venu.

Depuis l'éclosion des désordres dans l'économie mondiale et son retentissement jusqu'en dans les budgets de nos collectivités, vous avez agi comme si cette crise n'existait pas. Quand on n'a pas prévu, on est pris au dépourvu. De 2004 à 2008, époque où les recettes exceptionnelles succédaient aux augmentations d'impôts et aux rééchelonnements d'emprunts, vous n'avez eu qu'à gérer l'opulence.

Aux premières alertes, monsieur le président, peu soucieux d'un avenir moins opulent que la réalité que vous avez gérée, vous déclariez de ce même fauteuil que vous n'étiez pas là pour faire des économies et qu'aucune mesure permettant d'amoinrir les dépenses facultatives ou de renforcer nos compétences obligatoires ne devait être engagée.

Aujourd'hui, le budget primitif, quatrième depuis le début de la crise, est le premier à évoquer de manière tangible des vellétés de rigueur dans la gestion des finances départementales. Malheureusement, des vellétés seulement, puisqu'au-delà de quelques coupes sombres, vous semblez vous satisfaire d'une augmentation mesurée de 2,3 % de nos dépenses de fonctionnement en 2012.

C'est oublier que depuis le début de la crise, nos dépenses réelles de fonctionnement n'ont cessé d'augmenter et que tout ne se justifie pas par des politiques de protection sociale tandis que vos dépenses réelles d'équipement régressaient.

Je cite : 2008-2009, +7,4 % en fonctionnement, -3,7 % en investissement ; 2009-2010, +1,3 % en fonctionnement, -6,2 % en investissement ; 2010-2011, +6,3 % en fonctionnement, -3,2 % en investissement. C'est l'exact contraire de ce qu'une collectivité responsable devrait faire.

Dans ce projet de budget 2012, vous tentez d'apporter une réponse structurelle à un certain nombre d'impacts sur les finances de notre institution. C'est indispensable mais aussi timide et finalement tardif.

Ce que nous attendons au-delà de vos mesures superficielles, c'est un repositionnement du budget départemental dans des domaines réellement utiles aux Seine-et-Marnais, autrement touchés par les effets d'une crise financière devenue pour bon nombre d'entre eux une véritable crise sociale.

Monsieur le président, depuis 2004 vos budgets ont été ceux de l'inflation de la dépense départementale. Au début de la crise, ils n'ont démontré ni anticipation ni gestion adaptée. Alors que nous pouvions espérer une sortie positive des difficultés, votre réponse budgétaire n'a pas été celle de la relance et de l'accompagnement de l'économie locale.

Pour 2012, alors qu'il conviendrait de nous concentrer sur nos responsabilités et de faire converger nos efforts vers l'activité et la solidarité, vous nous proposez si peu de changements et tant de continuités. Pour notre part, ce projet de budget est insuffisant dans la réaction qu'il propose face à la conjoncture économique et sociale. Une lecture de l'ensemble des rapports qui le compose nous laisse entrevoir au bas mot, sans aucune douleur pour l'action de fond du département et la mise en œuvre de ses politiques, près de 4 M€ que nous serions en mesure d'utiliser directement et concrètement au service de l'économie, de la voirie, de l'insertion professionnelle et des jeunes.

Près de 4 M€ qui transformeraient le budget du département de Seine-et-Marne en budget volontaire, de solidarité, réactif face à la situation. Vous nous direz que 4 M€ c'est bien peu face au milliard de notre budget. C'est parfois quelques millions qui rendent efficaces et réellement pertinentes sur le terrain, les politiques que nous souhaitons concrétiser. Près de 4 M€ qui nous permettraient d'être offensifs mais qui mettraient à mal nombre d'opérations clientélistes, évanescences, incertaines dans leurs effets au service de la population et qui affaibliraient le rouleau compresseur de votre communication.

Ce budget redéployé avec quelques millions, remettrait nettement en cause par ailleurs le recours au levier fiscal que vous vous apprêtez à utiliser en cette année qui n'est électorale ni pour vous-même, ni pour notre assemblée. Ce budget donnerait des réponses au temps que nous traversons avec de réelles économies de structures et une attention renforcée face au tissu économique, aux infrastructures départementales et aux Seine-et-Marnais les plus fragilisés.

L'exercice auquel nous nous sommes livrés avec Jacques Ballot, Laurence Picard et l'ensemble du groupe, a confirmé qu'une autre voie était possible et que votre vision du département et l'usage que vous en faites sont erronés, certains ont même dit anachronique et nettement en deçà des prises de responsabilités que notre conseil général devra assumer en 2012.

C'est pour cet ensemble de raisons que notre groupe ne votera pas votre projet de budget.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à Jean Dey au nom du groupe démocratie écologie.

M. DEY. Monsieur le président, chers collègues, nous allons voter le premier budget de notre nouvelle mandature, celui qui fixe le cap et détermine l'ambition concrète de notre majorité départementale. Comme chacun d'entre nous l'a déjà exprimé, nous sommes face à un contexte international et national toujours aussi difficile, marqué par la crise financière, sociale et écologique. La période est de plus en plus marquée par l'incertitude et le manque de visibilité. Notre contexte local n'échappe pas à ces contingences avec des dépenses de solidarité versées par le département qui ne cessent d'augmenter avec la crise économique qui a fait passer en trois ans le nombre de bénéficiaires du RSA de 11 910 à 20 676. La sous-compensation de 94 M€ en 2012 impactera une fois de plus la politique d'investissement et les Seine-et-Marnais.

Malgré ce contexte défavorable, le département a construit son budget en hausse de plus de 2 % par rapport à celui de 2011, autour de trois priorités : conserver le même niveau de service en direction des habitants dans les domaines de l'éducation, des transports, de l'aménagement numérique et de l'environnement, maintenir les dispositifs d'aide aux familles, maintenir un haut niveau d'investissement avec près de 190 M€ de dépenses d'équipement pour construire de nouveaux équipements ou pour aider les communes et les intercommunalités à les faire.

Le budget que nous allons voter est volontariste. Il tourne le dos à l'austérité qui n'est ni une solution ni une fatalité. Dans ce sens, il comporte une orientation écologique à travers le plan climat, exemplaire en matière d'adaptation aux changements à venir. Les questions climatiques et énergétiques constitueront en effet à court terme un véritable défi et se poseront à nous en termes de précarité énergétique et de droit à la mobilité pour les Seine-et-Marnais.

Au-delà de l'impératif climatique, se pose dans le même temps la question d'une meilleure protection de la ressource en eau et sa distribution. Avec le nouveau plan de l'eau 2012-2016 adopté, nous disposons d'un document stratégique contribuant à la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'aménagement qui prend en compte les questions cruciales de l'alimentation en une eau potable de qualité et de la conservation des milieux humides et naturels.

Un tel choix budgétaire illustre le fait que la solution n'est pas le retrait de la puissance publique mais au contraire son affirmation à travers des priorités fortes. Depuis plusieurs années, notre département est devenu un échelon stratégique incontournable qui a su mener une action remarquable au-delà de ses compétences obligatoires.

En réalité, c'est un triple A d'une autre nature que le groupe démocratie écologie vous propose :

- A comme ambition, l'ambition de notre projet départemental décliné dans notre contrat de mandature ;

- A comme action, l'action de nos choix politiques pour construire un département à la fois plus solidaire, plus écologique et plus équitable ;

- A comme audace qui donne la force de décider et de vaincre l'incertitude.

Mes chers collègues vous l'aurez compris, ce budget 2012 a une importance toute particulière. Il rappelle en ces temps mouvementés alors que l'Etat ne montre pas vraiment l'exemple, qu'il faut tenir nos engagements et proposer des choix justes.

Monsieur le président, notre groupe soutient ce budget parce qu'il poursuit les engagements du bouclier social, parce qu'il veille à la protection de l'environnement et parce qu'il donne la priorité à la jeunesse. Il participe ainsi au renforcement de la robustesse du territoire qui vous le savez, nous tient à cœur.

M. LE PRESIDENT. Merci à chaque intervenant pour ces éclairages politiques.

La parole est à Lydie Autreux au nom du groupe socialiste. Excusez-moi, je brûle les étapes.

Mme AUTREUX. Monsieur le président, mes chers collègues, je pourrais à l'instar des années précédentes débiter cette intervention en évoquant les contextes difficiles dans lesquels ce projet de budget s'est élaboré. Je pourrais même monsieur le président, chers collègues, reprendre l'introduction de l'intervention de mon collègue Léo Aïello le 29 janvier 2011 ici même.

Les mots utilisés à l'époque « incertitude, inquiétude, crise, dette » restent plus que jamais d'actualité. Ils traduisaient hier et encore aujourd'hui, une situation dont nous connaissons les responsables. L'heure des bilans et des comptes avec le pays comme avec les collectivités territoriales viendra dans un peu moins de trois mois. Il faudra alors en tirer toutes les conséquences.

A l'occasion de l'expression politique de notre groupe, nous avons décidé de mettre en valeur ce qui fonctionne. Il ne s'agit pas à travers ce choix de nier les difficultés ou de tenter de les camoufler, mission d'ailleurs impossible tant elles sont connues de tous, profondes, structurelles et qu'elles sont chaque fois plus présentes lorsque nous devons prendre une décision.

Non, il s'agit pour nous d'affirmer avec force que malgré ce contexte contraint, nous restons mobilisés pour notre territoire. Depuis 2004, les Seine-et-Marnais nous font confiance non pour nous plaindre mais pour agir, pour avancer, pour mettre en mouvement les énergies de ce département, consolider ses atouts, mobiliser ses forces.

Ce budget consacre une priorité et une méthode. La priorité c'est la jeunesse, nous y reviendrons. La méthode c'est la volonté de l'action donc de maintenir des politiques qui ne relèvent pas de notre compétence directe mais dont le déploiement est devenu indispensable pour nos concitoyens.

La volonté de l'action c'est faire assumer au conseil général un rôle de bouclier social qui agit concrètement pour le pouvoir d'achat des Seine-et-Marnais via l'engagement de 500 M€ en faveur de la solidarité et la poursuite de dispositifs comme Bébébonus ou l'aide à la restauration scolaire qui bénéficie à 9 800 collégiens.

La volonté de l'action c'est d'avoir augmenté de 64 % - je dis bien 64 % - notre engagement en faveur de la MDPH depuis 2007 afin que chaque femme et chaque homme en situation de handicap, ne vive plus sa différence comme un poids ou une menace mais comme un atout dans une société dans laquelle il est pleinement intégré.

La volonté de l'action c'est s'engager en faveur de l'habitat en attribuant 4 M€ à l'OPH 77 pour habiliter et construire de nouveaux logements.

La volonté de l'action c'est s'engager de façon exemplaire dans la mutation de notre économie en soutenant à hauteur de 500 000 € le secteur de l'économie sociale et solidaire qui représente 7 % des emplois dans notre département et probablement bien plus à l'avenir.

La volonté de l'action c'est amplifier l'aménagement numérique du territoire lancé à notre initiative en 2005 en actant le raccordement de 14 000 nouveaux logements à la fibre optique dont 5 000 logements sociaux.

La volonté de l'action c'est augmenter le budget du tourisme car nous sommes convaincus que c'est un levier essentiel de l'attractivité économique et notamment renforcer nos efforts en faveur de l'émergence d'un tourisme pour tous.

La volonté de l'action c'est enfin et surtout faire de la jeunesse la première des priorités, l'axe central, le fil rouge. Comment contenir sa colère ? Comment ne pas s'indigner en apprenant que pour la première fois dans l'histoire de notre nation, la génération qui vient risque de vivre moins bien que l'actuelle ? La jeunesse est notre avenir. Elle est la clef de la réussite de la France de demain. Elle est notre vitalité. Le redressement de notre pays n'aura de sens que si la jeunesse retrouve confiance dans son destin et une place dans le présent. Sans cette confiance, nos efforts locaux comme nationaux n'auront ni portée, ni valeur. Cette question n'est pas de gauche, pas de droite, mais elle interroge, interpelle, préoccupe chaque homme, chaque femme à tous les niveaux de responsabilités.

Les jeunes qui se sont exprimés tout au long des assises de la réussite des collégiens nous ont impressionnés par leur maturité, leur soif d'avenir et d'innovation. En 2012 pour cette jeunesse, nous continuerons d'agir.

Agir pour la jeunesse c'est d'abord agir pour l'éducation, encore l'éducation, toujours l'éducation. Dans ce domaine qui représente le quart de nos dépenses d'investissement, nos efforts s'amplifient. La subvention prévisionnelle de fonctionnement des collèges augmente de 1,3 % en 2012. En investissement de nouvelles AP sont proposées à hauteur de 56,8 M€ et les CP s'élèvent à 66,5 M€ dont 5,4 M€ pour la mise en place du plan «collège numérique 77 ».

Le budget pour 2012 en faveur des bâtiments de collèges connaît une croissance importante passant de 50 M€ en 2011 à 57,4 M€ en 2012.

Le taux d'accès des jeunes seine-et-marnais à l'enseignement supérieur est inférieur aux moyennes nationales et régionales. Ce n'est pas acceptable. Le département sous notre conduite poursuivra une politique volontariste pour favoriser l'implantation de nouveaux établissements. Ainsi 3 M€ seront dégagés pour l'ouverture d'une grande école d'ingénieurs, ICAM à Sénart, après avoir cédé à Torcy les locaux de l'IUFM qui permettront dans les prochains mois l'ouverture d'une première année de médecine.

Enfin le développement de mobil'études favorisera l'action du plus grand nombre à l'université grâce à la diminution des coûts de transport.

On nous dit que l'éducation coûte cher. Certains regrettent même à mots couverts qu'elle soit le premier budget du pays. D'autres, irresponsables, pointent le nombre élevé de fonctionnaires qui la font vivre. Mais que tous ceux-là calculent le coût de l'ignorance, qu'ils réfléchissent au coût de la déscolarisation, au coût pour la société de ces 150 000 jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans le moindre diplôme.

Monsieur le président, chers collègues, permettez-moi de terminer ce propos en remerciant l'ensemble des services de notre collectivité pour leur implication dans la préparation de ce budget. Merci à Didier Turba qui chaque année a pour mission de le mettre en musique. Merci à vous président qui animez cette équipe depuis 2004. Merci à chacun et à chacune des élus de la majorité qui ont su faire preuve d'un sens exemplaire des responsabilités lors de la phase de préparation budgétaire. Chacun aurait aimé avoir un peu plus pour sa délégation, son territoire.

Il n'a pas été facile de choisir entre deux politiques, deux dispositifs, deux orientations. Mais au-delà des déceptions et des frustrations passagères, chacun a compris que l'effort nécessaire devait être partagé par tous.

C'est dans cet état d'esprit, subtil mélange de lucidité et de détermination, de vigilance et de volonté d'action, que nous approuverons le projet de budget que vous nous proposez.

M. LE PRÉSIDENT. Mes chers collègues sans allonger excessivement nos débats, vous comprendrez que je tiens à dire quelques mots avant l'adoption de ce projet de budget 2012, acte fondateur par définition, de l'action de toute collectivité. Beaucoup a déjà été dit notamment dès les propos de présentation par Didier Turba ou à l'occasion de l'adoption de tel ou tel mémoire, tant sur le

contexte extrêmement contraint dans lequel nous évoluons, que sur la hausse inexorable de certaines dépenses notamment sociales liées à la dégradation de la situation économique et de beaucoup de nos concitoyens ce qui n'épargne pas la Seine-et-Marne.

En témoigne le quasi doublement du nombre de bénéficiaires du RSA en trois ans seulement. Je veux évoquer également la multiplication par six en trois ans, de la sous-compensation par l'Etat des dépenses d'allocations nationales de solidarité qui privent le département de 430 M€. Il y a encore les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle qui privent notre collectivité du bénéfice du dynamisme de son territoire alors même qu'il génère d'importants besoins en équipements et en services.

Face à cette succession de coups portés aux collectivités locales, singulièrement aux départements, la préparation budgétaire devient chaque année un exercice plus périlleux. Si nous y parvenons cette année, sans devoir mettre à mal des pans entiers de nos politiques publiques, ce à quoi ont été malheureusement contraints beaucoup d'autres départements, ce n'est que grâce à la mobilisation et au sens aigu des responsabilités dont ont su faire preuve nos services et chacun des vice-présidents ou élus délégués dans le périmètre de sa délégation.

Je veux ici saluer tout particulièrement les efforts très importants de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement accomplis par nos services. Cela se traduit par exemple, par une réduction de 3,5 % des frais de logistique, de 3,7 % du budget de la communication, de 12,6 % des frais d'assurance ou de conseil juridique. Cette année encore, pour la troisième consécutive, les seules créations d'emplois le seront par redéploiement, de même que toutes les politiques nouvelles seront financées par des redéploiements de crédits.

Je veux saluer ces efforts à leur juste mesure. Je sais que notre directrice générale Florence Labigne transmettra ce salut à notre personnel d'encadrement et au grand nombre de nos agents qui apportent quotidiennement leur concours à ces efforts. Je sais ce qu'ils représentent pour nos services en termes d'augmentation de leur charge de travail alors même que bien des besoins émergent notamment dans le domaine sociale, auxquels il serait parfaitement légitime et souhaitable de répondre positivement, ce que la situation financière nous interdit trop souvent de faire.

A cet égard, l'expression assez vigoureuse à la télévision, du député-maire de Meaux, président de l'UMP, je ne sais si c'était au plan départemental ou national, mais il parlait comme responsable national, contre les collectivités locales d'une façon générale qui embaucheraient trop ; cette expression n'était pas seulement injuste ou infondée vis-à-vis des élus en charge de ces collectivités, c'était surtout une forme d'insulte au travail, au dévouement quotidien des agents de la fonction publique qui ne comptent ni leurs jours ni leurs heures pour servir nos concitoyens ; aux agents de nos maisons départementales des solidarités à Meaux comme ailleurs, qui seraient trop nombreux et qu'il faut désormais fermer la porte aux habitants de plus en plus nombreux qui sollicitent de l'aide parce qu'ils sont souvent les victimes directes ou indirectes des choix politiques conduits par ceux qui les invecitent.

Je ne parlerai pas de choix de l'Etat puisque cela semble choquer notre collègue Arnaud de Belenet, mais de choix gouvernementaux. Je n'ai rien contre l'Etat bien au contraire. Je pense que les politiques conduites au plan national sont indispensables. La seule action locale ne peut pas suffire. L'articulation des deux est vertueuse. Cher Arnaud, si les Français décident d'une alternance au printemps, nos discours évolueront à la mesure de l'évolution des politiques conduites.

Les Seine-et-Marnais et nous, nous sommes fatigués de cette stratégie permanente de défiance sur les collectivités, du gouvernement pour justifier ses propres échecs. « Les faits sont têtus. »

Quand certains augmentent en cinq ans la dette publique de cinq cents milliards d'euros dont une part seulement est imputable à la crise, l'autre à des choix fiscaux que je ne qualifierais pas ici mais chacun sait ce que j'en pense ; nous maîtrisons nous, l'évolution de notre dette. Nous parvenons malgré la crise à réduire notre recours à l'emprunt sans sacrifier notre niveau d'investissement.

Quand la politique de certains est dégradée par une agence de notation, notre collectivité voit sa note maintenue et même améliorée avec une perspective favorable... Même si je suis de ceux qui sont critiques à l'égard du poids des agences de notation et de la façon dont elles exercent leur activité, je ne pouvais pas manquer de souligner cette réalité.

Qui peut donner des leçons à l'autre ? Je vous laisse juge...

Moi je ne veux donner de leçon à personne. Je sais que la situation est délicate. J'ai juste l'envie de continuer à servir au mieux les intérêts de la Seine-et-Marne, des Seine-et-Marnaises et des Seine-

et-Marnais, en minimisant autant que possible les conséquences néfastes de la crise et de choix politiques nationaux qui nous échappent mais que je conteste.

Les conditions dans lesquelles nous avons préparé ce budget sont pour moi un motif de fierté. J'ai le sentiment que nous pouvons regarder avec une certaine satisfaction son contenu. Nous avons maintenu un certain nombre de nos politiques en faveur des Seine-et-Marnais comme les aides au pouvoir d'achat des familles, l'aide à la restauration scolaire, bébébonus et mobil'études, imaginés et mises en place par notre majorité. Elles sont précieuses en temps de crise. Elles représentent tout de même 167 euros en moyenne par habitant, sans doute ce que vous appelez des politiques clientélistes...

Nous avons initié un certain nombre d'évolutions de nos politiques parce que nous voulons absolument que notre département reste une collectivité dynamique. Je pense au lancement d'un appel à projet pour le développement de l'économie sociale et solidaire potentiellement pourvoyeur de nombreux emplois. Je pense évidemment à la mise sur les rails du futur syndicat mixte d'aménagement numérique pour relever le défi de l'accès de tous au très haut débit. Je pense à l'initiative pour le déploiement d'un réseau de télécentre pour offrir aux entreprises et aux travailleurs seine-et-marnais une alternative à de longs déplacements en voiture ou en transport en commun. Je pense au second plan départemental de l'eau qui sera signé je l'espère, par tous les partenaires concernés car nous ne pouvons absolument pas nous payer le luxe de suspendre nos efforts en la matière. Je pense encore à la mise en place d'un nouveau service de téléassistance qui couvrira la totalité du territoire seine-et-marnais alors qu'il exclut aujourd'hui un quart des communes. Je pense à l'accueil dans les services départementaux de volontaires du service civique ou bien encore aux initiatives que nous allons prendre cette année en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes et des activités périscolaires pour les préadolescents.

Tout cela nous le ferons sans rien sacrifier de notre politique d'investissement qui contribue à soutenir l'activité économique et donc l'emploi dans notre département. Je ne sais pas d'où viennent les chiffres qu'a cités Arnaud de Belenet tout à l'heure en pourcentage. Je sais que sur les sept dernières années, le budget d'investissement du conseil général est supérieur d'un tiers à ce qu'il était les sept années précédentes sous l'ancienne majorité.

En 2012 nous allons ainsi engager ou poursuivre de lourds travaux de construction ou de réhabilitation dans dix collèges, poursuivre l'équipement numérique de nos 126 établissements. Nous allons également soutenir l'implantation en Seine-et-Marne d'une école d'ingénieurs et du pôle international de tourisme à Fontainebleau. Nous allons aider la construction de trois nouveaux EPAHD ainsi qu'un nouveau pôle spécialisé pour l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Enfin nous allons poursuivre de grands projets d'aménagement comme la liaison Meaux-Roissy ou le TZen Sénart-Melun.

Nous avons fait le choix de maintenir le niveau de nos crédits en faveur de notre politique contractuelle ce qui nous permettra d'honorer cette année l'ensemble des demandes en cours à l'exception des contrats triennaux de voirie.

Chacun peut donc constater notre détermination à travers ce projet de budget, pour respecter les engagements que nous avons pris devant les Seine-et-Marnais lors des dernières et relativement récentes élections cantonales qui ont vu la majorité confirmée. Démonstration de la place éminente et irremplaçable qu'entend continuer à jouer la collectivité départementale dans le quotidien de nos concitoyens.

Mes chers collègues, nous avons plusieurs méthodes possibles de vote. Le scrutin public nécessite de faire circuler l'urne mais si vous en êtes d'accord, nous pourrions voter à main levée pour gagner un peu de temps.

Est-ce qu'il y a des objections sur le vote à main levée ? ... Il n'y en a pas.

Je mets aux voix le projet de budget primitif 2012.

Les élus du groupe union pour la Seine-et-Marne votent contre, avec les pouvoirs, bien entendu.

Qui s'abstient ? ... Personne.

Qui est pour ? Les élus des différents groupes de la majorité départementale.

Le projet de budget primitif 2012 est donc adopté par 23 voix pour et 20 voix contre, si l'ensemble des absents est représenté, ce que je pense.

N°7/02

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. A l'occasion de l'examen du projet de budget primitif 2012, le conseil général est informé par un rapport spécial de l'état de la dette du département et de la stratégie d'endettement de la collectivité. La délibération qui accompagne ce rapport vise à donner délégation au président, dans le cadre ainsi défini, pour la réalisation d'emprunts, d'émissions obligataires et de lignes de trésorerie, la négociation de billets de trésorerie et plus généralement, de toutes opérations relatives à la gestion de la dette départementale au cours de l'exercice à venir.

Ce rapport répond à une démarche de transparence et complète les informations qui figurent dans les annexes obligatoires aux documents budgétaires.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7/05

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. A l'occasion de l'examen du projet de budget primitif 2012, le conseil général est tenu informé par un rapport spécifique du bilan de l'année écoulée relatif aux instruments de couverture du risque financier actifs au département de Seine-et-Marne. Après avoir abordé le cadre réglementaire régissant l'utilisation de ces instruments et le bilan de l'année 2011, la stratégie qui sera conduite en 2012 est présentée et il est proposé de donner délégation au président pour procéder à la réalisation de ces opérations au cours de l'exercice budgétaire 2012.

Vu l'heure, je ne m'étends pas sur le contenu du mémoire.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7/06

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Je ne m'étendrai pas sur ce mémoire monsieur le président. Les difficultés nées il y a quelques années ont été tranchées. La société seine-et-marnaise d'entraide et d'action sociale verse des pensions de retraite à nos conseillers généraux d'avant 1992, non seulement aux conseillers généraux encore de ce monde mais aux veuves. La subvention diminue. Cette année on nous propose 95 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Sans souhaiter la mort du prochain, nous escomptons l'extinction de cette subvention. Nous y mettrons le temps nécessaire.

M. BALLOT. Je suis très inquiet pour l'extinction. J'ai lu récemment un article expliquant que dans quelques années on avait des chances de vivre jusqu'à 1000 ans ...

M. LE PRESIDENT. Oh là !

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7/07

M. CIBIER, rapporteur de la commission des finances. C'est une garantie d'emprunt en faveur de l'OPH Val du Loing Habitat pour la construction de 67 logements à Nemours. Elle doit souscrire cinq emprunts d'un montant global de 6 042 381 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Il sollicite la garantie du département à hauteur de 50 % soit 3 021 126,50 € en complément de celle de la commune de Nemours. Il sera alloué 6 logements au département.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 7/08

M. TURBA suppléant Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. La SA d'HM Trois Moulins Habitat souhaite créer 7 logements rue du Noyer Perrot à Moissy-Cramayel. Dans le cadre du financement de cette opération, la SA d'HLM envisage de souscrire 4 emprunts d'un montant global de 477 051 € auprès de la Caisse des Dépôts. Elle sollicite la garantie du département à hauteur de 40 % soit 190 806 € en complément de celle du SAN de Sénart.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. La séance est levée.
(*La séance est levée à 15 heures 55.*)

SOMMAIRE

-:-

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

n° 1, commission de l'aménagement durable du territoire, de l'environnement et de l'agriculture ;

n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;

n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;

n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;

n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;

n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;

n° 7, commission des finances.

-:-

1 PRESENCES

2 EXAMEN DES RAPPORTS

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs	
3/01	Budget Primitif 2012 : Mobilités. Intervient : MM. Aubert, le président. Adoption du projet de délibération.	3 - AIELLO Léo	Favorable
		7 - AUBERT André	Conforme
3/02	Contribution du Département au débat public sur la ligne à grande vitesse Paris-Orléans-Clermont-Lyon (LGV POCL). Intervient : MM. le président, Aiello. Adoption du projet de délibération.	3 - GAUTIER Laurent	Favorable
		1 - AIELLO Léo	Favorable
3/03	Lignes conventionnées : Réseau de transport Pep's : projet d'avenant n°2 à la convention partenariale. Adoption du projet de délibération.	3 - CORNEILLE Bernard	Favorable
		7 - DE BELENET Arnaud suppléé par BALLOT Jacques.	Conforme
3/04	Lignes conventionnées : Lignes Seine-et-Marne Express - Projets d'avenants aux conventions partenariales. Adoption du projet de délibération.	3 - AIELLO Léo	Favorable
		7 - EUDE Gérard	Conforme

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs	
3/05	Lignes conventionnées : Réseaux de transport du Grand Morin et de la Bassée. Projets d'avenants aux conventions partenariales. Adoption du projet de délibération.	3 - PIEQUET Jean-Christophe	Favorable
		7 - TALLET Maud	Conforme
3/06	Transports à la demande : APOLO+ secteur de Chelles - Projet de convention. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	3 - MARION Jean-Jacques	Favorable
		7 - AUBERT André	Conforme
3/07	Projet de liaison routière entre l'autoroute A4 et la route nationale n° 36, aménagement d'un barreau routier sur le territoire des communes de Bailly-Romainvilliers, Coutevroult et Villiers-sur-Morin. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	3 - PIEQUET Jean-Christophe	Favorable
		7 - DE BELENET Arnaud suppléé par BALLOT Jacques	Conforme
3/08	Aménagement de l'intersection entre la RD 401, la RD 127a et la VC 1, sur le territoire de la commune de Gesvres-le-Chapitre. Dossier de prise en considération. Adoption du projet de délibération.	3 - PIEQUET Jean-Christophe	Favorable
		7 - EUDE Gérard	Conforme
4/01	Budget primitif 2012 : Insertion. Interviennent : Mme Picard, M. Aiello, Mme Picard, M. Aiello, Mme Picard, M. le président, Mme Chetano, MM. le président, Caparroy, le président, Bontoux, Oneto, Vouriot, Caparroy, Mme Richard, Mme Picard, MM. le président, Bontoux, le président, Hyest. Adoption du projet de délibération.	4 - JAMET Claude	Favorable
		7 - TALLET Maud	Conforme

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs	
4/02	Budget primitif 2012 : Habitat. Interviennent : M. le président, Mme Tallet. Adoption du projet de délibération.	4 - GAUTIER Laurent	Favorable
		7 - TALLET Maud	Conforme
4/03	Budget primitif 2012 : Santé publique. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - AUTREUX Lydie	Favorable
		7 - TALLET Maud	Conforme
4/04	Budget primitif 2012 : Petite enfance. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - DELESSARD Monique	Favorable
		7 - TALLET Maud	Conforme
4/05	Budget Primitif 2012 : Protection de l'enfance. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - DELESSARD Monique	Favorable
		7 - TURBA Didier	Conforme
4/06	Budget primitif 2012 : Autonomie. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - AUTREUX Lydie	Favorable
		7 - MOUTON Jean-Louis	Conforme
4/07	Avenant à la convention avec l'association "Les Amis de l'Atelier". Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - BENARD Michel	Favorable
		7 - EUDE Gérard	Conforme

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs	
4/08	Modalités d'indemnisation de la participation des usagers aux instances des politiques départementales de solidarité. Adoption du projet de délibération.	4 - GAUTIER Laurent	Favorable
		7 - CIBIER Christian	Conforme
4/09	Nouvelles modalités de financement par facturation pour les établissements accueillant des personnes adultes handicapées. Avenants aux conventions conclues avec les différentes associations gestionnaires. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - JAMET Claude	Favorable
		7 - PICARD Laurence	Conforme
4/10	Avenant n°7 à la convention-cadre régissant les relations entre le Département et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour la période 2008 - 2012. Intervient : M. Turba. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - AUTREUX Lydie	Favorable
		7 - MOUTON Jean-Louis	Conforme
4/11	MDPH de Seine-et-Marne : avenant n° 3 à la convention constitutive du GIP/MDPH pour élargissement de la Commission Exécutive. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - AUTREUX Lydie	Favorable
4/12	Subventions à l'association INITIATIVES 77 pour l'année 2012. Adoption du projet de délibération.	4 - GAUTIER Laurent	Favorable
		7 - TURBA Didier	Conforme
4/13	Renouvellement du contrat d'objectifs entre l'État et le Département pour le soutien aux structures d'insertion par l'activité économique pour les années 2012 à 2014. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - JAMET Claude	Favorable
		7 - MOUTON Jean-Louis	Conforme

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs	
4/14	Convention de partenariat signée pour les années 2010 à 2014 avec l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77) : avenant n° 2. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - BENARD Michel	Favorable
		7 - CIBIER Christian	Conforme
4/15	Prévention Spécialisée : bilan d'activité des équipes et propositions 2012. Adoption du projet de délibération.	4 - BONTOUX Jean-Pierre	Favorable
		5 - BONTOUX Jean-Pierre	Favorable
		7 - MOUTON Jean-Louis	Conforme
4/16	Evolution du Contrat Jeune Majeur : mise en place d'un Contrat Autonomie Jeune Majeur. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - BONTOUX Jean-Pierre	Favorable
		7 - PICARD Laurence	Conforme
4/17	Protocole d'accueil d'urgence de mineurs en dehors des heures d'ouverture des services départementaux. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	4 - BENARD Michel	Favorable
		7 - CIBIER Christian	Conforme
5/01	Budget primitif 2012 : Politique départementale en faveur de l'Education et de la Formation. Interviennent : MM. Robinet, Eude, Mmes Tallet, Richard. Adoption du projet de délibération.	5 - RICHARD Marie	Favorable
		7 - AUBERT André	Conforme

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs	
5/02	<p>Budget primitif 2012 : Coopération internationale et affaires européennes.</p> <p>Interviennent : MM. Oneto, le président, Guérin, Marion, de Belenet, Bontoux, le président, Caparroy, Eude, de Belenet, le président, de Belenet, Mouton, de Belenet, le président, de Belenet, le président, Guérin.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	5 - LAPLACE Jacky	Favorable
		7 - MOUTON Jean-Louis	Conforme
5/03	<p>Budget Primitif 2012 : Politique Jeunesse, Sports et Loisirs.</p> <p>Interviennent : Mmes Chain-Larché, Tallet, M. de Belenet, Mme Tallet, M. de Belenet, Mme Tallet, MM. Capparoy, Bontoux, Walker, Robinet, Turba, Corneille, le président, Vouriot, Mme Picard, M. le président, Mme Picard, M. le président, Mme Picard, MM. Oneto, le président, Hyst, Turba, Hyst.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	5 - BONTOUX Jean-Pierre	Favorable
		7 - TALLET Maud	Conforme
5/04	<p>Attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives têtes de réseau départemental.</p> <p>Interviennent : MM. Robinet, Bontoux.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	5 - BONTOUX Jean-Pierre	Favorable
		7 - PICARD Laurence	Conforme
5/05	<p>Approbation du programme et des enveloppes financières prévisionnelles de l'opération de mise aux normes d'accessibilité aux personnes handicapées des collèges et des bâtiments départementaux.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	5 - CORNEILLE Bernard	Favorable
		7 - PICARD Laurence suppléée par BALLOT Jacques	Conforme

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs	
5/06	Impact des fermetures, ouvertures et fusions d'écoles élémentaires sur la sectorisation des collèges Robert Doisneau de Dammarie-les-Lys, Condorcet et Jean Moulin de Pontault-Combault, Nicolas Fouquet de Mormant, Pierre Roux de Château-Landon et Vasco de Gama de Saint-Pierre-les-Nemours. Adoption du projet de délibération.	5 - RICHARD Marie	Favorable
		7 - DE BELENET Arnaud suppléé par BALLOT Jacques.	Conforme
5/07	Attribution des logements de fonction dans les collèges publics du Département, dans le cadre de concessions de logements par nécessité absolue de service, utilité de service et conventions d'occupation précaire. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	5 - RICHARD Marie	Favorable
5/09	Enseignement primaire et maternel - Fonds E.CO.LE. - Modification des critères d'éligibilité. Adoption du projet de délibération.	5 - DELESSARD Monique	Favorable
		7 - CIBIER Christian	Conforme
5/08	Règlement de budget prévisionnel 2012 du collège Georges Brassens à Brie-Comte-Robert. Adoption du projet de délibération.	5 - GUERIN Jean-Pierre suppléé par RICHARD Marie	Favorable
		7 - DE BELENET Arnaud suppléé par TURBA Didier	Conforme
0/06	Motion relative aux suppressions de postes dans l'Education nationale présentée par la majorité départementale. Interviennent : MM. Hyst, le président, Guérin, Corneille. Adoption de la motion à l'unanimité des participants au vote.	5 - RICHARD Marie	Favorable

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs	
6/01	Budget Primitif 2012 : Tourisme. Adoption du projet de délibération à l'unanimité.	6 – WALKER Lionel	Favorable
		7 - TURBA Didier	Conforme
6/02	Budget primitif 2012 : Culture. Interviennent : MM. Hyst, le président. Adoption du projet de délibération.	6 – PELABERE Michèle	Favorable
		7 - AUBERT André	Conforme
6/03	Budget primitif 2012 : Archives, Patrimoine et Musées départementaux. Interviennent : Mme Noury, M. le président, Mme Noury, MM. le président, Walker, le président, Mme Noury, MM. Guérin, le président, Guérin, le président, Aiello, le président, Oneto. Adoption du projet de délibération.	6 - WALKER Lionel	Favorable
		7 - PARIGI Jean-François	Conforme
6/04	Budget primitif 2012 : budget annexe du service GAIA. Adoption du projet de délibération.	6 - GUERIN Jean-Pierre	Favorable
		7 - PARIGI Jean-François	Conforme
6/05	Budget primitif 2012 : budget annexe boutiques de Blandy-les-Tours et des musées. Adoption du projet de délibération.	6 - DEY Jean	Favorable
		7 - PARIGI Jean-François	Conforme
6/06	Avenant financier à la convention d'objectifs signée entre le Département et Seine-et-Marne Tourisme. Adoption du projet de délibération.	6 - RICHARD Marie	Favorable
		7 - TURBA Didier	Conforme

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs	
7/03	<p>Budget Primitif 2012 : Domaine "Sécurité des biens et des personnes".</p> <p>Interviennent : MM. de Belenet, le président, de Belenet, Mouton, de Belenet, le président, Mouton, Aiello.</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - MOUTON Jean-Louis	Favorable
		2 - PELABERE Michèle	Favorable
		3 - WALKER Lionel suppléé par AIELLO Léo	Favorable
7/01	<p>Budget primitif pour l'exercice 2012 (Budget principal)</p> <p>Interviennent : MM. le président, Bontoux, le président, de Belenet, Turba, le président, de Belenet, le président, Dey, le président, Mme Autreux, le président.</p> <p>Adoption du projet de budget primitif 2012 à la majorité.</p>		
7/02	<p>Budget Primitif 2012 : Domaine "Finances/Dette et opérations financières"</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	7 - CIBIER Christian	Favorable
7/05	<p>Bilan des instruments de couverture de risque financier.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	7 - TURBA Didier	Favorable
7/06	<p>Subvention à l'association "Société Seine-et-Marnaise d'Entraide et d'Action Sociale" au titre de 2012.</p> <p>Interviennent : MM. le président, Ballot, le président.</p> <p>Adoption du projet de délibération.</p>	7 - BALLOT Jacques	Favorable
7/07	<p>Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public de l'Habitat Val du Loing Habitat (construction de 67 logements à Nemours).</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	7 - CIBIER Christian	Favorable

N° d'ordre	Intitulé	Rapporteurs	
7/08	<p>Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM Trois Moulins Habitat (création de 7 logements à Moissy-Cramayel).</p> <p>Adoption du projet de délibération à l'unanimité.</p>	<p>7 - TALLET Maud suppléée par TURBA Didier</p>	<p>Favorable</p>